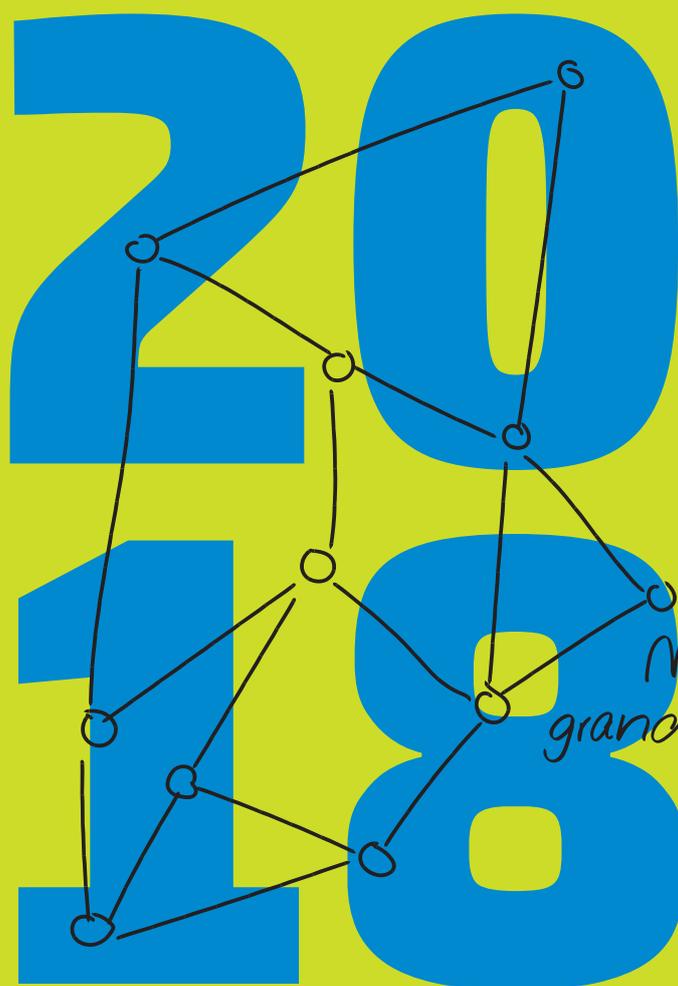


Rapport de gestion 2018



Notre réseau grandit!

Chiffres & repères

Finances

En millions de CHF	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires net ¹	2 406,6	2 145,7	2 236,8	2 341,7	2 525,5
Prestations propres activées/autres produits d'exploitation	112,3	111,5	196,9	161,0	149,7
Prestation globale ¹	2 518,9	2 257,2	2 433,7	2 502,7	2 675,2
Résultat d'exploitation ¹	346,7	381,1	383,5	379,0	416,5
Bénéfice net	291,9	284,0	322,1	270,6	203,0
Cash-flow d'exploitation	538,1	575,8	358,1	493,4	373,4
Investissements en immobilisations corporelles	222,6	223,6	254,5	244,9	228,2
Total du bilan	7 939,9	8 007,3	8 581,5	9 088,5	9 053,3
Fonds propres	2 525,0	2 576,0	2 940,9	3 406,3	3 472,3
– En % du total du bilan	31,8	32,2	34,3	37,5	38,4

1 Chiffres comparables

Chiffre d'affaires et collaborateurs par domaine d'activité

	2014	2015	2016	2017	2018
Energie					
– Chiffre d'affaires (en millions de CHF)	1 820,6	1 427,5	1 352,6	1 262,1	1 325,7
– Nombre de collaborateurs	850	870	860	860	880
Réseaux					
– Chiffre d'affaires (en millions de CHF)	492,8	510,7	599,5	591,5	555,4
– Nombre de collaborateurs	650	660	670	630	630
Prestations					
– Chiffre d'affaires (en millions de CHF)	320,4	429,7	564,5	736,4	880,8
– Nombre de collaborateurs	1 600	2 300	3 400	4 300	5 200

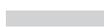
Chiffre d'affaires Energie

En millions de CHF

2018	 1 325,7
2017	 1 262,1
2016	 1 352,6
2015	 1 427,5
2014	 1 820,6

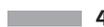
Chiffre d'affaires Réseaux

En millions de CHF

2018	 555,4
2017	 591,5
2016	 599,5
2015	 510,7
2014	 492,8

Chiffre d'affaires Prestations

En millions de CHF

2018	 880,8
2017	 736,4
2016	 564,5
2015	 429,7
2014	 320,4

Nombre de collaborateurs

2018	 7 300
2017	 6 400
2016	 5 500
2015	 4 400
2014	 3 600

Indications pour chaque action

CHF	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier					
– Cours à la fin de l'exercice	29,45	38,00	49,25	57,95	68,70
– Cours le plus haut de l'exercice	33,75	38,95	49,60	62,15	71,60
– Cours le plus bas de l'exercice	28,25	26,70	36,20	49,00	53,80
Résultat par action (part actionnaires BKW) (non dilué)	5,96	5,71	6,41	4,92	3,56
Fonds propres (part actionnaires BKW)	50,28	51,05	54,39	60,61	60,66
Capitalisation boursière, en millions de CHF	1 425,1	1 843,3	2 428,8	3 004,4	3 622,5

Des solutions pour un avenir où il fera bon vivre

Nous lançons tout au long de l'année 2019 notre nouvelle série de vidéos avec comme élément central: BKW peut le faire! Dans de courts spots, nous mettons en lumière les solutions de nos cinq champs de compétences BKW Building Solutions, BKW Engineering, BKW Infra Services, BKW Energy et BKW Power Grid.

En effet, derrière des résultats convaincants, il y a un solide réseau de collaborateurs soudés et liés par leurs idées. «Un ancrage régional, un réseau international, imbattables ensemble» – nous trouvons les meilleures solutions avec nos clients.

En bonne voie pour devenir le fournisseur leader de prestations énergétiques et de services d'infrastructure, nous agissons avec clairvoyance et apportons notre contribution active à des sujets de société importants. Nous concevons des infrastructures pour des habitats d'avenir en considérant les aspects économiques et dans un esprit d'entreprise.

Sommaire

6 Lettre aux actionnaires

8 Commentaire du résultat

17 Comptes du groupe BKW

- 18 Compte de pertes et profits consolidé
 - 19 Compte de résultat global consolidé
 - 20 Bilan consolidé
 - 21 Variation des fonds propres consolidés
 - 22 Flux de trésorerie consolidés
 - 23 Annexe aux comptes du groupe
 - 98 Périmètre de consolidation
 - 103 Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe
-

109 Comptes annuels de BKW SA

- 110 Compte de pertes et profits
 - 111 Bilan
 - 112 Annexe aux comptes annuels
 - 115 Répartition du bénéfice
 - 116 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
-

119 Informations pour les investisseurs

- 120 Informations importantes sur l'action,
les emprunts et le calendrier financier
 - 123 Chiffres-clés concernant la production
-

125 Corporate Governance

147 Rapport de rémunération

158 Adresses et impressum

Lettre aux actionnaires



Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe BKW¹ confirme sa position sur le marché. Le résultat d'exploitation 2018 présente une amélioration de 10% par rapport à l'exercice précédent. La prestation globale a augmenté de 7% pour atteindre 2675 millions de CHF, et l'EBIT a progressé de 10% pour atteindre 417 millions de CHF. En raison de la baisse des rendements du fonds de placement par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice net réalisé s'est élevé à 203 millions de CHF.

Notre réseau grandit

Comme les exercices précédents, 2018 a été placé sous le signe de la croissance et du développement des ventes d'énergie. Entretemps, notre entreprise fait travailler plus de 7000 collaborateurs. Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie de manière ciblée pour les trois domaines d'activité. Nous orientons résolument le domaine d'activité Energie (Energy) vers l'avenir, poursuivons le développement du domaine d'activité Réseaux (Power Grid) et développons le domaine d'activité Services (Building Solutions, Engineering et Infra Services). 66% de nos investissements nourrissent la croissance dans les

domaines des énergies renouvelables et des services. Sur les investissements d'entretien, 80% sont encore allés au réseau. Ils permettent de réaliser la transformation souhaitée de notre système d'approvisionnement vers des sources d'énergies renouvelables et offrent ainsi une base saine pour notre activité Réseaux. Notre stratégie nous apporte une agilité entrepreneuriale sur une base stable.

Nous dirigeons notre entreprise comme un réseau de sociétés à ancrage régional, qui sont actives sur le marché et y remportent de nombreux succès. Nous exploitons de manière globale les synergies qui apparaissent et nous collaborons lorsque cela est judicieux. Nous créons ainsi une valeur ajoutée pour les actionnaires, les clients, nos collaborateurs et l'entreprise. Nous sommes en passe de devenir un fournisseur majeur de prestations énergétiques et de services d'infrastructure et nous apportons notre contribution à la société en concevant des infrastructures pour des habitats d'avenir.

Nous sommes bien positionnés sur les marchés en croissance

En 2018, nos activités de services ont généré un chiffre d'affaires de 881 millions de CHF (+20%) et

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA, le nom de la société concernée est explicitement mentionné.

un résultat d'exploitation de 58 millions de CHF (+26%). Grâce à la mise en œuvre déterminée de notre stratégie, nous maintenons le cap et avons aujourd'hui une excellente position sur les marchés en croissance. Comme lors des exercices précédents, nous sommes parvenus à renforcer le réseau avec des compétences spécifiques et à développer nos activités dans l'espace AAS (Allemagne, Autriche, Suisse).

Les besoins sociétaux évoluent, nous sommes prêts et y apportons notre contribution. La moitié de l'énergie est consommée dans des biens immobiliers. En outre, le parc immobilier suisse est encore majoritairement chauffé au pétrole et au gaz. Si la Suisse veut atteindre ses objectifs en matière de climat et de politique énergétique, c'est là que se situe le plus grand potentiel. En tant que fournisseur important de solutions dans le domaine de la technique du bâtiment, nous participons à la réduction des émissions de CO₂ et diminuons, voire éliminons, la dépendance aux sources d'énergie fossiles dans les bâtiments. Lors de la construction, de la transformation ou de l'assainissement de leurs biens immobiliers, nous proposons à nos clients des solutions pour un avenir où il fera bon vivre. Il existe aussi un grand besoin d'investissement dans le maintien et le développement des réseaux de transport, d'énergie, d'eau, d'élimination des déchets et de communication. En 2018, nous avons de nouveau contribué au renouvellement de ces infrastructures dans toute la Suisse.

Des ventes d'énergie tournées vers l'avenir

Le secteur de l'électricité dans sa forme traditionnelle va encore devoir relever d'importants défis. Les prix de l'électricité restent bas et volatiles. Dans ce contexte, il faut générer la plus grande valeur possible à partir des infrastructures existantes. Pour ce faire, nous misons de plus en plus sur les technologies numériques et exploitons les opportunités résultant de l'activité commerciale à l'échelle européenne.

L'augmentation du nombre de centrales éoliennes et solaires et le recul des centrales nucléaires et à charbon font évoluer le marché de l'électricité. Les centrales flexibles, que l'on peut réguler selon les besoins, gagnent en importance. Le développement de l'énergie éolienne a également gagné du terrain. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons pu accroître de 10% la production issue des éner-

gies renouvelables. Les nouveaux parcs éoliens en France y ont particulièrement contribué: en 2018, ils ont produit du courant pendant toute l'année pour la première fois.

Le projet de désaffectation est en bonne voie

Nous avons franchi une étape importante en 2018 dans notre plus grand projet, la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Nous avons obtenu la décision de désaffectation en juin et elle est définitive depuis septembre. La base légale est donc posée et nous pourrions définitivement sortir du réseau et désaffecter la centrale nucléaire de Mühleberg le 20 décembre de cette année. Grâce à la désaffectation sûre et efficace de cette centrale, nous apportons une contribution majeure pour notre société et les générations à venir.

Les réseaux, un ancrage stable

Malgré un besoin en investissements élevé (supérieur à 100 millions de CHF par an), les réseaux rendent BKW plus robuste, car le produit financier est indépendant des marchés internationaux de l'électricité. Nous optimisons nos réseaux en vue du passage au numérique. Nous les rendons intelligents et les préparons à l'intégration de la production d'énergie décentralisée et fluctuante. Cette évolution se déroule de manière positive et selon nos prévisions.

Un grand merci

Pour leur confiance et leur fidélité, nous remercions nos actionnaires, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires. Nous remercions aussi de tout cœur nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour pour notre entreprise. En 2019, nous continuerons de promouvoir de manière active et prévoyante le développement de notre entreprise et concevrons des infrastructures pour des habitats d'avenir.

Meilleures salutations



Urs Gasche
Président du
conseil d'administration

Suzanne Thoma
CEO

COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

BKW enregistre une hausse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation

Au cours de l'exercice 2018, BKW a augmenté son chiffre d'affaires de 7% pour atteindre 2 675 millions de CHF. Cela est dû à la poursuite du développement réussi de l'activité de services (+20%). Mais les activités énergétiques ont également augmenté leur chiffre d'affaires de 5%, et ainsi plus que compensé l'influence négative des prix bas de l'électricité. Le résultat d'exploitation déclaré de 417 millions de CHF a progressé de +10% par rapport à l'année précédente. Sans l'effet ponctuel résultant du changement de primauté de la Caisse de pension BKW, le résultat d'exploitation comparable s'élève à 364 millions de CHF. Le bénéfice net atteint 203 millions de CHF.

En millions de CHF	2017 (adapté)	2018	Variation en %
Prestation globale	2 491,7	2 675,2	7%
Résultat d'exploitation publié	379,0	416,5	10%
Résultat d'exploitation comparable	368,0	364,1	-1%
Bénéfice net publié	270,6	203,0	-25%
Bénéfice net comparable	215,0	239,0	11%

BKW a terminé l'année 2018 avec un résultat d'exploitation de 417 millions de CHF (+10% par rapport à l'exercice précédent). Si l'on tient compte de l'effet exceptionnel sans incidence sur les liquidités de 52 millions de CHF résultant du changement de primauté opéré par la Caisse de pension BKW, l'EBIT s'élève à 364 millions de CHF. Le résultat d'exploitation est supérieur au résultat attendu communiqué pour 2018 et seulement 1% en-dessous de l'excellente performance de l'exercice précédent. Compte tenu des effets négatifs des prix de l'électricité, c'est un bon résultat. Les effets négatifs des prix de l'électricité sont liés à l'horizon de couverture des trois autres années. La majeure partie du volume de production de 2018 avait été couverte en 2015 à des prix à terme historiquement bas, encore plus bas que lors de la couverture des volumes de production de 2017 en 2014. Les prix de l'électricité, qui augmentent actuellement, produiront leurs effets à partir de 2020. Le bon résultat de l'exercice 2018 sous revue, au cours duquel plus de la moitié de l'effet négatif des prix de l'électricité a pu être compensé, a été principalement influencé par des volumes de production plus élevés dans les centrales éoliennes, d'autres améliorations au niveau de l'efficacité dans le cœur de métier et d'une contribution au résultat plus élevée résultant de l'activité de services.

Le bénéfice net déclaré de 203 millions de CHF a reculé de 25% par rapport à l'année précédente. Ce recul est essentiellement dû à la performance négative du fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs en 2018, en comparaison aux rendements remarquables atteints lors de l'exercice précédent. Normalisé aux rendements prévus du fonds et sans la correction de l'effet ponctuel découlant de la Caisse de pension, il en résulte une hausse du bénéfice net comparable de 11% (de 215 millions de CHF à 239 millions de CHF).

Résultat d'exploitation comparable seulement 1 % en-dessous de l'excellente performance de l'exercice précédent

En millions de CHF	2017 (corrigé) ¹	Corrections ²	2017 (comparable)	2018	Corrections ²	2018 (comparable)	Variation en %
Prestation globale	2 502,7	-11,0	2 491,7	2 675,2		2 675,2	7 %
Approvisionnement/transport d'énergie	-875,3		-875,3	-938,6		-938,6	7 %
Charges d'exploitation	-1 098,5		-1 098,5	-1 140,3	-52,4	-1 192,7	9 %
– Matériel et prestations de tiers	-305,1		-305,1	-347,1		-347,1	14 %
– Charges de personnel	-606,8		-606,8	-589,3	-52,4	-641,7	6 %
– Autres charges d'exploitation	-186,6		-186,6	-203,9		-203,9	9 %
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	528,9	-11,0	517,9	596,3	-52,4	543,9	5 %
Amortissements et dépréciations	-198,7		-198,7	-208,1		-208,1	5 %
Résultat des sociétés associées	48,8		48,8	28,3		28,3	-42 %
Résultat d'exploitation	379,0	-11,0	368,0	416,5	-52,4	364,1	-1 %
Résultat financier	-9,9	-60,3	-70,2	-167,6	98,5	-69,1	-2 %
Résultat avant impôts sur le bénéfice	369,1	-71,3	297,8	248,9	46,1	295,0	-1 %
Impôts sur le bénéfice	-94,4	15,7	-78,7	-45,9	-10,1	-56,0	-29 %
Bénéfice net résultant des activités poursuivies	274,7	-55,6	219,1	203,0	36,0	239,0	9 %
Perte nette résultant des activités abandonnées	-4,1		-4,1	–		–	-100 %
Bénéfice net	270,6	-55,6	215,0	203,0	36,0	239,0	11 %

- 1 Compte tenu des dispositions d'IFRS 15, certaines redevances facturées aux clients finaux ainsi que des indemnités d'acheminement pour les exploitants de réseaux externes sont désormais représentées sous formes de montants nets. L'exercice précédent a été adapté en conséquence. Les ordres de grandeur du bénéfice n'ont ainsi pas changé.
- 2 Correction 2017 correspondant au remboursement unique des frais issus du transfert du réseau de transport à Swissgrid ayant eu lieu en 2013. Correction 2018 correspondant à l'effet de passage de la primauté des prestations existante de la caisse de pension BKW à la primauté des cotisations conformément à la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP) du 1^{er} janvier 2019. Normalisation des deux années correspondant aux rendements réalisés dans les fonds pour la désaffectation et l'élimination, au niveau du rendement planifié.

Hausse du chiffre d'affaires dans les activités de services et les transactions énergétiques

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires augmente et s'établit à 2 675 millions de CHF, de sorte que l'année s'achève sur une hausse de 7 %, malgré une nouvelle baisse du chiffre d'affaires liée aux prix dans le domaine des transactions énergétiques. Les activités de services en particulier ont de nouveau enregistré une forte croissance: avec une hausse de 20 % à 881 millions de CHF, près d'un tiers du chiffre d'affaires du groupe provient désormais des services. Le chiffre d'affaires du secteur d'activité Réseaux a légèrement reculé suite à des baisses de tarifs (-4 % à 555 millions de CHF), mais reste un ancrage solide pour le groupe BKW. Malgré la charge liée aux prix bas de l'électricité, le secteur d'activité Energie a pu enregistrer une hausse de son chiffre d'affaires. La prestation globale progresse de 5 % et s'établit à 1 326 millions de CHF. Compte tenu de la hausse du chiffres d'affaires due à l'augmentation de la part des énergies renouvelables, à une exploitation active des postes électriques et à des volumes légèrement plus élevés sur le marché du commerce de gros, les effets négatifs des prix bas de l'électricité ont pu être plus que compensés.

Coûts d'exploitation à nouveau en baisse dans le cœur de métier

Dans l'activité d'origine, les coûts d'exploitation peuvent une fois de plus être diminués de quelques millions grâce à une gestion continue et rigoureuse des coûts. Ce résultat est remarquable compte tenu des économies déjà réalisées au cours des dernières années. D'autres améliorations de l'efficacité et des optimisations ont notamment pu être réalisées dans les domaines des services centraux et de la production. Dans l'ensemble, les coûts d'exploitation révisés ont toutefois augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, ce qui est dû aux acqui-

sitions dans l'activité de services. Fin 2018, BKW emploie 7300 collaborateurs, ce qui correspond à une augmentation de plus de 900 personnes au cours de l'exercice sous revue. Deux tiers des effectifs travaillent déjà dans le domaine des services. L'expansion des effectifs au cours de l'exercice a exclusivement eu lieu dans les activités de services, tandis que les effectifs du cœur de métier ont légèrement diminué.

La performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs aboutit à un bénéfice net plus faible

Le bénéfice net déclaré de 203 millions de CHF a reculé de 25% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique en particulier par la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets. Si des rendements exceptionnels ont pu être réalisés au cours de l'exercice précédent, la performance a néanmoins reculé en 2018. Par rapport à l'exercice précédent, cette situation a eu un effet négatif de 155 millions de CHF sur le bénéfice net. Par contre, si l'on considère les rendements effectifs des fonds pour 2017 et 2018 normalisés des rendements prévus, le bénéfice net comparable a augmenté de 11% pour passer de 215 millions de CHF à 239 millions de CHF. Les fonds sont inscrits au bilan de fin d'année à hauteur de 1,2 milliard de CHF.

La charge révisée de l'impôt sur le bénéfice s'élève à 34 millions de CHF, soit une baisse de 60 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice sous revue est de 19% (26% l'exercice précédent) et il est influencé par des ajustements de valeur imposables des participations dans les comptes annuels.

Energie: influence négative des prix de l'électricité en grande partie compensée

Le domaine d'activité Énergie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.

En 2018 aussi, les prix de l'électricité ont été bas et volatiles et la gestion des activités liées à l'électricité ainsi que le positionnement stratégique ont encore revêtu une grande importance. Sur les ventes d'électricité de 2018 principalement couvertes trois ans auparavant, des prix moyens légèrement plus faibles ont été atteints par comparaison à l'exercice précédent. Ceci étant, une hausse du chiffre d'affaires a pu être réalisée au cours de l'exercice sous revue. A partir de 2020, les prix de l'électricité garantis évolueront de façon positive. La désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg a franchi une nouvelle étape importante en 2018 avec l'obtention de la décision de désaffectation.

En millions de CHF	2017	2018	Variation en %
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	492,8	481,2	
Autres fournitures d'électricité	725,7	801,6	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	43,6	42,9	
Prestation globale	1 262,1	1 325,7	5%
Approvisionnement en énergie	-760,6	-832,1	
Charges d'exploitation	-289,6	-277,6	
– Charges de personnel	-111,1	-98,1	-12%
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-178,5	-179,5	1%
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	211,9	216,0	2%
Amortissements et dépréciations	-80,4	-82,7	
Résultat des sociétés associées	26,2	8,4	
Résultat d'exploitation	157,7	141,7	-10%

Les prix bas de l'électricité ont encore eu une incidence négative sur le chiffre d'affaires lié à la vente d'électricité en 2018 (-80 millions de CHF). Grâce à la hausse des volumes produits par les centrales éoliennes et aux volumes légèrement plus élevés sur le marché du commerce de gros, cette influence a toutefois pu être plus que compensée. Le chiffre d'affaires de l'activité énergétique augmente globalement de 5% pour atteindre 1 326 millions de CHF.

Dans l'activité de distribution en Suisse, des volumes légèrement plus faibles ont été enregistrés (-0,3 TWh pour atteindre un total de 7,4 TWh), ce qui a entraîné une baisse du produit de 2% à 481 millions de CHF. Ce recul est justifié par un report interne de certains grands clients de l'activité de vente vers l'activité de commerce de gros. Les chiffres d'affaires correspondants sont compris dans le poste «Autres transactions énergétiques» à partir de 2018. Les autres ventes d'énergie (y compris la fourniture marché, la fourniture directe issue des centrales ainsi que l'activité commerciale) augmentent le résultat de 76 millions de CHF à 802 millions de CHF suite à une hausse des volumes.

Les charges d'approvisionnement augmentent de 72 millions de CHF. Cette hausse s'explique en particulier par les coûts de combustibles plus élevés dans les centrales thermiques fossiles et par les coûts de remplacement des volumes de production manquants aux centrales hydrauliques au fil de l'eau dus à la sécheresse estivale. En revanche, les coûts de production des centrales partenaires diminuent (les centrales hydrauliques et nucléaires ont amélioré leur efficacité, leurs volumes de production sont donc plus élevés), ce qui a conduit à une baisse des prix moyens d'approvisionnement en énergie. La production d'énergie s'élève à 11,7 TWh en 2018.

Grâce à de nouvelles améliorations au niveau de son efficacité et à des économies continues, BKW réduit donc à nouveau ses charges d'exploitation. Elles ont été réduites de 4% supplémentaires, soit de 12 millions de CHF. Le résultat des sociétés associées a nettement diminué en 2018 (-18 millions de CHF). Cette baisse est principalement due à des ajustements ponctuels dans les comptes de la centrale à charbon de Wilhemshaven.

Le résultat d'exploitation s'élève à 142 millions de CHF, soit seulement 16 millions de CHF de moins que l'exercice précédent. Une grande partie des effets négatifs des prix de l'électricité a donc été rattrapée. Suite à la baisse des volumes produits par les centrales hydrauliques au fil de l'eau au cours de l'été, qui a été sec, et à la position longue renforcée de la vente d'énergie au profit de l'année à venir, les effets négatifs n'ont pas pu être totalement compensés. Avec une meilleure marge, la vente d'électricité contribue à atteindre un résultat prometteur au cours de l'exercice 2018. Grâce aux augmentations d'efficacité réalisées et à la baisse des prix d'achat auprès des centrales partenaires, le domaine d'activité Energie a réalisé un bon résultat d'exploitation.

Domaine d'activité Réseaux: contribution stable au résultat

Le domaine d'activité Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe.

En 2018, de nouveaux investissements significatifs ont été réalisés dans l'entretien et le développement du réseau de distribution. A cette occasion, l'accent a été mis sur l'optimisation du réseau en vue du passage au numérique. Le réseau de distribution se prépare à l'intégration de la production d'énergie décentralisée et fluctuante. Les travaux associés se sont déroulés comme prévu au cours de l'exercice 2018. En 2018 aussi, le domaine d'activité Réseaux est resté une solide source de revenus.

En millions de CHF	2017 (adapté) ¹	2018	Variation en %
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	495,8	480,4	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	95,7	75,0	
Prestation globale	591,5	555,4	-6 %
Charges du transport d'énergie	-115,2	-106,7	
Charges d'exploitation	-202,2	-195,4	
– Charges de personnel	-79,5	-71,9	-10 %
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-122,7	-123,5	1 %
Charges d'exploitation	-317,4	-302,1	-5 %
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	274,1	253,3	-8 %
Amortissements et dépréciations	-85,4	-85,1	
Résultat des sociétés associées	22,7	21,4	
Résultat d'exploitation	211,4	189,6	-10 %

1 Compte tenu des dispositions d'IFRS 15, certaines redevances facturées aux clients finaux ainsi que des indemnités d'acheminement pour les exploitants de réseaux externes sont désormais représentées sous formes de montants nets. L'exercice précédent a été adapté en conséquence. Les ordres de grandeur du bénéfice n'ont ainsi pas changé.

Le chiffre d'affaires de l'activité Réseaux a diminué par rapport à l'exercice précédent ajusté pour s'établir à 555 millions de CHF (–37 millions de CHF). Le produit issu de la rémunération du transport d'électricité à travers le réseau de distribution (utilisation du réseau) a ainsi diminué de 3% pour atteindre 480 millions de CHF, ce qui est principalement dû à de légères baisses de tarifs et à des coûts plus faibles des réseaux en amont. En outre, l'exercice précédent a été marqué par des remboursements ponctuels de coûts résultant du transfert du réseau de transport à Swissgrid (11 millions de CHF).

La charge résultant des transports d'énergie a diminué du fait de la baisse des coûts des services systèmes des réseaux en amont de près de 7%. Par ailleurs, les charges d'exploitation ont encore reculé. Grâce à de nouvelles augmentations d'efficacité, elles ont diminué de 7 millions de CHF pour s'établir à 195 millions de CHF. Le résultat d'exploitation comparable du secteur d'activité Réseaux reste globalement stable, à 190 millions de CHF.

Domaine d'activité Prestations: croissance rentable

Le domaine d'activité Prestations englobe la planification et le conseil en ingénierie (Engineering) pour des projets liés à l'énergie, l'infrastructure et l'environnement, des offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment (Building solutions) ainsi que la construction, le service et l'entretien de réseaux d'énergie, de télécommunication et d'eau (Infra Services).

En 2018, le développement du domaine d'activité Prestations a été marqué par une nouvelle croissance des acquisitions. Le réseau de prestations en Europe germanophone s'est encore renforcé et développé. Tous les secteurs d'activité de ce domaine ont enregistré une hausse du chiffre d'affaires et une croissance de la rentabilité supérieure à la moyenne.

En millions de CHF	2017	2018	Variation en %
Produit des prestations	699,1	852,1	
Autres produits d'exploitation	37,3	28,7	
Prestation globale	736,4	880,8	20 %
Charges d'exploitation	-669,9	-797,2	
– Charges de personnel	-329,2	-391,7	19 %
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-340,7	-405,5	19 %
Charges d'exploitation	-669,9	-797,2	19 %
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	66,5	83,6	26 %
Amortissements et dépréciations	-20,6	-25,6	
Résultat des sociétés associées	0,1	0,0	
Résultat d'exploitation	46,0	58,0	26 %

En raison des acquisitions, le résultat des prestations a augmenté de 20% en 2018 pour atteindre 881 millions de CHF. Ceci correspond à près d'un tiers du chiffre d'affaires du groupe BKW. Le développement stratégique des activités de services se poursuit donc avec succès. En 2018, 18 nouvelles entreprises ont rejoint le réseau de prestations de BKW. Les domaines Engineering et Building Solutions se sont de nouveau renforcés de façon marquante: l'activité d'ingénierie s'est notamment fortement développée en Allemagne, mais a aussi été complétée par des compétences spécifiques en Autriche et en Suisse. Le réseau d'ingénierie de BKW s'est considérablement renforcé par des acquisitions dans les domaines de l'équipement technique des bâtiments, de la planification des transports, du Building Information Modelling et de la planification générale. Avec plus de 2 500 planificateurs et ingénieurs, BKW fait désormais partie des plus grands groupes d'ingénierie de l'espace germanophone.

Dans le domaine Building Solutions, la présence géographique dans la région Ouest a été développée avec des acquisitions ciblées en Suisse occidentale et dans le Valais. En outre, avec l'achat d'E3 HLK, BKW s'ouvre à de vastes secteurs de la Suisse orientale dans les domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. De plus, le réseau suisse des entreprises d'installation peut encore s'étoffer dans la région Est.

Grâce à la forte croissance de leurs acquisitions, les deux domaines d'activités Engineering et Building Solutions apportent désormais un peu plus d'un tiers de la prestation globale du domaine d'activité Prestations. Mais le domaine d'activité Infra Services, leader sur le marché de la construction et de la mise en service de réseaux électriques suisses, a également connu une légère croissance en 2018 dans le cadre du marché. La croissance des Infra Services a été atteinte à la fois dans le domaine des réseaux électriques et dans l'activité de services Eau. Avec Arpe AG et Hinni AG, BKW dispose désormais dans son réseau Infra Services de leaders sur le marché des domaines de la technologie des canaux et de fournisseurs de services et de produits dans le domaine de l'eau afin d'entretenir les infrastructures sensibles d'eau potable et des eaux d'extinction.

Cette forte croissance du chiffre d'affaires s'accompagne également d'une hausse des coûts d'exploitation dans le domaine d'activité Prestations qui requiert beaucoup de personnel. L'EBIT obtenu pour les activités de services s'élève à 58 millions de CHF, soit une augmentation de 26%, significativement plus élevée que l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à la valeur de l'exercice précédent. Comme lors des exercices précédents, ceux-ci incluent des charges pour coûts d'acquisition et d'intégration issus des rachats d'entreprises. Malgré les coûts liés aux acquisitions, la marge d'EBIT présentée se situe à 7% (6% l'exercice précédent) si bien qu'elle tient le cap.

Forte entrée de capitaux liée à l'activité commerciale opérationnelle

Le cash-flow opérationnel s'établit à un niveau solide de 373 millions de CHF. Le cash-flow opérationnel fort de l'exercice précédent a considérablement été influencé par les évolutions positives de l'actif circulant net. Les fonds issus des opérations se sont établis à 381 millions de CHF, soit un peu en-dessous de la moyenne sur plusieurs années.

En millions de CHF	2017	2018	Variation en %
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	493,4	373,4	-24 %
Variation de l'actif circulant net et impôts sur le bénéfice payés	-28,0	7,8	
Funds from operations	465,4	381,2	-18 %
Liquidités par 31.12.	1 223,1	1 094,9	-10 %

Les investissements consentis par BKW se sont élevés à environ 485 millions de CHF au cours de l'exercice sous revue. Près des deux tiers de cette somme sont investis dans la croissance, d'une part dans la poursuite du développement des activités de services et d'autre part dans la construction de centrales électriques utilisant des énergies renouvelables nouvelles (vent, petite hydraulique). Les investissements pour l'entretien et le remplacement de près de 170 millions de CHF concernent principalement le réseau. Dans le domaine des centrales, l'optimisation de la planification des investissements en fonction de l'état des centrales permet de réduire l'utilisation des fonds. Les investissements nets effectués en 2018 à hauteur de 356 millions de CHF ont pu être financés par les fonds générés sur la même période. C'est la raison pour laquelle les liquidités disponibles à court terme se montent toujours à plus d'un milliard de CHF au terme de l'exercice, malgré l'importante activité d'acquisition et d'investissement.

Capitaux propres et financement: liberté d'action financière et opérationnelle garantie

Le total du bilan n'a guère évolué par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 9,1 milliards de CHF. La part des fonds propres a légèrement augmenté et se monte à 38,4% à la fin de l'année (37,5% l'exercice précédent). Outre le bénéfice annuel, les capitaux propres augmentent également suite à la cession d'actions détenues en propre pour les conversions de l'emprunt convertible. A 3,5 milliards de CHF, les capitaux propres restent robustes en fin d'exercice.

En millions de CHF	2017	2018
Actifs circulants	2 382,2	2 242,8
Actifs immobilisés	6 706,3	6 810,5
Engagements à court terme	1 323,5	1 547,0
Engagements à long terme	4 358,7	4 034,0
Fonds propres	3 406,3	3 472,3
Total du bilan	9 088,5	9 053,3

La situation financière de BKW demeure stable. Les engagements financiers restent au niveau de l'exercice précédent avec 1,6 milliard de CHF. Malgré l'émission réussie d'un emprunt à 0,75% de 200 millions de CHF en vue du refinancement de l'emprunt de 150 millions de CHF arrivé à échéance, l'endettement brut n'a pas augmenté. La raison principale en est la conversion complète anticipée de l'emprunt convertible. Les liquidités correspondent au niveau de l'exercice précédent avec 0,8 milliard de CHF. Compte tenu de l'activité d'investissement, les immobilisations financières à court terme ont diminué de 120 millions de CHF. L'endettement net (les engagements financiers moins les immobilisations financières à court terme et les liquidités) s'établit désormais à 475 millions de CHF (377 millions de CHF l'exercice précédent). Au 31 décembre 2018, BKW dispose comme par le passé de liquidités de 1,1 milliard de CHF, de sorte que la liberté d'action financière et opérationnelle reste garantie, y compris pour l'emprunt obligataire à hauteur de 350 millions de CHF, qui devra être remboursé en 2019 et pour lequel toutes les options sont possibles concernant le refinancement. En outre, BKW bénéficie toujours d'un crédit consorcial inutilisé de 250 millions de CHF.

Dividende stable

Sur la base du bénéfice net comparable, l'assemblée générale proposera un dividende de 1,80 CHF par action, comme l'année précédente. Cela correspond à un taux de distribution de 40% sur le bénéfice net comparable. Le rendement du dividende s'élève à 2,6% sur la base du cours en vigueur à la fin d'année (3,1% l'exercice précédent) et reflète la stabilité de la politique appliquée par BKW en matière de dividendes.

Perspectives: résultat solide attendu pour 2019, une année exigeante

En 2019, les ventes d'énergie seront grevées pour la dernière fois par des prix de l'électricité en baisse. Les prix de l'électricité historiquement bas auront encore une influence très négative sur le résultat 2019. Comme au cours des exercices précédents, BKW tâchera de compenser en grande partie ces effets négatifs par une gestion performante des activités liées à l'énergie et une gestion des coûts toujours aussi rigoureuse. Dans l'activité Réseaux, l'entreprise s'attend à une évolution stable assortie d'une contribution positive inchangée au résultat d'exploitation. Le développement rapide des activités de services sera également maintenu pendant l'exercice 2019, afin que l'on puisse s'attendre à une nouvelle contribution accrue au résultat d'exploitation. Pour 2019, BKW s'attend à un solide résultat d'exploitation comparable (sans les facteurs extraordinaires) dans une marge de 320 à 340 millions de CHF.

GROUP BKW

Comptes du groupe BKW

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de pertes et profits consolidé

En millions de CHF	Note	2017 (adapté)	2018
Chiffre d'affaires net	9	2 341,7	2 525,5
Prestations propres activées		71,0	74,8
Autres produits d'exploitation		90,0	74,9
Prestation globale		2 502,7	2 675,2
Approvisionnement/transport d'énergie	10	-875,3	-938,6
Matériel et prestations de tiers		-305,1	-347,1
Charges de personnel	11	-606,8	-589,3
Autres charges d'exploitation	12	-186,6	-203,9
Charges d'exploitation		-1 973,8	-2 078,9
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		528,9	596,3
Amortissements et dépréciations	13	-198,7	-208,1
Résultat des sociétés associées	22	48,8	28,3
Résultat d'exploitation		379,0	416,5
Produits financiers	14	119,2	10,4
Charges financières	14	-129,1	-178,0
Résultat avant impôts sur le bénéfice		369,1	248,9
Impôts sur le bénéfice	15	-94,4	-45,9
Bénéfice net résultant des activités poursuivies		274,7	203,0
Perte nette résultant des activités abandonnées		-4,1	
Bénéfice net		270,6	203,0
dont:			
– Part des actionnaires BKW		251,3	186,4
– Participations ne donnant pas le contrôle		19,3	16,6
Résultat par action en CHF (non dilué)	16	4,92	3,56
Résultat par action en CHF (dilué)	16	4,77	3,53
Résultat par action en CHF résultant des activités poursuivies (non dilué)		5,00	3,56
Résultat par action en CHF résultant des activités abandonnées (non dilué)		-0,08	
Résultat par action en CHF résultant des activités poursuivies (dilué)		4,85	3,53
Résultat par action en CHF résultant des activités abandonnées (dilué)		-0,08	

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	Note	2017	2018
Bénéfice net		270,6	203,0
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)	28		
– Bénéfices/pertes actuariels		102,1	-39,3
– Impôts sur le bénéfice		-22,5	5,0
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)	22		
– Bénéfices/pertes actuariels		9,5	17,2
– Impôts sur le bénéfice		-0,7	-1,4
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat ¹	30		
– Ajustements de valeur			-0,2
Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		88,4	-18,7
Changes	30		
– Changes		99,5	-47,1
– Transfert au compte de pertes et profits		0,5	0,1
Opérations de couverture	30		
– Ajustements de valeur		1,2	-0,3
– Impôts sur le bénéfice		-0,2	0,0
Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		101,0	-47,3
Autres éléments du résultat global		189,4	-66,0
Résultat global		460,0	137,0
dont:			
– Part des actionnaires BKW		440,3	117,6
– Participations ne donnant pas le contrôle		19,7	19,4

1 Suite à l'introduction de la norme IFRS 9, les instruments de fonds propres autrefois considérés comme «Disponibles à la vente» sont rattachés à la catégorie «Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» (Amortized cost or fair value through other comprehensive income, FVOCI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Les gains et les pertes résultant de la vente de ces instruments de fonds propres ne sont plus transférés au compte de résultat mais inscrits dans les réserves provenant de bénéfices.

COMPTES DU GROUPE BKW

Bilan consolidé

En millions de CHF	Note	31.12.2017 ¹	31.12.2018
Actif			
Liquidités	35	825,5	817,4
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	17	820,5	720,1
Travaux en cours	18	68,0	93,3
Créances fiscales en cours		11,4	19,6
Immobilisations financières	21	397,6	277,5
Produits dérivés	31	101,3	197,7
Stocks	19	60,4	43,5
Comptes de régularisation	20	97,5	73,7
Total actif circulant		2 382,2	2 242,8
Immobilisations financières	21	1 332,2	1 279,2
Produits dérivés	31	51,6	35,4
Participations dans des sociétés associées	22	1 439,6	1 481,7
Immobilisations corporelles	23	3 221,4	3 234,8
Actifs incorporels	24	620,5	747,4
Créances fiscales latentes	15	41,0	32,0
Total actif immobilisé		6 706,3	6 810,5
Total actif		9 088,5	9 053,3
Passif			
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	25	597,2	551,0
Acomptes reçus sur des travaux en cours	18	49,0	41,5
Impôts passifs en cours		49,9	41,2
Engagements financiers	26	211,8	413,3
Produits dérivés	31	109,6	192,5
Provisions	27	78,2	67,6
Comptes de régularisation	20	227,8	239,9
Total engagements à court terme		1 323,5	1 547,0
Engagements financiers	26	1 387,6	1 156,1
Produits dérivés	31	47,3	52,9
Engagement de prévoyance du personnel	28	201,8	195,7
Autres engagements	29	416,8	407,7
Provisions	27	1 850,9	1 777,2
Impôts différés passifs	15	454,3	444,4
Total engagements à long terme		4 358,7	4 034,0
Total engagements		5 682,2	5 581,0
Capital-actions	30	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	30	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	30	3 206,5	3 270,6
Autres réserves	30	-171,7	-240,3
Actions propres	30	-65,8	-4,8
Total part des actionnaires BKW		3 142,3	3 198,8
Participations ne donnant pas le contrôle		264,0	273,5
Total fonds propres		3 406,3	3 472,3
Total passif		9 088,5	9 053,3

1 Selon les dispositions de la norme IFRS 15, les «Travaux en cours» (actifs contractuels) et les «Acomptes reçus sur des travaux en cours» (engagements contractuels) sont désormais présentés dans le bilan sous forme de postes distincts. L'année précédente a été ajustée en conséquence. Les travaux en cours étaient auparavant inclus dans le poste «Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances» et les acomptes reçus sur des travaux en cours dans le poste «Engagements résultant de livraisons et de prestations et autres engagements».

COMPTES DU GROUPE BKW

Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Autres réserves	Actions propres	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Fonds propres au 31.12.2016	132,0	41,3	3 114,4	-360,7	-244,6	2 682,4	258,5	2 940,9
Bénéfice net			251,3			251,3	19,3	270,6
Autres éléments du résultat global				189,0		189,0	0,4	189,4
Résultat global			251,3	189,0		440,3	19,7	460,0
Dividendes			-82,6			-82,6	-4,6	-87,2
Transactions avec les actions propres			-82,6		178,8	96,2		96,2
Rémunérations en actions			2,9			2,9		2,9
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-1,7			-1,7	-7,4	-9,1
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	1,3	1,3
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle						0,0	-3,5	-3,5
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			4,8			4,8		4,8
Fonds propres au 31.12.2017	132,0	41,3	3 206,5	-171,7	-65,8	3 142,3	264,0	3 406,3
Effet de la première l'application de la norme IFRS 9			-1,6			-1,6		-1,6
Fonds propres au 01.01.2018 (adapté)	132,0	41,3	3 204,9	-171,7	-65,8	3 140,7	264,0	3 404,7
Bénéfice net			186,4			186,4	16,6	203,0
Autres éléments du résultat global				-68,7		-68,7	2,7	-66,0
Résultat global			186,4	-68,7		117,7	19,3	137,0
Dividendes			-94,4			-94,4	-8,5	-102,9
Transactions avec les actions propres			-31,9		61,0	29,1		29,1
Rémunérations en actions			4,7			4,7		4,7
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-2,2			-2,2	-1,1	-3,3
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	0,3	0,3
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle						0,0	-0,5	-0,5
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			3,2			3,2		3,2
Cession sans incidence sur le compte de résultat d'actifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			-0,1	0,1		0,0		0,0
Fonds propres au 31.12.2018	132,0	41,3	3 270,6	-240,3	-4,8	3 198,8	273,5	3 472,3

COMPTES DU GROUPE BKW

Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	Note	2017	2018
Résultat avant impôts sur le bénéfice des activités poursuivies		369,1	248,9
Résultat avant impôts sur le bénéfice des activités abandonnées		-4,1	0,0
Correction des transactions sans incidence sur les liquidités	35	101,0	135,6
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		80,3	49,6
Impôts sur le bénéfice payés		-52,3	-57,4
Autres dépenses/rentées financières		-0,6	-3,3
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		493,4	373,4
Investissements en immobilisations corporelles	23	-244,9	-228,2
Désinvestissements en immobilisations corporelles		22,5	29,4
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	7/35	-122,6	-121,8
Cession de sociétés du groupe		1,9	-0,9
Investissements dans des sociétés associées	22	-15,2	-43,2
Désinvestissements dans des sociétés associées		24,9	35,9
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		-172,2	-94,5
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		69,0	171,0
Investissements en actifs incorporels	24	-30,9	-29,3
Désinvestissements en actifs incorporels		1,1	0,5
Intérêts perçus		8,7	6,0
Dividendes perçus		17,3	19,9
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-440,4	-255,2
Vente/achat d'actions propres	30	-5,1	-6,6
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-9,2	-3,3
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle		-3,5	-0,5
Augmentation des engagements financiers à court et long termes		10,4	214,7
Diminution des engagements financiers à court et long termes		-45,8	-197,2
Augmentation des autres engagements à long terme		19,8	25,1
Diminution des autres engagements à long terme		-4,0	-5,0
Intérêts versés		-44,8	-46,2
Dividendes distribués		-87,2	-102,9
Cash-flow résultant de l'activité de financement		-169,4	-121,9
Différences de change sur liquidités		3,9	-4,4
Variation nette des liquidités		-112,5	-8,1
Liquidités au début de l'exercice		938,0	825,5
Liquidités à la fin de l'exercice	35	825,5	817,4

Annexe aux comptes du groupe

1 Activité

BKW SA, Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe (ci-après dénommées BKW ou le groupe BKW), une entreprise spécialisée dans l'énergie et les infrastructures présente à l'international. L'entreprise propose à sa clientèle des solutions globales en s'appuyant sur son réseau de sociétés et de compétences. Nous planifions, construisons et exploitons des infrastructures de production d'énergie et d'approvisionnement pour les entreprises, les particuliers et le secteur public et proposons des modèles commerciaux numériques dans le domaine des énergies renouvelables. Le portefeuille de prestations du groupe BKW va de la planification et du conseil en ingénierie pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, jusqu'à la construction, les prestations de service et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau en passant par des offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment.

2 Principes de la présentation des comptes

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BKW. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des états financiers consolidés est fixée au 31 décembre. Ces derniers sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations durant l'exercice 2018

Lors de l'exercice 2018, BKW a appliqué pour la première fois les nouvelles normes suivantes, pertinentes pour le groupe BKW:

- IFRS 9 – «Instruments financiers»
- IFRS 15 – «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients»
- Amendement à IFRS 2 – «Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions»
- IFRIC 22 – «Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée»

Ces modifications n'ont pas eu d'impact majeur sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de BKW (cf. note 3), mais elles ont néanmoins conduit à des publications modifiées et complémentaires.

2.3 Application des nouvelles normes et interprétations à l'avenir

Bien que publiées à la date du bilan, les normes et les interprétations (nouvelles ou révisées) ci-dessous qui peuvent être importantes pour BKW ne seront applicables que pour les exercices ultérieurs. BKW prévoit d'appliquer les modifications à compter de leur entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices débutant à la date figurant entre parenthèses ou après):

- IFRS 16 – «Contrats de location» (1^{er} janvier 2019)
- IFRIC 23 – «Incertitude quant au traitement de l'impôt sur les bénéficiaires» (1^{er} janvier 2019)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – «Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise» (date indéterminée)
- Processus d'amélioration annuel, cycle 2015–2017
- Modifications à la norme IAS 28 (participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises) (1^{er} janvier 2019)
- Modifications à la norme IAS 19 – «Changement, réduction ou clôture de plan» (1^{er} janvier 2019)
- Modifications à la norme IFRS 3 – «Définition d'un établissement commercial» (1^{er} janvier 2020)

Les conséquences éventuelles résultant de l'application des autres normes et interprétations révisées sont en cours d'examen.

La nouvelle norme IFRS 16 «Contrats de location» entraîne des changements fondamentaux au niveau de l'inscription de ces contrats au bilan. La norme prévoit pour le preneur de location un modèle de comptabilisation exigeant l'inscription au bilan de presque tous les actifs (droit d'utilisation de l'actif loué) et engagements résultant de contrats de location. La distinction entre les contrats de leasing opérationnel et leasing-financement disparaît. Cette nouvelle prescription entraînera pour BKW une augmentation de l'actif immobilisé ainsi que des engagements financiers. Les paiements issus des contrats de location opérationnels en cours ne seront plus saisis dans le poste «Autres charges d'exploitation». Dans cette perspective, les amortissements entraîneront une hausse du taux d'amortissement sur les nouveaux droits d'utilisation. Les deux effets se compenseront en grande partie, de sorte qu'aucun effet majeur n'est attendu au niveau du «Résultat d'exploitation».

BKW appliquera la norme IFRS 16 pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. C'est la raison pour laquelle, sur le fondement de l'application de la norme IFRS 16, l'effet cumulatif est comptabilisé comme une modification, dans le bilan d'ouverture, des valeurs des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019, sans modification des informations comparatives.

La norme IFRS 16 s'applique aux contrats qui étaient auparavant identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4. Les contrats qui n'étaient pas identifiés jusqu'à présent comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 ne seront donc pas requalifiés.

BKW comptabilisera des droits d'utilisation et engagements de location-bail de près de 140 millions de CHF. Le total du bilan augmentera ainsi de 1,5%. Dans le compte de résultat 2019, le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations augmentera d'environ 25 millions de CHF. Parallèlement, la dotation aux amortissements augmentera d'un montant pratiquement identique, de sorte qu'il n'en résultera qu'un effet limité au niveau du résultat d'exploitation.

Les contrats de location existants sont présentés dans la note 34 du rapport financier 2018.

3 Modifications des principes comptables

La première application des normes IFRS 9 et IFRS 15 n'a pas eu d'impacts majeurs sur les états financiers ou sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de BKW. Le bilan au 31 décembre 2017 n'a pas fait l'objet d'une modification rétroactive. En revanche, le compte de résultat de l'exercice 2017 a été adapté en raison des nouvelles dispositions de la norme IFRS 15 concernant les relations entre principal et agent et certaines opérations commerciales seront désormais présentées sur une base nette. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice de la période de référence.

Les incidences des nouvelles normes sont expliquées en détail ci-après et les nouveaux principes comptables et d'évaluation applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 et dérogeant aux principes actuels sont décrits ci-après.

IFRS 9 – «Instruments financiers»

La norme IFRS 9 remplace IAS 39 et contient en particulier de nouvelles prescriptions concernant le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, l'inscription au bilan des relations de couverture et la détermination des dépréciations d'actifs financiers. L'application de la norme IFRS 9 n'a pas entraîné de modifications majeures dans le classement des actifs financiers. Aucune modification des relations de couverture existantes n'a été nécessaire. Seuls des impacts mineurs sur la détermination et la comptabilisation de dépréciations ont été enregistrés. Conformément aux dispositions transitoires, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une modification rétroactive.

Suite à l'introduction de la norme IFRS 9, les instruments de fonds propres autrefois classés comme «disponibles à la vente» s'élevant à 8,6 millions de CHF au 1^{er} janvier 2018 sont désormais rattachés à la catégorie «Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» (amortized cost or fair value through other comprehensive income, FVOCI), car ces actifs sont détenus sous forme de participations à long terme. Il n'en résulte donc pas de modification par rapport à l'évaluation actuelle. Les gains et pertes futurs résultant de la vente de ces actifs ne seront désormais plus réalisés dans le compte de résultat, mais directement dans les réserves provenant de bénéfices.

Les prescriptions de la norme IFRS 9 concernant la détermination et la comptabilisation de dépréciations pour des actifs financiers ont entraîné un effet limité de 1,6 million de CHF dans les fonds propres. Cet effet n'a pas été comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2017, mais dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

En millions
de CHF

Réserves provenant de bénéfices au 31.12.2017	3 206,5
Augmentation des dépréciations pour les créances résultant de ventes et de prestations	-0,4
Augmentation des dépréciations pour les autres créances et comptes de régularisation	-0,7
Augmentation des dépréciations pour les commandes en cours (actifs contractuels)	-0,3
Augmentation des dépréciations pour les dépôts à terme et les emprunts	-0,6
Evolution des impôts différés passifs en lien avec la hausse des dépréciations	0,4
Modification des réserves provenant de bénéfices en raison de la première application de la norme IFRS 9 le 01.01.2018	-1,6
Réserves provenant de bénéfices au 01.01.2018	3 204,9

Jusqu'à présent, le modèle «incurred loss» selon IAS 39 était appliqué afin de déterminer les dépréciations des actifs financiers. Le modèle «expected credit loss», orienté sur l'avenir, sera désormais appliqué pour calculer les dépréciations d'actifs financiers. Pour ce faire, des probabilités de défaillance sont définies sur la base de notations externes ou internes des contreparties pour les prêts, les placements à terme et les créances du négoce d'énergie, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois. Le modèle de dépréciation simplifié est appliqué pour les créances (hors créances du négoce d'énergie), les comptes de régularisation et les travaux en cours. Les actifs sont ainsi évalués sur la base de leurs échéances et rassemblés en différents groupes. Ces groupes sont rattachés à différents taux de dépréciation calculés sur la base de données historiques pour les pertes prévues sur la durée restante.

IFRS 15 – «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients»

La norme IFRS 15 remplace IAS 11, IAS 18 et les interprétations associées. La nouvelle norme définit un modèle uniforme de détermination et de comptabilisation des recettes résultant des engagements pris au niveau de la cession de biens et de la prestation de services.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas entraîné de modifications importantes quant à la date et au montant de la comptabilisation du chiffre d'affaires. En revanche, certaines opérations commerciales sont désormais présentées sur une base nette dans le compte de résultat. Pour la première application de la norme IFRS 15, BKW s'est fondée sur la «full retrospective method» et a adapté en conséquence le compte de résultat de l'exercice précédent. BKW applique la règle d'exception prévue par la norme IFRS 15 et renonce à mentionner les engagements restants liés à des prestations pour les périodes présentées avant la date de la première application. En outre, BKW renonce à comptabiliser à l'actif les coûts d'acquisition de contrats clients, dans la mesure où ces derniers seraient amortis en une année. Ainsi, la comptabilisation à l'actif de coûts d'acquisition de contrats n'a lieu que dans une très faible mesure.

Le chiffre d'affaires net réalisé par BKW est composé des recettes découlant des activités Énergie, Réseaux et Prestations.

- Les produits sur le Secteur Énergie comprennent essentiellement les produits provenant de la vente d'énergie à des clients finaux et à des partenaires de distribution en Suisse, les produits provenant de la vente d'électricité, de certificats et de matières premières sur le marché de commerce de gros, les produits provenant de l'injection directe d'énergie de centrales électriques avec la rétribution du courant injecté et les produits provenant de la production de chaleur. Dans le secteur de l'énergie, les dispositions de la norme IFRS 15 prévoient des opérations pour compte propre («Exonération pour compte propre» selon la norme IFRS 9). Les produits provenant de ces activités commerciales sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. Toutefois, comme l'énergie est consommée en même temps que la livraison est effectuée, la vente de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'énergie livrée au client. Dans de tels cas, la norme IFRS 15 prévoit une règle d'exception concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. BKW applique cette règle d'exception et comptabilise le chiffre d'affaires à hauteur du montant qui doit être facturé. Par conséquent, les nouvelles dispositions de la norme IFRS 15 n'ont pas entraîné de modifications quant à la date et au montant de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

- Les produits réalisés par le Secteur Réseaux proviennent notamment de la compensation de l'indemnisation pour l'utilisation du réseau de distribution. Les produits provenant de l'acheminement d'énergie sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. L'acheminement de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'acheminement fait au client. Cette prestation est soumise à la règle d'exception de la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. BKW applique cette règle d'exception et comptabilise le chiffre d'affaires à hauteur du montant qui doit être facturé. La norme IFRS 15 n'a pas entraîné de modifications quant à la date et au montant de la comptabilisation du chiffre d'affaires.
- Les produits du segment Prestations résultent principalement des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients, qui étaient jusqu'à présent inscrits au bilan à l'aide de la méthode «percentage of completion» (POC) et dont les produits ont été comptabilisés en rapport avec un moment précis. Compte tenu des règles contractuelles relatives à ces prestations de services, qui accordent à BKW le droit à une rémunération pour les prestations fournies, le chiffre d'affaires doit aussi être comptabilisé en rapport avec une période donnée en vertu des dispositions de la norme IFRS 15. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. La première application de la norme IFRS 15 n'a donc pas entraîné de changements importants quant à la comptabilisation du chiffre d'affaires en rapport avec une période donnée ni à son montant.

Le chiffre d'affaires net est présenté dans la note 9 «Informations sur les segments», par segment, réparti en chiffre d'affaires externe et interne et par aspects géographiques.

En raison des nouvelles dispositions relatives aux relations entre principal et agent, le domaine d'activité Réseau a connu une modification concernant les coûts de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) réimputables aux clients et les coûts d'utilisation du réseau pour les gestionnaires de réseau tiers. En effet, BKW assume le risque de défaillance de ces prestations, de sorte que BKW était jusqu'à présent classée comme le principal et que, par conséquent, la présentation des montants bruts dans le compte de résultat intervenait sous forme de chiffre d'affaires net, d'une part, et sous forme de charges de transport et d'approvisionnement en énergie, d'autre part. Selon la norme IFRS 15, le risque de défaillance n'est désormais plus un critère pertinent pour déterminer s'il existe une relation de principal ou d'agent. Dans de telles situations, BKW doit à présent être classée comme agent et effectuer une présentation sur une base nette. Cette modification n'a cependant pas d'incidence sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net.

L'impact de cette nouvelle présentation sur une base nette est exposé dans le tableau ci-dessous. Il n'en résulte pas de modifications pour le bilan, le tableau de variation des fonds propres ni le tableau des flux de trésorerie.

En millions de CHF	2017	Effet de IFRS 15	2017 (adapté)
Prestation globale	2 577,4	-74,7	2 502,7
Charges d'exploitation	-2 048,5	74,7	-1 973,8
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	528,9	0,0	528,9
Résultat d'exploitation	379,0	0,0	379,0
Résultat avant impôts sur le bénéfice	369,1	0,0	369,1
Bénéfice net	270,6	0,0	270,6

4 Consolidation

4.1 Principes de consolidation

La consolidation se fonde sur les comptes des différentes sociétés du groupe qui ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au groupe sont entièrement éliminés.

A une exception près, toutes les sociétés du groupe ont fixé la date de clôture de leurs comptes au 31 décembre. Pour certaines sociétés associées et dans le cas d'un accord conjoint, la date de clôture est différente de celle de BKW, car ces sociétés clôturent leur exercice comptable le 30 septembre afin de faire coïncider ce dernier avec l'année hydrologique. Pour la consolidation de ces sociétés, la clôture est fixée en principe au 30 septembre. Des ajustements sont effectués pour les transactions importantes réalisées entre la date de clôture des sociétés et celle de BKW.

4.2 Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe

Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il n'existe aucune restriction majeure au transfert de liquidités des filiales à la société mère.

Accords conjoints

Les sociétés sous contrôle commun («joint control») sont traitées comme des entreprises communes («joint-ventures») ou des activités communes («joint operations»). Pour les «joint operations», l'intégration dans les comptes du groupe se fait avec leurs parts respectives d'actifs et de passifs ainsi que de produits et de charges; pour les «joint-ventures», elle se fait au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés associées

Les participations dans les sociétés sur lesquelles BKW peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle sont classées dans la catégorie des sociétés associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. En règle générale, on parle d'une influence déterminante lorsque la part des droits de vote est située entre 20 et 50%. Dans certaines circonstances, on peut déjà être en présence d'une influence déterminante si la part des droits de vote est inférieure à 20% lorsqu'il existe des droits contractuels. C'est notamment le cas pour les entreprises partenaires.

Les entreprises partenaires sont des sociétés qui construisent et exploitent des centrales ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie de centrales et planifient des entrepôts nucléaires. L'énergie produite par ces dernières est achetée au coût de revient selon des accords contractuels. Les entreprises partenaires sont rattachées au segment Energie.

4.3 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par BKW sont intégrées aux comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'acquisition. Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Toute différence négative constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Les sociétés du groupe cédées sont sorties du bilan à la date de la perte de contrôle. BKW inscrit la différence entre le produit de la vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeurs enregistrées sur les instruments financiers inscrites dans les autres éléments du résultat global sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

Dans le cadre d'acquisitions, des participations ne donnant pas le contrôle, et parfois des options de vente, sont octroyées et BKW perçoit des options d'achat aux mêmes conditions. Si BKW jouit en conséquence de la propriété économique, la transaction est présentée comme si les actions correspondantes avaient été également acquises. Sinon, les participations ne donnant pas le contrôle sont enregistrées dans le poste «Autres engagements» en raison de l'option de vente. Un excédent éventuel à la date de clôture du bilan est rattaché aux réserves provenant de bénéfices.

Les frais de transaction liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation.

4.4 Change

Le rapport est établi en francs suisses (CHF). BKW comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier.

Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur bouclage en devises, les principes suivants sont appliqués:

- Bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre)
- Compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice
- Flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice

	Cours de change au 31.12.2017	Cours de change au 31.12.2018	Moyenne 2017	Moyenne 2018
CHF/EUR	1,1702	1,1269	1,1115	1,1550

Le goodwill et les adaptations de la juste valeur des actifs nets de sociétés établissant leurs comptes en devises réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de sociétés du groupe, sociétés associées et accords conjoints établis en devises sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

5 Principes comptables et d'évaluation

5.1 Présentation du chiffre d'affaires

BKW réalise des produits dans ses trois secteurs Energie, Réseaux et Prestations.

Energie

Les produits sur le segment Energie comprennent essentiellement les produits provenant de la vente d'énergie à des clients finaux et à des partenaires de distribution en Suisse, les produits du négoce d'énergie provenant de la vente d'électricité, de certificats et de matières premières sur le marché de commerce de gros, les produits provenant de l'injection directe d'énergie de centrales nucléaires avec la rétribution du courant injecté et les produits provenant de la production de chaleur.

Dans le secteur de l'énergie, les dispositions de la norme IFRS 15 prévoient des opérations pour compte propre («Exonération pour compte propre» selon la norme IFRS 9). Les produits provenant de ces activités commerciales sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. Toutefois, comme l'énergie est consommée en même temps que la livraison est effectuée, la vente de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'énergie livrée au client. Par conséquent, ces cas sont soumis à une règle d'exception prévue par la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur du montant devant être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Dans le négoce d'énergie, la comptabilisation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Ce type d'opérations de gestion est réparti en opérations pour compte propre et en opérations de couverture. Le chiffre d'affaires brut généré par les opérations pour compte propre est soumis aux dispositions de la norme IFRS 15 et comptabilisé brut dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison.

Les opérations de couverture résultent d'activités élargies de gestion du portefeuille de production, qui comprennent la conclusion d'autres opérations pour la couverture de la production propre. Ces opérations de couverture supplémentaires sont considérées comme des instruments financiers selon la norme IFRS 9. D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations répondent également à la définition d'instruments financiers selon la norme IFRS 9.

Les activités liées à l'énergie et qualifiées d'instruments financiers sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat de la couverture des variations du prix de l'électricité» ou sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques» (cf. note 39.2). Le résultat se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

Réseaux

Les produits réalisés par le Secteur Réseaux proviennent notamment de la compensation de l'indemnisation pour l'utilisation du réseau de distribution (redevances réseaux). Les produits provenant de l'acheminement d'énergie sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. L'acheminement de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'acheminement fait au client. Cette prestation est soumise à la règle d'exception de la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. BKW applique cette règle d'exception et comptabilise le chiffre d'affaires à hauteur du montant qui doit être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Les coûts de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) réimputables aux clients et les coûts d'utilisation du réseau pour les gestionnaires de réseau tiers ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires en vertu des dispositions relatives aux relations entre principal et agent, mais sont représentés sous formes de montants nets des charges de transport et d'approvisionnement en énergie correspondantes.

Prestations

Les produits du segment Prestations résultent principalement des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients. Compte tenu des règles contractuelles relatives à ces prestations de services et qui accordent à BKW le droit à une rémunération pour les prestations fournies, le chiffre d'affaires est comptabilisé en rapport avec une période donnée. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les coûts d'acquisition de contrats clients ne sont pas comptabilisés à l'actif, dans la mesure où ces derniers seraient amortis en une année.

5.2 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances et engagements résultant de livraisons et de prestations sont inscrits au bilan selon la méthode du coût amorti sous forme d'instruments financiers selon la norme IFRS 9. Le modèle «expected credit loss», orienté sur l'avenir, est désormais appliqué pour calculer les dépréciations des créances.

Quel que soit leur montant, les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées individuellement en fonction de leur valeur effective et des ajustements de valeur individuels sont éventuellement constitués. Concernant les créances résultant de livraisons et de prestations dans le négoce d'énergie, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois. Le modèle de dépréciation simplifié est appliqué aux autres créances résultant de livraisons et de prestations. Les actifs sont ainsi évalués sur la base de leurs échéances et rassemblés en différents groupes. Ces groupes sont rattachés à différents taux de dépréciation calculés sur la base de données historiques pour les pertes prévues sur la durée restante.

Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les régularisations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan. Pour les comptes de régularisations financières, une dépréciation forfaitaire est appliquée selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9.

5.3 Travaux en cours/Paiements reçus pour des travaux en cours

Les travaux en cours (actifs contractuels) sont rattachés à des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients pour lesquels il existe un droit à une contrepartie pour des biens ou des services transférés au client. Si des contreparties sont perçues avant le transfert des biens ou des services au client, un engagement contractuel «Paiements reçus pour des travaux en cours» est comptabilisé.

Pour évaluer les travaux en cours, BKW estime le degré de réalisation des prestations. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les travaux en cours sont appréciés au regard de leur risque de crédit et évalués selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9. Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan.

5.4 Stocks

5.4.1 Matériel mis en réserve

Le matériel de construction du réseau et des activités traditionnelles liées aux installations électriques mis en réserve est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou de production, ou à sa valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. La valeur du matériel mis en réserve dont l'efficacité de rotation des stocks est insuffisante est ajustée en partie ou intégralement.

5.4.2 Quotas d'émission de CO₂ et certificats verts

Pour les quotas d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, BKW a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Dès que les émissions réelles dépassent les quotas d'émission attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. La valeur des quotas d'émission et des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées.

Les certificats verts attestent la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et peuvent être vendus séparément de la fourniture d'électricité. Les recettes provenant des certificats verts issus de la production propre sont enregistrées à la date de la production d'énergie pour le montant du produit estimé de la vente. Les certificats verts acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission ainsi que des certificats et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission et les certificats à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 5.6.1).

5.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts, les placements à terme et les autres actifs financiers. Sont également comptabilisées parmi les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat qui sont inscrites au bilan selon les dispositions de la norme IFRIC 5, et qui par conséquent n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date).

Les titres cotés en bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière, sont affectés à la catégorie «Objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont rattachés à la catégorie «Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et sont présentés dans les actifs à long terme. Les placements à terme, les prêts et autres actifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Selon la norme IFRS 9, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes pour les placements à terme et les prêts, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat, conformément à la norme IFRIC 5. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

5.6 Produits dérivés

5.6.1 Dérivés énergétiques

BKW pratique le négoce de contrats de type «forward» avec profils fixes ou flexibles et de type «futures», dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale et les opérations de couverture résultant d'activités élargies de gestion du portefeuille de production sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques.

Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de BKW envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif (poste «Produits dérivés»), en tant que valeurs de remplacement négatives. Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts que devrait supporter BKW pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en sa faveur si toutes les contreparties concernées devenaient insolubles en même temps et si lesdites transactions pouvaient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts que devraient supporter les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en leur faveur si BKW ne pouvait plus honorer ses engagements. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable.

Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés comme résultat du négoce pour compte propre et comme résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie dans le chiffre d'affaires net.

5.6.2 Inscription au bilan des opérations de couverture (hedge accounting)

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'une dette (fair value hedge), contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et contre les investissements nets à l'étranger (net investment hedge), il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes, mais qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

5.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 5.9. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement et la désaffectation des centrales ainsi que pour l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 5.13). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les biens-fonds sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils induisent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêts directs futurs ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs. Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent dans les fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent.

Bâtiments	50 ans
Centrales	de 12 à 80 ans
Installations de distribution	de 20 à 60 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Éléments combustibles	selon combustion

5.8 Actifs Incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les marques, les logiciels et le goodwill.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres.

Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat. Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

Droits d'utilisation

Concessions	de 60 à 80 ans
Droits de prélèvement d'énergie	de 36 à 60 ans
Droits d'usage	de 7 à 50 ans
Droits de transit	de 25 à 60 ans

Autres

Logiciels	de 3 à 8 ans
Marques, listes de clients, technologies	de 4 à 10 ans

5.9 Dépréciation (impairment) des actifs à long terme non financiers

A chaque date de clôture du bilan, un contrôle est effectué pour vérifier l'existence de signes de dépréciation d'actifs ou de revalorisation d'actifs ayant fait l'objet d'ajustements de valeur lors des exercices précédents. Si de tels indices sont constatés, la valeur réalisable des actifs concernés est déterminée. Les actifs dont la durée d'utilisation est indéterminée font systématiquement l'objet d'une vérification.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable, la valeur de l'actif est réajustée par l'intermédiaire du compte de pertes et profits. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. La charge de dépréciation d'un actif enregistrée lors des précédents exercices – à l'exception des dépréciations de goodwill – est contre-passée lorsque le contrôle de la valeur réalisable permet de constater l'absence de dépréciation ou une dépréciation limitée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires doivent facturer l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires à son coût de production, indépendamment des prix actuels du marché. Si ces coûts de production se situent au-dessus du prix du marché escompté, une provision pour contrats défavorables d'acquisition d'énergie devra être créée pour satisfaire à cette obligation contractuelle. En outre, du fait de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son coût de production, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

5.10 Engagements financiers

Les engagements financiers englobent des engagements financiers porteurs d'intérêts, notamment les emprunts, les prêts et les engagements résultant du leasing financier. Les emprunts et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les engagements résultant du leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la norme IAS 17.

5.11 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

5.12 Prévoyance en faveur du personnel

Divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel existent au sein de BKW, conformément aux prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension BKW, une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19. Parallèlement, d'autres collaborateurs sont rattachés à d'autres institutions de prévoyance qui relèvent également des régimes à prestations définies.

5.13 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte, mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et les provisions correspondantes constituées. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination générés en sus par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif et amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible; enfin, les provisions correspondantes sont formées.

Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes inchangées par rapport à l'exercice précédent:

- Durée d'exploitation de 47 ans (jusqu'en 2019)
- Taux de renchérissement moyen de 1,5%
- Taux d'intérêt de 3,5%

L'utilisation de ces paramètres pour les taux de renchérissement et d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance révisée sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFdG), qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Les paramètres définis par la Confédération pour le calcul des contributions aux fonds de désaffectation et de gestion ont été repris pour le calcul des provisions.

BKW possède des participations ne donnant pas de contrôle dans des sociétés qui détiennent des centrales et dont elle est tenue d'acheter l'énergie à son prix de production. Elle réalise des provisions pour les obligations d'achat d'énergie au prix de production qui dépassent les prix de vente attendus et réalisables. Les calculs sont effectués selon la méthode du cash-flow actualisé.

5.14 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours, estimés sur la base du bénéfice réalisé, et les impôts différés, estimés sur la base des différences d'évaluation. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en matière d'impôts sur le bénéfice des différences d'évaluation des actifs et des passifs d'après les règles internes au groupe et d'après les règles fiscales locales. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque les bénéfices futurs attendus laissent apparaître qu'ils peuvent être réalisés.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur ce dernier. Dans ce cas, l'impôt différé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou, le cas échéant, directement dans les capitaux propres.

5.15 Leasing

La présentation des comptes concernant les contrats de location distingue le leasing opérationnel du leasing financier.

On parle de leasing financier lorsque, pour l'essentiel, tous les risques et opportunités d'un actif liés à la propriété sont transférés du bailleur au preneur de leasing. Les actifs détenus par BKW en sa qualité de preneur de leasing dans le cadre d'un leasing financier sont, la première fois, inscrits au bilan en tant qu'immobilisations corporelles à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements de leasing minimaux et sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. Les taux de leasing sont répartis en charges d'intérêts et en montant amortissable selon la méthode de calcul des annuités. Les engagements résultant du leasing financier sont présentés au bilan sous les engagements financiers à court et à long terme.

Les autres contrats de leasing sont qualifiés de leasing opérationnel et ne sont pas inscrits au bilan. Les redevances de leasing sont comptabilisées dans les charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

5.16 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Les segments devant faire l'objet d'un rapport correspondent aux domaines d'activité de BKW: Énergie, Réseaux et Prestations. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la CEO, alloue les ressources et mesure les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts.

6. Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent, d'une part, sur l'expérience acquise par le passé et, d'autre part, sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications inscrites dans l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

6.1 Valeur effective des actifs à long terme

La valeur réalisable calculée pour le contrôle de la valeur effective des actifs à long terme est donnée par la juste valeur la plus élevée, déduction faite des coûts de la vente et de la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). La valeur réalisable est déterminée principalement à partir d'estimations des flux de trésorerie futurs attendus, basés sur l'utilisation, les taux de croissance à long terme, les durées d'utilisation des actifs, les taux d'intérêts, et d'estimations du prix de vente net potentiel de l'actif. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

6.2 Centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)/provisions pour l'élimination des déchets

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires et la valeur effective des immobilisations corporelles (centrale et barres de combustibles nucléaires, y compris la valeur actuelle de la gestion des déchets nucléaires) revêtent une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de BKW. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à des calculs détaillés des coûts liés à la désaffectation des centrales et à la gestion des déchets nucléaires. En vertu de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets d'installations nucléaires (OFdG), ces calculs sont actualisés tous les cinq ans. Ces calculs de coûts sont examinés par des experts indépendants et par l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Une nouvelle estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets (KS16) a été effectuée comme prévu en 2016. La mise à jour a été effectuée sur ordre et selon les prescriptions strictes de la commission administrative du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires (CA STENFO) et en collaboration avec swissnuclear. L'estimation KS16 évalue les coûts totaux (les coûts dits overnight) du modèle de base de la CNM à 3,06 milliards de CHF. Sur cette base, BKW part du principe de coûts overnight de 3,0 milliards de CHF pour son calcul des provisions. BKW estime qu'il est plus que probable que les scénarios «Stockage combiné» (réduisant les coûts) et «Démantèlement conventionnel» (augmentant les coûts) prévus dans l'estimation KS16 seront appliqués. BKW tient par ailleurs compte de coûts spécifiques au projet. La différence entre les coûts overnight estimés par BKW et les provisions portées au bilan le 31 décembre 2018 d'un montant de 1,5 milliard de CHF est d'une part justifiée par des coûts déjà payés jusqu'à fin 2018 d'environ 835 millions de CHF et d'autre part par l'effet d'escompte de 627 millions de CHF.

Après examen de l'estimation KS16, la commission CA STENFO a notamment augmenté les estimations de coûts par le biais de suppléments forfaitaires de sécurité et, de son côté, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a également ordonné de prendre en compte des coûts supplémentaires. BKW estime que les ajustements de coûts entrepris par la CA STENFO et le DETEC ne sont pas économiquement justifiés. C'est pourquoi BKW s'en tient aux estimations de coûts de l'association professionnelle swiss-nuclear ainsi qu'à ses propres estimations pour les provisions relatives aux activités nucléaires.

Les travaux en lien avec la désaffectation devraient durer jusqu'en 2034. Des coûts pour les activités de stockage des déchets ultimes et de surveillance des matières nucléaires stockées sont prévus jusqu'en 2126. Les études macroéconomiques réalisées par des tiers ne permettent d'établir un comparatif des prévisions de renchérissement à long terme que sur une période limitée. Il n'existe aucune donnée pertinente pour des horizons allant jusqu'en 2126. C'est pourquoi les paramètres (renchérissement et rendement des placements) définis par la Confédération dans l'OFdG pour calculer les provisions ont été repris, car ils sont considérés comme étant la meilleure estimation disponible. Le taux d'actualisation des provisions de 3,5% a été déterminé sur la base des prévisions de rendement des placements. Ce taux, qui repose sur les prévisions conjoncturelles à long terme de la Confédération, est transparent et constitue la meilleure estimation. L'utilisation des paramètres de renchérissement de 1,5% et du taux d'actualisation de 3,5% entraîne un taux d'actualisation réel de 2%. Par le passé, le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets ont atteint en moyenne un rendement réel de 2%.

Fin 2018, le DETEC a lancé la consultation sur la révision partielle de l'OFdG. Le projet de consultation prévoit la suppression du supplément forfaitaire de sécurité de 30% appliqué jusqu'ici pour fixer la contribution, ainsi que la réduction du renchérissement de 1,5% à 0,5% et du rendement des placements de 3,5% à 2,1%. Cela entraînerait une réduction du rendement réel de 2 à 1,6%. La consultation s'achèvera à la fin du mois de mars 2019. La décision du DETEC est attendue au cours de l'année 2019. BKW examinera alors l'application des paramètres modifiés pour le calcul des provisions relatives aux activités nucléaires.

Tout changement intervenant dans le calcul des coûts et la législation en matière d'élimination des déchets nucléaires peut avoir un impact notable sur le patrimoine et les résultats du groupe. Les paramètres de renchérissement et le taux d'actualisation, notamment, sont déterminants pour calculer le montant des provisions pour la désaffectation (coûts prévus jusqu'en 2034) et l'élimination des déchets nucléaires (coûts prévus jusqu'en 2126). Le tableau ci-dessous présente la variation des provisions au 31 décembre 2018 en fonction de l'augmentation ou de la diminution des hypothèses de calcul (+ augmentation des provisions/- diminution des provisions):

En millions de CHF	Renchérissement	Renchérissement	Taux	Taux
	+ 0,5 %	- 0,5 %	d'actualisation + 0,5 %	d'actualisation - 0,5 %
Désaffectation	36,3	-34,7	-25,8	27,0
Élimination des déchets nucléaires	111,7	-89,5	-81,0	101,3
Total	148,0	-124,2	-106,8	128,3

Effets sur les paiements de contribution

La CA STENFO détermine les contributions à verser au fonds de désaffectation et au fonds de gestion des déchets sur la base des coûts de désaffectation et de gestion ordonnés par le DETEC, et en application de l'OFdG. Les paiements de contribution sont neutres du point de vue du résultat. Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, BKW n'a toutefois pas accès aux actifs gérés.

En novembre 2018, la CA STENFO a publié les contributions provisoires révisées pour la période de 2017 à 2021. Pour BKW, cela s'est traduit par une augmentation annuelle des contributions au fonds de désaffectation de 12,1 millions de CHF et de 1,1 million de CHF au fonds de gestion des déchets par rapport à l'année précédente.

Si le Conseil fédéral approuvait la modification des hypothèses de calcul du renchérissement et du rendement des placements selon la révision partielle du DETEC, les contributions annuelles de BKW augmenteraient de 1,3 million de CHF pour le fonds de désaffectation et de 27,2 millions de CHF pour le fonds de gestion des déchets.

6.3 Provision pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont calculées selon la méthode du cash-flow actualisé. Les montants des provisions dépendent essentiellement des estimations et hypothèses émises concernant l'évolution future des prix de l'énergie, les prix de production des centrales et les taux d'actualisation. Par ailleurs, les calculs sont généralement réalisés sur de très longues périodes, correspondant le plus souvent à la durée de concession ou d'utilisation des centrales. Ces estimations et ces hypothèses sont incertaines et peuvent largement différer des résultats effectifs.

6.4 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer sur le patrimoine et les résultats de BKW. Les hypothèses actuarielles mathématiques utilisées dans le calcul et une analyse de sensibilité correspondante sont présentées à la note 28.

6.5 Procédures de l'EiCom

Les tarifs que facture BKW à ses clients pour l'utilisation du réseau et pour la fourniture d'énergie sont en partie contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Actuellement, plusieurs décisions de diverses instances sont en attente dans le cadre de différentes procédures portant en particulier sur la détermination des coûts du capital et des coûts d'exploitation imputables. Il est possible que des décisions de dernière instance aient une influence sur les résultats à venir de BKW.

7 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises en 2018

En millions de CHF	Total
Liquidités	15,5
Créances résultant de ventes et de prestations	21,8
Autre actif circulant	26,7
Immobilisations financières	2,5
Immobilisations corporelles	6,6
Actifs incorporels	30,5
Engagements à court terme	-27,8
Engagements financiers à long terme	-0,4
Provisions à long terme	-3,0
Impôts différés passifs	-8,0
Engagement de prévoyance du personnel	-6,6
Juste valeur des actifs nets	57,8
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,2
Goodwill	113,7
Prix d'achat	171,3
Liquidités acquises	-15,5
Engagements différés et conditionnels liés au prix d'acquisition	-35,2
Engagements différés et inconditionnels liés au prix d'acquisition	-12,6
Sorties de trésorerie	108,0

Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués sont provisoires, sauf mention contraire.

Durant l'exercice sous revue, BKW a acquis diverses entreprises qu'elle a rattachées au segment prestations.

Dans le domaine de l'ingénierie des infrastructures, BKW a acquis en Allemagne 90% des parts de Michael Thillmann GmbH et KHP Architekten Planungsgesellschaft mbH, ainsi que 100% des parts des sociétés Kulla, Herr + Partner GbR, WALD + CORBE GmbH & Co. KG, WALD + CORBE Consulting GmbH et WALD + CORBE Infrastrukturplanung GmbH, Climaplan GmbH, Igr AG, emutec GmbH et emutec energy link GmbH, IHB GmbH Ingenieurdienstleistungen, Ingenieurbüro Prof. Dr. Ing. Vogt Planungsgesellschaft mbH, l'entreprise suisse IWM AG et le groupe autrichien IKK Group GmbH. En outre, BKW a également racheté les entreprises Podufal-Wiehofsky (architecture) et PartmbB (conseil en ingénierie).

Dans le domaine de la technique du bâtiment, BKW a acquis en Suisse les entreprises d'installation électrique Michel Rime SA, Elektro Winter AG, Werner Electro AG, la société MORA Holding AG avec sa filiale détenue à 100% Elektro Naegelin AG ainsi que E3 HLK et Kurz Heizungen AG.

L'entreprise allemande TSS Technischer Strahlenschutz e.K. a été rachetée et intégrée à l'entreprise DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH.

Ces transactions ont généré un goodwill total de 113,7 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations.

Au moment de l'acquisition de ces entreprises, des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition étaient prévus à hauteur de 35,2 millions de CHF, paiements qui dépendent de la future évolution commerciale des entreprises, ainsi que des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 12,6 millions de CHF. Les frais de transaction se sont montés à 1,7 million de CHF.

Si l'acquisition de ces entreprises avait eu lieu au 1^{er} janvier 2018, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 83,3 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 8,3 millions de CHF.

Entre la date de leur intégration globale et le 31 décembre 2018, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 76,3 millions de CHF et un bénéfice net total de 9,7 millions de CHF.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 6,4 millions de CHF et des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition d'un montant de 7,4 millions de CHF ont été versés au titre des acquisitions des années précédentes.

Regroupements d'entreprises en 2017

En millions de CHF	Assmann Beraten + Planen	Groupe Hinni	Divers	Total
Liquidités	4,9	1,6	20,7	27,2
Créances résultant de ventes et de prestations	3,7	3,1	15,5	22,3
Autre actif circulant	64,5	7,5	16,5	88,5
Immobilisations financières	0,2		1,1	1,3
Immobilisations corporelles	1,6	1,0	11,3	13,9
Actifs incorporels	4,3	6,0	25,8	36,1
Impôts différés actifs	1,7		0,2	1,9
Engagements à court terme	-70,6	-4,1	-27,7	-102,4
Engagements financiers à long terme	-0,1	-0,1	-0,7	-0,9
Provisions à long terme	0,0	-1,1	-1,1	-2,2
Impôts différés passifs	-2,7	-0,5	-6,7	-9,9
Engagement de prévoyance du personnel	0,0	-6,7	-8,4	-15,1
Juste valeur des actifs nets	7,5	6,7	46,5	60,7
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,3		-1,1	-1,4
Juste valeur des participations existantes			-0,8	-0,8
Goodwill	31,3	16,6	65,7	113,6
Prix d'achat	38,5	23,3	110,3	172,1
Liquidités acquises	-4,9	-1,6	-20,7	-27,2
Engagements différés et conditionnels liés aux prix d'acquisition	-4,9	-4,0	-18,3	-27,2
Engagements différés et inconditionnels liés aux prix d'acquisition			-12,1	-12,1
Sorties de trésorerie	28,7	17,7	59,2	105,6

En 2017, BKW a acquis diverses entreprises. Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués l'année précédente étaient provisoires. C'est chose faite aujourd'hui et l'allocation des prix d'acquisition définitifs a engendré de légers écarts de valeurs pour un seul petit regroupement d'entreprises.

Assmann Beraten + Planen

Le 1^{er} mars 2017, BKW a racheté une participation majoritaire à hauteur de 95,6 % dans Assmann Beraten + Planen AG (Assmann). L'entreprise d'ingénierie sise à Berlin (Allemagne) fait partie des grands planificateurs généraux et des conducteurs de projets d'Allemagne. La société est rattachée au segment Prestations.

Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 4,9 millions de CHF. Ces paiements du prix d'acquisition dépendent de l'évolution économique de la société au cours des prochaines années. Les principales raisons du goodwill sont les synergies escomptées et la reprise de collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Les frais de transaction se sont montés à environ 0,3 million de CHF.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice sous revue, BKW aurait clôturé l'année 2017 avec une prestation globale supérieure de 7,8 millions de CHF et un bénéfice net inférieur de 5,5 millions de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2017, l'entreprise a généré une prestation globale de 52,3 millions de CHF et un bénéfice net de 4,5 millions de CHF.

Groupe Hinni

Fin mars 2017, BKW a racheté 100% des parts de Hinni AG et donc 100% des parts de la société italienne Traitai SRL ainsi que 70% des parts de Benco Service GmbH Schweiz. Hinni est un prestataire de premier plan et un fabricant de systèmes et de produits de génie hydraulique urbain en Suisse. La société est rattachée au segment Prestations.

Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 4,0 millions de CHF. Ces paiements dépendent de l'évolution économique de la société au cours des prochaines années. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues et la reprise des collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 5,7 millions de CHF et un bénéfice net inférieur de 0,9 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2017, l'entreprise a généré une prestation globale de 23,1 millions de CHF et un bénéfice net de 2,3 millions de CHF.

Divers

Durant l'exercice 2017, BKW a acquis diverses autres entreprises. En raison de la taille de ces dernières, seul un récapitulatif des chiffres est proposé ici. BKW a acquis respectivement 100% des parts d'AEP Planung + Beratung GmbH (A), du groupe QSB (D), du groupe Grunder, de Darnuzer Ingenieure AG, de Jermann Ingenieure und Geometer AG, de BPU Ingenieurunternehmung AG et de LAMI ING EUR SRL, ainsi que 90% de celles de Wintecs GmbH. Ces entreprises sont toutes actives dans l'ingénierie des infrastructures. En outre, BKW a augmenté ses parts de 30% dans Hertli & Bertschy AG; elle détient ainsi désormais une participation majoritaire de 70% au sein de cette société. Dans ce contexte, BKW a repris également 100% des parts de l'entreprise Winkelmann Elektro AG. Ces deux sociétés sont actives dans la technique des installations électriques. De plus, 100% des parts de Raboud Energie SA, de CM Engineering GmbH, d'ASK Holding AG, d'enerpeak ag, de Ceed AG, d'Electricité G. Bugnard SA et d'A1 Elektro AG, entreprises actives dans le secteur de la technique du bâtiment, ont été acquises. En Allemagne, BKW a obtenu une participation majoritaire de 85% dans l'entreprise Giesen-Gillhoff-Loomans GbR. Ce bureau d'études est actif dans l'équipement technique de bâtiments. Le portefeuille de BKW s'est enrichi d'une participation majoritaire de 80% dans l'entreprise Propertunities Immobilien Consulting GmbH. L'entreprise sise à Düsseldorf en Allemagne offre notamment des prestations dans la gestion de projets. Toutes les sociétés ainsi reprises sont affectées au segment Prestations.

Pour l'entreprise Jermann Ingenieure und Geometer AG, cela a donné lieu à un léger ajustement du prix d'achat. Ce dernier est ainsi définitif.

Dans le secteur d'activité Energie, 100% des parts de DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH, de Marker Vindpar AS et de Hydronext SAS ont été acquises.

Au moment de l'acquisition de ces entreprises, un paiement du prix d'acquisition conditionnel était prévu pour un total de 18,3 millions de CHF, paiement qui dépend de la future évolution commerciale des entreprises.

Les transactions ont généré un goodwill total de 65,7 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Les frais de transaction se sont montés à 0,5 million de CHF.

Si l'acquisition de ces entreprises avait eu lieu au 1^{er} janvier 2017, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 31,6 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 3,8 millions de CHF.

Entre la date de leur intégration globale et le 31 décembre 2017, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 52,0 millions de CHF et un bénéfice net total de 3,2 millions de CHF.

8 Activités abandonnées

En Italie, BKW concentre ses activités sur la production d'énergie. Dans ce contexte, BKW avait signé des contrats avec E.ON et Illumia en septembre 2017 en vue de vendre l'activité de distribution en Italie, y compris ses contrats de fourniture et le fichier de clients non porté au bilan. L'accord nécessaire de l'autorité italienne en matière de concurrence a été délivré en octobre et en novembre 2017. E.ON a repris les grands comptes. Illumia a repris les divisions PME et revendeurs.

Les activités de vente ont été classifiées comme «Secteur d'activité abandonné». Elles faisaient auparavant partie des segments Energie et Réseaux.

Le résultat de l'activité de vente en Italie s'est décomposé de la manière suivante en 2017:

En millions de CHF	Energie	Réseaux	Total
	2017	2017	2017
Prestation globale	130,8	214,6	345,4
Charges d'exploitation	-134,4	-214,6	-349,0
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	-3,6	0,0	-3,6
Amortissements et dépréciations	-0,2	0,0	-0,2
Résultat d'exploitation	-3,8	0,0	-3,8
Résultat financier	-0,3	0,0	-0,3
Résultat avant impôts sur le bénéfice	-4,1	0,0	-4,1
Impôts sur le bénéfice	0,0	0,0	0,0
Perte nette résultant des activités abandonnées	-4,1	0,0	-4,1

Il n'y a pas eu de flux de trésorerie importants liés aux activités abandonnées en 2017. Un décaissement de 0,8 million de CHF lié à l'activité d'investissement a été compensé par un encaissement de 0,8 million de CHF provenant des activités opérationnelles.

9 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Conformément à la stratégie, le reporting de BKW est désormais établi en fonction des domaines d'activité Energie, Réseaux et Prestations.

BKW compte trois segments devant faire l'objet d'un rapport:

- Le segment Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse, ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.
- Le segment Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. Il assure par ailleurs les transports d'énergie destinés aux clients finaux situés en dehors de la zone de desserte de BKW.
- Le Secteur Prestations englobe la planification et le conseil en ingénierie pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, des offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment, ainsi que la construction, les prestations de service et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau.

La colonne «Autres» comprend les domaines dirigés de manière centralisée par le groupe; il s'agit en premier lieu du financement du groupe, des immeubles, des immobilisations financières et des impôts. Les coûts liés à la mise en place des domaines d'activité (coûts d'acquisition et d'intégration, coûts de développement technologique, etc.) seront en partie supportés de manière centralisée.

Pour la présentation des informations sur les segments, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur les prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

Informations par segment

2018 En millions de CHF	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
Chiffre d'affaires extérieur	1 296,1	536,4	788,4	19,9	34,4	2 675,2
– Chiffre d'affaires net	1 266,5	495,6	762,1	1,3	0,0	2 525,5
– Prestations propres activées	3,4	34,4	0,1	2,5	34,4	74,8
– Autres produits d'exploitation	26,2	6,4	26,2	16,1	0,0	74,9
Chiffre d'affaires intérieur	29,6	19,0	92,4	127,6	-268,6	0,0
– Chiffre d'affaires net	16,3	1,0	90,1	0,0	-107,4	0,0
– Autres produits d'exploitation	13,3	18,0	2,3	127,6	-161,2	0,0
Prestation globale	1 325,7	555,4	880,8	147,5	-234,2	2 675,2
Charges d'exploitation	-1 109,7	-302,1	-797,2	-98,0 ¹⁾	228,1	-2 078,9
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	216,0	253,3	83,6	49,5	-6,1	596,3
Amortissements et dépréciations	-82,7	-85,1	-25,6	-17,5	2,8	-208,1
Résultat des sociétés associées	8,4	21,4	0,0	-1,5	0,0	28,3
Résultat d'exploitation	141,7	189,6	58,0	30,5	-3,3	416,5
Résultat financier						-167,6
Résultat avant impôts sur le bénéfice						248,9

1 L'effet ponctuel d'un montant de 52,4 millions de CHF et résultant du changement de primauté de la Caisse de pension BKW a un impact positif sur les charges d'exploitation.

2017 En millions de CHF	Energie	Réseaux (adapté)	Prestations	Autres	Consolidation	Total (adapté)
Chiffre d'affaires extérieur	1 236,5	571,4	657,8	15,2	21,8	2 502,7
– Chiffre d'affaires net	1 205,8	510,9	625,5	-1,1	0,6	2 341,7
– Prestations propres activées	5,0	41,3	0,6	2,6	21,5	71,0
– Autres produits d'exploitation	25,7	19,2	31,7	13,7	-0,3	90,0
Chiffre d'affaires intérieur	25,6	20,1	78,6	120,9	-245,2	0,0
– Chiffre d'affaires net	12,7	0,9	73,7	0,0	-87,3	0,0
– Autres produits d'exploitation	12,9	19,2	4,9	120,9	-157,9	0,0
Prestation globale	1 262,1	591,5	736,4	136,1	-223,4	2 502,7
Charges d'exploitation	-1 050,2	-317,4	-669,9	-155,2	218,9	-1 973,8
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	211,9	274,1	66,5	-19,1	-4,5	528,9
Amortissements et dépréciations	-80,4	-85,4	-20,6	-14,6	2,3	-198,7
Résultat des sociétés associées	26,2	22,7	0,1	-0,2	0,0	48,8
Résultat d'exploitation	157,7	211,4	46,0	-33,9	-2,2	379,0
Résultat financier						-9,9
Résultat avant impôts sur le bénéfice						369,1

Le chiffre d'affaires net par secteur est réparti comme suit entre la Suisse et l'étranger:

En millions de CHF	Suisse (adapté)		Étranger	
	2017	2018	2017	2018
Energie	607,3	719,5	598,5	547,0
Réseaux	510,9	495,6	0,0	0,0
Prestations	497,3	561,6	128,2	200,5
Autres	-0,5	1,3	0,0	0,0
Total chiffre d'affaires net	1 615,0	1 778,0	726,7	747,5

Le chiffre d'affaires net est composé à hauteur de 2 479,1 millions de CHF ou 98% (exercice précédent: 2 282,1 millions de CHF ou 97%) de produits provenant de contrats avec des clients selon la norme IFRS 15. Dans le secteur de l'énergie, certaines opérations sont soumises aux dispositions de la norme IFRS 9.

Informations par pays

La répartition par pays du chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes est basée sur le lieu de livraison des différents produits concernés. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations dans les sociétés associées

En millions de CHF	Suisse (adapté)		Allemagne		Italie		France		Autres pays étrangers		Total (adapté)	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Chiffre d'affaires net	1 615,0	1 778,0	425,1	557,4	118,6	32,2	129,6	86,7	53,4	71,2	2 341,7	2 525,5
Actifs à long terme	3 675,3	3 791,6	763,2	807,9	622,8	562,1	146,9	138,3	73,3	164,0	5 281,5	5 463,9

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

10 Approvisionnement en énergie/transport d'énergie

En millions de CHF	2017 (adapté)	2018
Coûts d'approvisionnement en énergie des tiers et des sociétés associées	788,3	913,5
Provision pour les contrats d'approvisionnement en énergie défavorables		
– Utilisation	-43,9	-39,6
– Constitution	31,2	0,0
– Annulation	-15,2	-42,3
Total des charges d'approvisionnement en énergie	760,4	831,7
Charges du transport d'énergie	114,9	106,9
Total	875,3	938,6

Les charges liées au transport d'énergie sont présentées dans les charges des services-système et les redevances communales alors que les redevances hydrauliques sont présentées dans les charges d'approvisionnement en énergie.

11 Charges de personnel

En millions de CHF	2017	2018
Salaires et traitements	487,8	533,9
Prestations sociales et autres charges de personnel ¹	119,0	55,4
Total	606,8	589,3

1 En 2018 l'effet ponctuel d'un montant de 52,4 millions de CHF et résultant du changement de primauté de la Caisse de pension au 1^{er} janvier 2019 a un impact positif sur les charges sociales.

12 Autres charges d'exploitation

En millions de CHF	2017	2018
Droits, taxes et autres impôts	17,4	19,8
Loyers, dédommagements et leasing	31,0	36,9
Autres charges d'exploitation	138,2	147,2
Total	186,6	203,9

13 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2017	2018
Amortissements		
– Immobilisations corporelles	167,3	172,6
– Actifs incorporels	25,7	34,5
Dépréciations		
– Immobilisations corporelles	16,8	15,1
– Actifs incorporels	0,0	0,7
Annulations de dépréciations		
– Immobilisations corporelles	-11,1	-14,8
Total	198,7	208,1

Les dépréciations pendant l'exercice sous revue concernent les installations éoliennes et hydrauliques du secteur d'activité Energie. Des dépréciations existantes sur des installations hydrauliques et thermiques ont pu être dissoutes dans le même temps. Les dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice précédent concernaient les installations éoliennes et centrales hydroélectriques du domaine d'activité Energie. Des dépréciations existantes sur des installations éoliennes ont pu être dissoutes dans le même temps.

14 Résultat financier

En millions de CHF	2017	2018
Produit des intérêts	9,9	7,7
Produit des dividendes	0,2	0,1
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	97,7	0,0
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	1,7	0,0
Annulation de dépréciations des immobilisations financières	6,0	0,0
Autres produits financiers	3,7	2,6
Produits financiers	119,2	10,4
Charges d'intérêt	-49,8	-48,1
Charges d'emprunt activées	1,3	0,0
Intérêts des provisions	-62,8	-63,3
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	0,0	-57,1
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-1,8	-1,0
Ajustements de valeur sur instruments financiers détenus à des fins de négoce ¹	-1,9	-0,6
Dépréciations des immobilisations financières	-10,8	0,0
Changes	-0,7	-3,0
Autres charges financières	-2,6	-4,9
Charges financières	-129,1	-178,0
Résultat financier	-9,9	-167,6

1 Nouvelle désignation conformément à la norme IFRS 9. Jusqu'ici désignés comme «instruments financiers détenus à des fins de négoce».

15 Impôts sur le bénéfice

En millions de CHF	2017	2018
Impôts courants sur le bénéfice	68,3	43,2
Impôts différés	26,1	2,7
Total	94,4	45,9

Détermination des Impôts sur les bénéfices présentés dans les comptes

En millions de CHF	2017	2018
Résultat avant impôts sur le bénéfice	369,1	248,9
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 25,3% (21,1% l'exercice précédent)	77,9	63,0
Effets des changements de taux d'imposition	-3,7	0,0
Déduction des participations et des produits non imposables	-17,5	-17,2
Utilisation/comptabilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	-5,6	-3,0
Charges non déductibles	11,8	7,4
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	0,6	2,9
Impôts dus pour les exercices précédents	13,6	-3,8
Reprise/dépréciation des participations	16,9	-5,1
Autres postes	0,4	1,7
Total impôts sur le bénéfice	94,4	45,9
Taux d'imposition effectif	25,6%	18,4%

Le taux d'imposition prévu est un taux moyen pondéré recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts des différentes sociétés du groupe et des taux d'imposition localement applicables). Son augmentation par rapport à l'exercice précédent est due à l'acquisition de nouvelles filiales étrangères avec des taux d'imposition plus élevés.

Variation des impôts différés actifs/passifs

En millions de CHF	2017	2018
Impôts différés passifs nets au 01.01	-357,4	-413,3
Changements dans le périmètre de consolidation	-8,0	-7,9
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	-26,1	-2,7
Ajustement de valeur des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net dans les autres éléments du résultat global	-0,2	0,0
Impôts sur bénéfices/pertes actuariels	-22,5	5,0
Transactions avec les actions propres	8,4	2,7
Changes	-7,5	3,8
Impôts différés passifs nets au 31.12	-413,3	-412,4

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire

En millions de CHF	31.12.2017		31.12.2018	
	Avoir	Engagements	Avoir	Engagements
Actif circulant	2,8	-23,3	2,2	-13,9
Immobilisations financières et participations	6,0	-58,5	0,7	-50,4
Immobilisations corporelles	17,2	-281,9	16,5	-266,5
Actifs incorporels	0,6	-27,2	0,4	-37,5
Engagements à court terme	9,4	-1,9	3,7	-2,6
Provisions	4,7	-126,4	1,3	-120,6
Autres engagements à long terme	62,0	-7,1	55,1	-6,5
Reports de perte activés	10,3	0,0	5,7	0,0
Créances/dettes brutes d'impôts différés	113,0	-526,3	85,6	-498,0
Compensation d'actifs et de passifs	-72,0	72,0	-53,6	53,6
Créances/dettes d'impôts différés selon le bilan	41,0	-454,3	32,0	-444,4

La variation des différences temporaires a entraîné un produit d'impôt différé ayant une incidence sur le compte de pertes et profits de 0,7 million de CHF (32,3 millions de CHF pour l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2018, aucune dette passive n'était comptabilisée dans les différences temporaires des sociétés associées, tout comme sur l'exercice précédent. Aucun impôt différé n'était inscrit dans les participations dans les sociétés du groupe, les accords conjoints et les entreprises partenaires pour lesquelles la distribution du bénéfice est fixée contractuellement, car BKW peut contrôler le renversement des différences temporaires et ces dernières sont improbables dans un avenir prévisible. Les différences temporaires, pour lesquelles aucune dette passive n'a été comptabilisée, s'élèvent au total à 709,7 millions de CHF (640,9 millions de CHF pour l'exercice précédent).

Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2018, les reports de pertes fiscales pour lesquels aucun impôt différé n'a été porté à l'actif s'élevaient à 16,6 millions de CHF (10,5 millions de CHF au cours de l'exercice précédent).

Il a été renoncé à une activation des impôts différés pour ces reports de pertes, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. En moyenne, le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait à 21,1% (21,7% pour l'exercice précédent).

Ces reports arriveront à échéance dans les délais suivants:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Echéance dans un délai d'un an	0,0	0,0
Echéance dans un délai de deux à cinq ans	3,1	2,6
Echéance après cinq ans ou plus	4,3	9,1
Durée de validité illimitée	3,1	4,9
Total	10,5	16,6

16 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Le résultat dilué par action englobe l'effet de dilution résultant de l'emprunt convertible encore dû jusqu'à juin 2018 (cf. note 26). Pour calculer le résultat dilué par action, nous sommes partis du principe que tous les droits de conversion non utilisés à la date de clôture du bilan avaient été exercés au début de l'année. La part du bénéfice net des actionnaires est adaptée à l'emprunt convertible en déduisant les charges d'intérêts correspondantes.

Résultat par action

	2017	2018
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	251,3	186,4
Nombre d'actions émises (moyenne pondérée)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	-1 685 064	-379 568
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	51 114 936	52 420 432
Résultat de base par action en CHF	4,92	3,56
Résultat de base par action en CHF des activités poursuivies	5,00	3,56
Résultat de base par action en CHF des activités abandonnées	-0,08	

Résultat dilué par action

	2017	2018
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	251,3	186,4
Charges d'intérêts sur les emprunts convertibles corrigées des impôts	0,4	0,1
Part des actionnaires BKW au résultat, corrigée de l'effet de dilution	251,7	186,5
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	51 114 936	52 420 432
Adaptation à la conversion théorique des emprunts convertibles	1 617 442	338 382
Nombre d'actions en circulation, corrigé de l'effet de dilution	52 732 378	52 758 814
Résultat dilué par action en CHF	4,77	3,53
Résultat dilué par action en CHF des activités poursuivies	4,85	3,53
Résultat dilué par action en CHF des activités abandonnées	-0,08	

Dividende par action

Le dividende de 1,80 CHF par action pour l'exercice 2018 (exercice précédent: 1,80 CHF) correspond à la proposition du conseil d'administration soumise à l'assemblée générale et doit être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 94,9 millions de CHF.

17 Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances

En millions de CHF	31.12.2017 ¹ (adapté)	31.12.2018
Créances résultant de ventes et de prestations	637,0	595,5
Autres créances financières	90,5	70,0
Autres créances	93,0	54,6
Total	820,5	720,1

1 En vertu des dispositions de la norme IFRS 15, les «travaux en cours» (actifs contractuels) sont désormais présentés dans le bilan sous forme de postes distincts. L'année précédente a été ajustée en conséquence. Jusqu'ici, les travaux en cours étaient inclus dans le poste «Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances».

Le tableau ci-après présente la structure d'âge des créances résultant de ventes et de prestations:

En millions de CHF	31.12.2017			31.12.2018		
	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette
Créances résultant de ventes et de prestations	653,2	-16,2	637,0	612,8	-17,3	595,5
dont:						
– non en retard	543,2	-3,7	539,5	507,2	-0,6	506,6
– en retard depuis 1 à 30 jours	68,0	-3,8	64,2	51,0	-0,8	50,2
– en retard depuis 31 à 360 jours	33,9	-3,0	30,9	27,5	-3,3	24,2
– en retard depuis plus de 360 jours	8,1	-5,7	2,4	27,1	-12,6	14,5

La majeure partie des créances résultant de livraisons et de prestations sont payables sous 30 et 60 jours. Les regroupements d'entreprises réalisés ont entraîné une hausse des créances résultant de livraisons et de prestations de 21,8 millions de CHF.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations, dans les autres créances financières ainsi que dans les prêts ont enregistré les variations suivantes:

En millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières	Prêts
Ajustements de valeur au 31.12.2016	9,0	2,0	22,3
Constitution/dissolution nette	9,8	0,9	-6,0
Sorties de créances irrécouvrables	-2,6		-8,1
Ajustements de valeur au 31.12.2017	16,2	2,9	8,2
Première application de la norme IFRS 9	0,4	0,3	0,2
Constitution/dissolution nette	2,5	-0,5	
Sorties de créances irrécouvrables	-1,8		
Ajustements de valeur au 31.12.2018	17,3	2,7	8,4

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants échus mais non dépréciés.

18 Travaux en cours et acomptes reçus sur des travaux en cours

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, les «travaux en cours» (actifs contractuels) et les «acomptes reçus sur des travaux en cours» (engagements contractuels) sont désormais présentés dans le bilan sous forme de postes distincts. L'année précédente a été ajustée en conséquence. Les travaux en cours étaient auparavant inclus dans le poste «Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances» et les acomptes reçus sur des travaux en cours dans le poste «Engagements résultant de livraisons et de prestations et autres engagements».

Les travaux en cours comprennent au 31 décembre 2018 une correction de valeur de 0,1 million de CHF au titre des créances irrécouvrables attendues selon les dispositions de la norme IFRS 9.

En millions de CHF	31.12.2017		31.12.2018	
	Travaux en cours	Acomptes reçus sur des travaux en cours	Travaux en cours	Acomptes reçus sur des travaux en cours
Prestations fournies (coûts et gains)	301,1	164,5	421,1	260,3
Paiements partiels/acomptes reçus	-233,1	-213,5	-327,8	-301,8
Excédent dans les mandats de fabrication/dans les acomptes	68,0	-49,0	93,3	-41,5

En millions de CHF	2017	2018
Paiements partiels/acomptes reçus sur des travaux en cours au 1^{er} janvier	273,4	446,6
Produits saisis dans le solde des paiements partiels/acomptes reçus durant l'exercice	-177,7	-290,3
Paiements reçus durant l'exercice pour des travaux en cours	350,9	473,3
Acomptes reçus sur des travaux en cours au 31 décembre	446,6	629,6

En millions de CHF	2018
Produits futurs attendus sur des travaux en cours	731,3
dont:	
– attendus dans les 12 prochains mois	469,3
– attendus après 12 mois	262,0

19 Stocks

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Matériel et marchandises	26,2	21,8
Correction de valeur Matériel et marchandises	-1,5	-0,2
Certificats (négoce en compte propre)	14,2	0,7
Certificats (utilisation propre)	21,5	21,2
Total	60,4	43,5

20 Comptes de régularisation

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Comptes de régularisation financiers	87,9	57,4
Autres comptes de régularisation	9,6	16,3
Total comptes de régularisation actifs	97,5	73,7
Comptes de régularisation financiers	187,6	167,6
Autres comptes de régularisation	40,2	72,3
Total comptes de régularisation passifs	227,8	239,9

21 Immobilisations financières

En millions de CHF	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'inclinaison sur le compte de résultat ¹	Actifs financiers évalués à leur juste valeur et ayant une inclinaison sur le compte de résultat ²	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Autres actifs à long terme	Total
Etat au 31.12.2016	18,5	147,2	90,1	111,1	1 068,4	90,5	1 525,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,1	0,2	0,6	0,3		0,4	1,6
Entrées	0,1	71,7	4,3	193,6	17,2	15,2	302,1
Sorties	-0,3	-41,3	-34,0	-113,8		-0,4	-189,8
Changes	1,0		3,0	0,3		-0,1	4,2
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-1,7			97,7		96,0
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global						-5,3	-5,3
Dépréciations	-10,8						-10,8
Annulation de dépréciations			6,0				6,0
Etat au 31.12.2017	8,6	176,1	70,0	191,5	1 183,3	100,3	1 729,8
Effet de la première application de la norme IFRS 9			-0,2	-0,1			-0,3
Etat au 01.01.2018 (ajusté)	8,6	176,1	69,8	191,4	1 183,3	100,3	1 729,5
Changement dans le périmètre de consolidation	0,2	0,4				1,9	2,5
Entrées	0,5	13,2	18,1	105,1	43,6	1,6	182,1
Sorties	-1,7	-52,2	-15,4	-190,0		-36,9	-296,2
Changes	0,1		-1,3	-0,2		-0,1	-1,5
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-0,6			-57,1	-1,8	-59,5
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	-0,3			0,1			-0,2
Etat au 31.12.2018	7,4	136,9	71,2	106,4	1 169,8	65,0	1 556,7
dont:							
– Immobilisations financières à court terme		136,9	34,7	105,9			277,5
– Immobilisations financières à long terme	7,4		36,5	0,5	1 169,8	65,0	1 279,2
dont:							
– Actifs financiers selon IAS 32 et IFRS 9	7,4	136,9	71,2	106,4		59,4	381,3
– Autres actifs					1 169,8	5,6	1 175,4

1 Nouvelle désignation conformément à la norme IFRS 9. Jusqu'ici désignées comme «immobilisations financières disponibles à la vente».

2 Nouvelle désignation conformément à la norme IFRS 9. Jusqu'ici désignés comme «titres détenus à des fins de négoce».

Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés.

Les «Autres actifs à long terme» comprennent des avoirs vis-à-vis des plans de prévoyance d'un montant de 4,0 millions de CHF (exercice précédent: 6,9 millions de CHF), cf. note 28.

En novembre 2016, BKW a vendu à Credit Suisse l'emprunt convertible de Swissgrid d'un montant de 97,2 millions de CHF. Le prêt a été vendu sans le droit de conversion qui s'y rapporte. Si certaines conditions se réalisent, Swissgrid peut ou doit convertir le prêt en capitaux propres, et BKW est tenue de transférer les parts des capitaux propres de Swissgrid qui en découlent. Ainsi, BKW a certes vendu le prêt, mais a par la même occasion souscrit un engagement qui y est directement lié. C'est la raison pour laquelle le prêt n'a pas pu être décomptabilisé. Au cours de l'exercice 2018, le prêt a été amorti à hauteur de 19,4 millions de CHF. Au 31 décembre 2018, le bilan contient encore 58,3 millions de CHF au titre des «Autres actifs à long terme» et 19,5 millions de CHF pour les «Autres créances». L'engagement de 77,8 millions de CHF est compris dans la position «Autres engagements» (voir notes 25 et 29).

22 Participations dans les sociétés associées

En millions de CHF	Total
Etat au 31.12.2016	1 352,0
Entrées	21,2
Changement de la méthode de consolidation	-0,8
Sorties	-25,2
Dividendes	-17,1
Résultat proportionnel	48,8
Changes	51,9
Bénéfices/pertes actuariels	8,8
Etat au 31.12.2017	1 439,6
Entrées	79,9
Sorties	-35,9
Dividendes	-19,8
Résultat proportionnel	28,3
Changes	-26,2
Bénéfices/pertes actuariels	15,8
Etat au 31.12.2018	1 481,7

Les entrées au cours de l'exercice sous revue concernent d'une part l'acquisition de 5% des actions de la Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Fin 2018, BKW détient désormais 14,5% de cette société. D'autre part, les entrées comprennent des apports de capitaux pour des centrales en construction, en particulier des parcs éoliens norvégiens.

Parmi les entrées, 36,7 millions de CHF étaient sans incidence sur les liquidités pendant l'exercice sous revue (6,0 millions de CHF sans incidence sur les liquidités pour l'exercice précédent).

Les sorties comprennent une réduction de capital d'ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG d'un montant de 33,7 millions de CHF.

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2018

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine d'activité Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

Part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Total
Actif circulant	47,3	79,6	56,4	16,4	5,6	205,3	210,0	415,3
Actif immobilisé	1031,2	740,4	544,8	143,5	26,5	2486,4	961,7	3448,1
Engagements à court terme	-133,5	-81,8	-39,6	-10,5	-2,4	-267,8	-142,0	-409,8
Engagements à long terme	-662,6	-599,3	-20,8	-52,2	-17,1	-1352,0	-619,9	-1971,9
Fonds propres	282,4	138,9	540,8	97,2	12,6	1071,9	409,8	1481,7
Produits	158,1	114,7	140,6	15,5	8,1	437,0	296,7	733,7
Charges	-148,2	-111,5	-144,5	-16,3	-8,2	-428,7	-276,7	-705,4
Bénéfice net/perte nette	9,9	3,2	-3,9	-0,8	-0,1	8,3	20,0	28,3
Autres éléments du résultat global	6,2	5,8	0,0	0,0	0,0	12,0	5,2	17,2
Résultat global	16,1	9,0	-3,9	-0,8	-0,1	20,3	25,2	45,5

L'ensemble des sociétés associées sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs, 1396,0 millions de CHF (1318,6 millions de CHF pour l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes (engagements financiers, déduction faite des liquidités et des immobilisations financières à court terme).

Les sociétés associées du domaine d'activité Energie sont surtout des entreprises partenaires. Pour ces dernières, BKW est tenue de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les frais annuels proportionnels relatifs à l'acquisition d'énergie de BKW se montent à 428,6 millions de CHF en 2018 (413,3 millions de CHF l'exercice précédent) et sont compris dans les charges liées à l'approvisionnement en énergie. Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs des entreprises partenaires, 797,0 millions de CHF (795,7 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes.

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2017

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine d'activité Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

Part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	48,4	40,5	53,3	20,0	4,8	167,0	259,7	0,3	427,0
Actif immobilisé	1062,0	531,1	594,7	107,0	25,9	2320,7	1061,0	0,0	3381,7
Engagements à court terme	-155,2	-62,4	-32,6	-10,3	-2,2	-262,7	-253,4	-0,1	-516,2
Engagements à long terme	-686,6	-408,6	-13,1	-57,1	-15,7	-1181,1	-671,6	-0,2	-1852,9
Fonds propres	268,6	100,6	602,3	59,6	12,8	1043,9	395,7	0,0	1439,6
Produits	162,7	122,0	109,1	16,3	7,8	417,9	453,4	0,5	871,8
Charges	-154,3	-114,6	-97,6	-17,7	-7,6	-391,8	-430,9	-0,3	-823,0
Bénéfice net/perte nette	8,4	7,4	11,5	-1,4	0,2	26,1	22,5	0,2	48,8
Autres éléments du résultat global	4,2	1,9	0,0	0,0	0,0	6,1	2,7	0,0	8,8
Résultat global	12,6	9,3	11,5	-1,4	0,2	32,2	25,2	0,2	57,6

Valeurs-clés des principales sociétés associées

Le tableau ci-après présente les valeurs-clés des principales sociétés associées. Les participations d'ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven, de la EP Produzione Livorno Ferraris et des Kraftwerke Oberhasli sont rattachées au domaine d'activité Energie. La participation à Swissgrid est rattachée au domaine d'activité Réseau.

Les chiffres indiqués sont des valeurs provisoires provenant de chacune de ces sociétés, à l'exception de Swissgrid cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange avec des emprunts obligataires. BKW ne dispose pas de chiffres de clôture pour Swissgrid. Les valeurs-clés au 31 décembre ainsi que le compte de résultat contenant le bénéfice net sont estimés sur la base du rapport de gestion de Swissgrid de l'exercice précédent ainsi que sur la base de communiqués de presse pertinents publiés par Swissgrid au cours de l'exercice et constituées selon la norme IFRS. Les écarts par rapport au résultat réel de Swissgrid seront enregistrés sur l'exercice suivant par l'intermédiaire du compte de pertes et profits.

La société ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG est une société en commandite soumise au droit allemand. Sous cette forme juridique, les parts effectives de bénéfice et de capital des associés peuvent diverger du taux de participation.

100 % des valeurs-clés En millions de CHF	ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.		Kraftwerke Oberhasli AG		Swissgrid AG	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Actif immobilisé	1 684,0	1 547,3	155,8	136,7	843,6	812,4	2 890,1	2 623,2
Actif circulant	76,3	73,1	112,5	129,1	50,2	44,3	686,5	553,9
Engagements à long terme	-39,6	-56,9	0,0	-8,3	-628,7	-588,7	-1 826,5	-1 692,1
Engagements à court terme	-53,0	-75,4	-60,5	-58,8	-86,6	-72,6	-692,3	-386,0
Fonds propres	1 667,7	1 488,1	207,8	198,7	178,5	195,4	1 057,8	1 099,0
Participation en % au 31.12	33,0%	33,0%	25,0%	25,0%	50,0%	50,0%	36,4%	36,4%
Goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9	6,0
Valeurs comptables de participation inscrites	550,3	491,1	52,0	49,7	89,3	97,7	390,9	406,0
Produits	125,3	201,9	270,7	296,0	153,6	145,1	1 240,4	762,0
Charges	-92,7	-218,7	-267,5	-290,0	-146,9	-133,1	-1 178,7	-704,4
Bénéfice net/perte nette	32,6	-16,8	3,2	6,0	6,7	12,0	61,7	57,6
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,8	-4,9	-7,5	-13,6
Résultat global	32,6	-16,8	3,2	6,0	1,9	7,1	54,2	44,0
Participation en % au 31.12	33,0%	33,0%	25,0%	25,0%	50,0%	50,0%	36,4%	36,4%
Dépréciation du goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat proportionnel inscrit des sociétés associées	10,8	-5,5	0,8	1,5	3,4	6,0	22,5	21,0
Dividendes perçus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	10,7

23 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	2 256,8	1 461,4	3 069,2	233,9	264,4	199,5	7 485,2
Changements dans le périmètre de consolidation				0,4	4,1	1,9	6,4
Entrées	1,4	8,6	6,2		8,0	209,8	234,0
Sorties	-17,5	-2,3	-32,0	-9,2	-22,2	-2,7	-85,9
Reclassifications	6,5	0,6	131,3	0,5	10,3	-149,2	0,0
Changés	-41,4			-0,1	-0,6	-2,9	-45,0
Valeurs brutes au 31.12.2018	2 205,8	1 468,3	3 174,7	225,5	264,0	256,4	7 594,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	968,1	1 461,4	1 539,4	117,7	175,6	1,6	4 263,8
Changements dans le périmètre de consolidation					-0,1		-0,1
Amortissements	65,7	6,9	71,3	5,0	23,7		172,6
Dépréciations	14,1			0,4		0,6	15,1
Sorties	-9,8		-28,1	-4,5	-20,6		-63,0
Annulation de dépréciations	-14,3					-0,5	-14,8
Reclassifications			0,1		-0,1		0,0
Changés	-13,5				-0,2		-13,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018	1 010,3	1 468,3	1 582,7	118,6	178,3	1,7	4 359,9
Valeurs nettes au 31.12.2018	1 195,5	0,0	1 592,0	106,9	85,7	254,7	3 234,8
– dont dans le leasing financier	70,6				1,5		72,1
– dont mises en gage en garantie d'engagements	20,3						20,3

La colonne Centrale nucléaire Mühleberg comprend toutes les immobilisations corporelles afférentes, y compris le combustible nucléaire. Les entrées liées à la centrale nucléaire de Mühleberg comprennent une augmentation des provisions sans incidence sur les liquidités de 5,8 millions de CHF due aux coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale (5,8 millions de CHF l'exercice précédent).

Aucune charge d'emprunt n'a été portée à l'actif du bilan de l'exercice (1,3 million de CHF l'exercice précédent). Des indemnités à hauteur de 1,0 million de CHF ont été comptabilisées via le compte de résultat pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (0,5 million de CHF l'exercice précédent).

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 6,6 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (13,9 millions de CHF pour l'exercice précédent) et pour -0,2 million de CHF sur les sorties de sociétés (-0,2 million de CHF pour l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice précédent, les compteurs et les dispositifs de mesure d'une valeur brute de 142,3 millions de CHF et des corrections de valeur cumulées de 92,8 millions de CHF ont été transférés des autres immobilisations corporelles aux installations de réseau de distribution.

	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
En millions de CHF							
Valeurs brutes au 31.12.2016	2 041,0	1 455,7	2 819,1	239,1	394,7	223,9	7 173,5
Changements dans le périmètre de consolidation					6,9	6,8	13,7
Entrées	3,8	9,3	0,1	0,3	5,4	233,6	252,5
Sorties	-1,2	-4,0	-13,9	-9,8	-16,4	-1,0	-46,3
Reclassifications	126,7	0,4	263,9	4,2	-127,4	-267,8	0,0
Changes	86,5			0,1	1,2	4,0	91,8
Valeurs brutes au 31.12.2017	2 256,8	1 461,4	3 069,2	233,9	264,4	199,5	7 485,2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	875,6	1 455,7	1 390,2	115,3	258,7	0,3	4 095,8
Changements dans le périmètre de consolidation					-0,1		-0,1
Amortissements	64,4	5,7	69,2	5,3	22,7		167,3
Dépréciations	14,2					2,6	16,8
Sorties	-0,9		-12,8	-2,9	-13,4	-1,0	-31,0
Annulation de dépréciations	-11,1						-11,1
Reclassifications	0,2		92,8		-92,8	-0,2	0,0
Changes	25,7				0,5	-0,1	26,1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	968,1	1 461,4	1 539,4	117,7	175,6	1,6	4 263,8
Valeurs nettes au 31.12.2017	1 288,7	0,0	1 529,8	116,2	88,8	197,9	3 221,4
– dont dans le leasing financier	146,7				2,4		149,1
– dont mises en gage en garantie d'engagements	39,9						39,9

24 Actifs incorporels

En millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	172,7	517,2	248,7	938,6
Changement dans le périmètre de consolidation		113,7	30,3	144,0
Entrées résultant d'acquisitions	5,2		17,9	23,1
Entrées résultant de la production pour compte propre			6,2	6,2
Sorties	0,2	-2,0	-3,1	-4,9
Changes	-3,8	-7,4	-2,2	-13,4
Valeurs brutes au 31.12.2018	174,3	621,5	297,8	1 093,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	132,3	94,1	91,7	318,1
Changement dans le périmètre de consolidation			-0,1	-0,1
Amortissements	2,6		31,9	34,5
Dépréciations			0,7	0,7
Sorties		-0,2	-2,6	-2,8
Changes	-3,6		-0,6	-4,2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018	131,3	93,9	121,0	346,2
Valeurs nettes au 31.12.2018	43,0	527,6	176,8	747,4

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 144,2 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (149,6 millions de CHF pour l'exercice précédent) et pour -0,2 million de CHF sur les sorties de sociétés (-2,1 millions de CHF pour l'exercice précédent).

En millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2016	178,1	393,2	184,2	755,5
Changement dans le périmètre de consolidation	0,4	111,9	35,2	147,5
Entrées résultant d'acquisitions	2,8		23,0	25,8
Entrées résultant de la production pour compte propre			5,1	5,1
Sorties	-17,6		-2,1	-19,7
Changes	9,0	12,1	3,3	24,4
Valeurs brutes au 31.12.2017	172,7	517,2	248,7	938,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	138,8	94,1	69,1	302,0
Changement dans le périmètre de consolidation			-0,1	-0,1
Amortissements	2,5		23,4	25,9
Sorties	-17,6		-1,5	-19,1
Changes	8,6		0,8	9,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	132,3	94,1	91,7	318,1
Valeurs nettes au 31.12.2017	40,4	423,1	157,0	620,5

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartissait entre les unités génératrices de trésorerie suivantes:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Energie	108,9	108,3
Prestations	314,2	419,3
Total	423,1	527,6

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie pour contrôler la valeur effective du goodwill inscrit au bilan (impairment test). La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Energie	7.3	7.2	5.9	5.9	1.0	1.0
Prestations	8.0	8.1	6.5	6.5	1.0	1.0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraînent pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

25 Engagements résultant de ventes et de prestations et d'autres engagements

En millions de CHF	31.12.2017 ¹ (adapté)	31.12.2018
Engagements résultant de ventes et de prestations ¹	418,3	327,5
Autres engagements financiers	142,8	186,9
Autres engagements ¹	25,0	27,5
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	11,1	9,1
Total	597,2	551,0

1 En vertu des dispositions de la norme IFRS 15, les «acomptes reçus sur des travaux en cours» (engagements contractuels) sont désormais présentés dans le bilan sous forme de postes distincts. L'année précédente a été ajustée en conséquence. Jusqu'ici, les acomptes reçus sur des travaux en cours étaient inclus dans le poste «Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances».

Les autres engagements financiers incluent 19,5 millions de CHF (exercice précédent: 20,0 millions de CHF) pour la part à court terme de l'emprunt convertible de Swissgrid qui a été vendu (cf. note 21).

26 Engagements financiers

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Emprunts obligataires	995,2	1 043,4
Emprunt convertible	33,8	0,0
Obligations nominatives	304,9	294,4
Engagements résultant du leasing financier	53,0	30,4
Engagements bancaires	125,1	119,3
Autres engagements financiers	87,4	81,9
Total	1 599,4	1 569,4
dont:		
– Engagements financiers à court terme	211,8	413,3
– Engagements financiers à long terme	1 387,6	1 156,1

BKW a émis en 2014 un prêt convertible pour plus de 163,4 millions de CHF dont la durée s'étend du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125%. Le prix de conversion était de 37,81 CHF au 31 décembre 2017.

En 2018, BKW a décidé de rembourser l'emprunt convertible de manière anticipée. En raison de conversions, la valeur nominale résiduelle des emprunts convertibles était en effet descendue en-dessous de 15% de la valeur nominale initiale. Un remboursement anticipé était donc possible conformément aux conditions d'emprunt. Le délai de conversion a expiré le 18 juin 2018 et le remboursement est intervenu le 26 juin 2018. Au total, des conversions ont été réalisées en 2018 pour une valeur nominale de 34,6 millions de CHF (98,8 millions de CHF l'exercice précédent) et converties en 910822 actions (2 572 249 actions l'exercice précédent). Une valeur nominale de 95 000 CHF a été remboursée.

En octobre, BKW a procédé avec succès à l'émission d'un emprunt à 0,75% de 200 millions de CHF, d'une durée de sept ans, en vue du refinancement des emprunts de 150 millions de CHF échus.

	31.12.2017	Flux de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2018
En millions de CHF						
Engagements financiers à court terme	211,8	-172,0	-1,5	0,0	375,0	413,3
– Emprunts obligataires	149,8	-150,0			349,7	349,5
– Engagements résultant du leasing financier	8,9	-8,5	-0,2		4,7	4,9
– Engagements bancaires	7,9	-5,2	-0,1		16,2	18,8
– Autres engagements financiers	45,2	-8,3	-1,2		4,4	40,1
Engagements financiers à long terme	1 387,6	189,5	-13,6	-3,1	-404,3	1 156,1
– Emprunts obligataires	845,5	198,8		-3,1	-347,3	693,9
– Emprunt convertible	33,8	-0,1			-33,7	0,0
– Obligations nominatives	304,9		-11,4		0,9	294,4
– Engagements résultant du leasing financier	44,1	-12,9	-1,1		-4,6	25,5
– Engagements bancaires	117,3	1,2	-1,1		-16,9	100,5
– Autres engagements financiers	42,0	2,5			-2,7	41,8
	416,8	20,1			-29,2	407,7
Total engagements de l'activité de financement	2 016,2	37,6	-15,1	-3,1	-58,3	1 977,1
	31.12.2016	Flux de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2017
En millions de CHF						
Engagements financiers à court terme	82,4	-25,8	4,4	0,0	150,8	211,8
– Emprunts obligataires	0,0				149,8	149,8
– Engagements résultant du leasing financier	8,3	-7,9	0,7		7,8	8,9
– Engagements bancaires	36,1	-19,5	0,3		-9,0	7,9
– Autres engagements financiers	38,0	1,6	3,4		2,2	45,2
Engagements financiers à long terme	1 603,9	-9,6	31,9	-2,7	-235,9	1 387,6
– Emprunts obligataires	996,1			-2,8	-147,8	845,5
– Emprunt convertible	128,7				-94,9	33,8
– Obligations nominatives	279,1		25,1		0,7	304,9
– Engagements résultant du leasing financier	49,3	-0,7	3,8		-8,3	44,1
– Engagements bancaires	108,4	-1,4	2,9		7,4	117,3
– Autres engagements financiers	42,3	-7,5	0,1	0,1	7,0	42,0
Autres engagements à long terme	393,6	15,8			7,4	416,8
Total engagements de l'activité de financement	2 079,9	-19,6	36,3	-2,7	-77,7	2 016,2

27 Provisions

En millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2016	1 489,5	372,4	53,1	1 915,0
Changement dans le périmètre de consolidation			4,4	4,4
Constitution de nouvelles provisions	5,8	31,2	7,7	44,7
Intérêts	52,1	10,1	0,6	62,8
Utilisation de provisions	-30,2	-43,9	-5,0	-79,1
Dissolution de provisions		-15,2	-6,3	-21,5
Changés			2,8	2,8
Etat au 31.12.2017	1 517,2	354,6	57,3	1 929,1
Changement dans le périmètre de consolidation			3,1	3,1
Constitution de nouvelles provisions	5,8		3,1	8,9
Intérêts	53,1	9,5	0,7	63,3
Utilisation de provisions	-47,8	-39,6	-7,0	-94,4
Dissolution de provisions	-14,6	-42,3	-7,1	-64,0
Changés			-1,2	-1,2
Etat au 31.12.2018	1 513,7	282,2	48,9	1 844,8
dont:				
– Provisions à court terme	27,2	35,8	4,6	67,6
– Provisions à long terme	1 486,5	246,4	44,3	1 777,2

Elimination des déchets nucléaires

Au 31 décembre 2018, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires se décomposent comme suit:

- 838,2 millions de CHF (exercice précédent: 842,4 millions de CHF) sont destinés à la désaffectation de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase de post-exploitation après réglage de la puissance de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement, de la gestion des déchets correspondants et de la remise en état du site. Les paiements sont prévus à partir de la fin de l'exploitation commerciale planifiée en 2019 et jusqu'à la fin des travaux de désaffectation qui dureront environ 15 ans. Les coûts liés à la gestion des déchets résultant de la désaffectation s'étaleront jusqu'à l'arrivée de ces derniers au dépôt pour déchets de faible et moyenne activité (prévue en 2061).
- 675,5 millions de CHF de plus (exercice précédent: 674,8 millions de CHF) sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2116).

Pendant l'exercice sous revue, une attribution de 5,8 millions de CHF (5,8 millions de CHF pour l'exercice précédent) a été effectuée en raison des coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale. Ces derniers ont également augmenté les coûts d'acquisition des combustibles fossiles sans incidence sur le résultat. En outre, 47,8 millions de CHF ont été consacrés à la planification et à la préparation des travaux de post-exploitation et de désaffectation.

BKW est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds rembourseront aux exploitants les paiements ainsi effectués après la mise hors service des centrales. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 21).

Contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à couvrir les achats d'énergie qui seront effectués auprès des sociétés partenaires à des prix de production supérieurs aux prix de vente attendus et réalisables. Les provisions sont liées aux contrats d'acquisition d'énergie avec les centrales thermiques fossiles de Livorno Ferraris en Italie et de Wilhelmshaven en Allemagne. Au cours de l'exercice sous revue, des provisions de 42,3 millions de CHF ont été dissoutes en raison des nouvelles attentes quant aux futures variations des prix de l'électricité et suite au franc suisse fort.

Les sorties de trésorerie liées aux provisions concernent la reprise de l'électricité produite aux coûts de production et s'étalent sur une période d'environ 10 ans.

Autres provisions

Les provisions constituées pour les restructurations destinées à couvrir les dépenses qui découleront des mesures de restructuration décidées se montaient à 0,4 million de CHF au 31 décembre 2018 (0,3 million de CHF l'exercice précédent).

Les autres provisions couvrent les engagements de garantie, les engagements relevant du domaine du personnel, les probables versements liés à des litiges juridiques ainsi que divers engagements d'exploitation de moindre ampleur. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les trois prochaines années. Des provisions ont par ailleurs été constituées pour le démantèlement et la remise en état des sites d'implantation des centrales. Les coûts correspondants interviendront au terme des durées d'utilisation des différentes centrales; les sorties de trésorerie sont attendues dans les 20 à 25 prochaines années.

Les intérêts correspondants aux provisions constituées à la valeur actuelle sont comptabilisés dans les charges financières.

28 Prévoyance en faveur du personnel

Les institutions de prévoyance sont régies par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi prévoit que les institutions de prévoyance soient gérées par des entités indépendantes et juridiquement autonomes. Le personnel et ses survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des plans de prévoyance. Tous les risques actuariels sont supportés par la Caisse de pension. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations et par le produit des placements. Les sociétés affiliées et les assurés versent les cotisations à l'institution de prévoyance en pourcentage du salaire assuré des bénéficiaires. Le conseil de fondation est responsable du placement de la fortune de prévoyance.

Les collaborateurs de BKW sont affiliés à la Caisse de pension BKW et à d'autres institutions de prévoyance autonomes dont les plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance à primauté des prestations selon la norme IAS 19. C'est pourquoi un rapport d'expertise est établi chaque année par un expert indépendant en prévoyance, en complément du rapport d'expertise effectué par l'expert pour la prévoyance, selon la norme IAS 19, sur la base de la méthode du coût unitaire projeté.

Caisse de pension BKW

La grande majorité des collaborateurs du groupe BKW exerçant en Suisse est assurée auprès de la Caisse de pension des Forces motrices Bernoises (Caisse de pension BKW). Fin avril 2018, le conseil de fondation de la Caisse de pension a adopté un changement de primauté en vue du renforcement et de l'amélioration de la stabilité financière à long terme. La primauté actuelle des prestations sera transformée au 1^{er} janvier 2019 en primauté des contributions selon la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Dans les comptes annuels 2018, la transformation aboutit à un effet extraordinaire sans incidence sur les liquidités à hauteur de 52,4 millions de CHF. Les charges d'exploitation 2018 reculent proportionnellement à ce montant. La raison de l'effet ponctuel est que l'obligation de prévoyance est désormais déterminée selon la primauté des contributions, qui s'établit de manière systématique à un niveau plus bas que dans le cas de la primauté des prestations. Les futures charges courantes des services rendus seront légèrement plus faibles qu'avant du fait du changement de primauté.

En dépit du passage à une primauté des contributions selon la loi suisse, le plan de prévoyance de la Caisse de pension BKW continue de présenter les caractéristiques d'un plan à primauté des prestations selon IAS 19.

La Caisse de pension BKW est une institution de prévoyance de droit privé constituée en fondation. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pension BKW. Sa composition est paritaire, avec autant de représentants des salariés que des employeurs. Les prestations de la Caisse de pension BKW sont définies dans un règlement de prévoyance édicté par le conseil de fondation. Celui-ci délègue la conduite des affaires à l'administration. La fondation relève de l'autorité de surveillance du canton de Berne.

La fortune de prévoyance est investie en Suisse et à l'étranger, de façon largement diversifiée et dans le respect des dispositions légales ainsi que des directives édictées par le conseil de fondation. L'investissement de la fortune doit être conduit de façon à garantir la sécurité ainsi qu'un rendement adéquat des placements, une répartition équilibrée des risques et une couverture suffisante des besoins prévisibles en liquidités. L'expert en prévoyance professionnelle établit

chaque année le bilan actuariel et contrôle la situation financière et actuarielle de la Caisse de pension BKW. Le degré de couverture actuariel non vérifié de la Caisse de pension BKW était de 106,4% au 31 décembre 2018 selon la LPP (111,7% pour l'exercice précédent), avec un taux d'intérêt technique de 2,0% (2,0% pour l'exercice précédent). Conformément à la LPP, des mesures d'assainissement appropriées doivent être prises par le conseil de fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle en cas de couverture insuffisante (telles qu'augmentation des cotisations ordinaires ou perception de contributions d'assainissement). La contribution de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés.

28.1 Engagement de prévoyance du personnel inscrit au bilan

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel	-2023,2	-2007,6
Juste valeur des actifs du plan	1828,3	1815,9
Engagements de prévoyance du personnel nets inscrits au bilan	-194,9	-191,7
dont inscrits dans les immobilisations financières sous forme de crédits	6,9	4,0
dont inscrit parmi les engagements	-201,8	-195,7

28.2 Charges de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19

En millions de CHF	2017	2018
Coût des services rendus (employeur)	41,6	38,6
Coût des services passés	0,0	-52,4
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	13,2	13,3
Produit des intérêts des actifs du plan	-11,3	-12,0
Frais administratifs, sans les coûts de gestion des actifs du plan	1,0	1,0
Charges de prévoyance en faveur du personnel	44,5	-11,5

28.3 Réévaluation de la prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2017	2018
Bénéfices/pertes actuariels		
– Variation des hypothèses financières	0,0	-4,3
– Variation des hypothèses démographiques	0,0	-4,9
– Adaptation du fait de l'expérience	24,1	-5,2
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-126,2	53,7
Total des réévaluations inscrites dans les autres éléments du résultat global	-102,1	39,3

28.4 Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel

En millions de CHF	2017	2018
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance du personnel au 01.01	1978,6	2023,2
Charge d'intérêts	13,2	13,3
Coût des services rendus (employeur)	41,6	38,6
Prestations perçues et versées	-96,0	-77,6
Contributions des employés	20,5	22,9
Coût des services passés	0,0	-52,4
Regroupements d'entreprises	40,2	53,6
Frais administratifs (hors coûts de gestion du patrimoine)	1,0	1,0
Bénéfices/pertes actuariels	24,1	-15,0
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12	2023,2	2007,6

A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des membres actuels représente une part de 1 052,6 millions de CHF (1 073,0 millions de CHF l'exercice précédent). A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des retraités représente une part de 955,0 millions de CHF (950,2 millions de CHF l'exercice précédent).

28.5 Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2017	2018
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	1 709,9	1 828,3
Produit des intérêts des actifs du plan	11,3	12,0
Contributions de l'employeur	31,3	37,0
Contributions des employés	20,5	22,9
Prestations perçues et versées	-96,0	-77,6
Regroupements d'entreprises	25,1	47,0
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	126,2	-53,7
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	1 828,3	1 815,9

28.6 Structure des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2017	%	31.12.2018	%
Liquidités	67,4	3,7	60,3	3,3
Instruments de fonds propres	628,3	34,4	572,2	31,5
Instruments de fonds de tiers	640,8	35,0	651,7	35,9
Autres instruments	147,0	8,0	169,6	9,3
Biens immobiliers	344,8	18,9	362,1	20,0
Total des actifs du plan	1 828,3	100,0	1 815,9	100,0
– dont instruments financiers transmissibles de l'entreprise	2,8		3,3	
– dont immeubles utilisés par BKW	17,7		16,8	

Les instruments de fonds propres comprennent des investissements en actions et sont généralement cotés sur un marché actif à leur prix du marché. Au terme de l'exercice sous revue, sur la totalité des actifs, la part d'actions suisses est de 13,5% (14,7% l'exercice précédent), et la part d'actions étrangères de 17,9% (19,7% l'exercice précédent). En Suisse et à l'étranger, les actions sont placées via des investissements directs (gestion par des gestionnaires de fortune externes) ainsi que des fondations de placement et des fonds.

Au 31 décembre 2018, sur la totalité des actifs, les instruments de fonds de tiers se répartissent comme suit: 14,5% (14,7% l'exercice précédent) d'obligations suisses, 9,5% (9,5% l'exercice précédent) d'obligations étrangères avec couverture du risque de change et 11,9% (10,8% pour l'exercice précédent) de prêts hypothécaires et de lettres de gage. Les obligations et les lettres de gage sont cotées sur un marché actif à leur prix du marché, tandis que les prêts hypothécaires ne disposent pas de prix coté sur un marché actif.

Les autres instruments sont pour l'essentiel cotés sur un marché actif à leur prix du marché.

Au 31 décembre 2018, sur la totalité des actifs, les biens immobiliers se répartissent comme suit: 12,4% (11,9% l'exercice précédent) d'immeubles (investissements directs en Suisse) et 7,6% (7,4% l'exercice précédent) de fonds immobiliers cotés sur un marché actif (dont la moitié avec des immeubles situés à l'étranger).

Au cours de l'exercice sous revue, le rendement effectif des actifs du plan de prévoyance est de -2,4% (8,4% l'exercice précédent).

28.7 Hypothèses actuarielles

	2017	2018
Taux d'actualisation	0,70 %	0,80 %
Evolution future attendue des salaires	0,50 %	0,50 %
Evolution future attendue des rentes	0,00 %	0,00 %
Table de mortalité	BVG 2015 GT	BVG 2015 GT

La durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance du personnel était de 14,0 années (14,4 ans l'exercice précédent).

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles mathématiques

Le taux d'actualisation, l'évolution des salaires et des rentes, ainsi que l'espérance de vie sont considérés comme des hypothèses actuarielles mathématiques importantes, c'est pourquoi ces éléments sont soumis à une analyse de sensibilité. Le tableau ci-après présente l'augmentation et la diminution des hypothèses de l'engagement de prévoyance du personnel:

31.12.2018 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-61,6	65,8
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	3,3	-3,3
Evolution des rentes (variation de +0,20 %)	54,0	-
Espérance de vie (variation 1 an)	61,7	-62,8

31.12.2017 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-71,6	70,8
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	10,7	-10,4
Evolution des rentes (variation de +0,20 %)	46,7	-
Espérance de vie (variation 1 an)	65,2	-66,5

L'analyse de sensibilité a été définie d'après une méthode permettant d'extrapoler l'impact de la variation des hypothèses mentionnées ci-avant sur l'engagement de prévoyance du personnel au terme de l'exercice sous revue.

28.8 Estimation des contributions du prochain exercice

En millions de CHF	2017	2018
Contributions estimées de l'employeur	33,9	29,7
Contributions estimées des employés	23,4	22,0

29 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Droits d'utilisation cédés	286,2	295,2
Autres engagements financiers à long terme	130,1	112,1
Autres engagements à long terme	0,5	0,4
Total	416,8	407,7

L'engagement résultant de la vente effectuée en novembre 2016 de l'emprunt convertible de Swissgrid est inclus au poste «Autres engagements financiers à long terme» à hauteur de 58,3 millions de CHF. La transaction est décrite dans la note 21.

30 Capital-actions et réserves

30.1 Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré de BKW SA s'élève à 132,0 millions de CHF et se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Actionnaires principaux et actions propres

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre.

	31.12.2017	31.12.2018
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
Prudential plc	3,01%	n/a
Actions propres	1,80%	0,13%

Transactions avec les actions propres

	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidi- tés mio. de CHF
31.12.2016	3 485 021	244,6	
Achats	200 000	10,4	7,8
Ventes	-2 729 100	-189,2	-2,7
31.12.2017	955 921	65,8	5,1
Achats	400 735	26,0	26,0
Ventes	-1 286 562	-87,0	-19,4
31.12.2018	70 094	4,8	6,6

30.2 Réserves

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent les réserves payées par les actionnaires.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Actions propres

Les actions BKW détenues par BKW ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2018, 70094 actions (955921 pour l'exercice précédent) étaient détenues par BKW SA et ses filiales, et aucune action (aucune action pour l'exercice précédent) n'était détenue par les sociétés associées.

Autres réserves

En millions de CHF	Changes	Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur	Couverture	Bénéfices/pertes actuariels	Total
Etat au 31.12.2016	-355,9	0,0	1,2	-6,0	-360,7
Changes					
– Changes	100,6				100,6
– Transfert au compte de pertes et profits	0,5				0,5
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			1,2		1,2
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				102,1	102,1
– des sociétés associées				7,8	7,8
Impôts sur le bénéfice			-0,3	-22,9	-23,2
Etat au 31.12.2017	-254,8	0,0	2,1	81,0	-171,7
Changes					
– Changes	-47,4				-47,4
– Transfert au compte de pertes et profits	0,1				0,1
Actifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et n'ayant pas d'incidence sur le compte de résultat					
– Ajustements de valeur		-0,2			-0,2
– Transfert aux réserves provenant de bénéfices		0,1			0,1
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			-0,3		-0,3
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-39,3	-39,3
– des sociétés associées				14,0	14,0
Impôts sur le bénéfice				4,4	4,4
Etat au 31.12.2018	-302,1	-0,1	1,8	60,1	-240,3

Changes

Les réserves pour changes comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe et des sociétés associées situées à l'étranger.

Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur

Cette réserve d'évaluation comptabilise les ajustements de valeur des actifs financiers évalués à leur juste valeur (désignés jusqu'au 31 décembre 2017 comme «Immobilisations financières disponibles à la vente») jusqu'au moment de leur réalisation. Au moment de la vente de ces actifs financiers, la réserve d'évaluation est rattachée aux réserves provenant de bénéfices.

Couverture

La réserve pour la couverture comprend les variations de valeur non réalisées des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (cash-flow hedge) et les investissements nets à l'étranger (net investment hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, ainsi que les gains et les pertes résultant de relations de couverture closes, dont la réalisation n'est pas encore inscrite au compte de pertes et profits, car le contrat principal sur lequel repose la relation de couverture était encore sans incidence sur le compte de pertes et profits.

Bénéfices/pertes actuariels

La réserve pour les bénéfices et les pertes actuariels englobe l'impact de l'ajustement actuariel périodique.

30.3 Gestion du capital

BKW poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la capacité d'accès au marché des capitaux et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation exigée pour cela, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net corrigé. Les ressources financières de BKW sont consacrées en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre nécessaire conformément aux objectifs de la stratégie du groupe. Au cours de l'exercice 2018, la politique de gestion du capital n'a pas subi de modification.

31 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des taux et des risques de change. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Le volume de contrats est égal à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futurs est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

En millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Futurs (négoce d'énergie)					144,4	189,1
Contrats à terme (négoce d'énergie)	144,4	230,8	152,4	242,0	1 546,7	1 826,7
Swaps			3,8	3,4	25,0	25,0
Couverture des risques de change		0,4			46,8	175,1
Opérations de couverture (Hedge accounting)						
– Swaps	4,9	1,9			110,0	110,0
– Couverture des risques de change	3,6		0,7		33,7	5,6
Total	152,9	233,1	156,9	245,4	1 906,6	2 331,5
dont:						
– Produits dérivés à court terme	101,3	197,7	109,6	192,5		
– Produits dérivés à long terme	51,6	35,4	47,3	52,9		

32 Opérations de couverture (comptabilité de couverture)

Au 31 décembre 2018, les opérations de couverture suivantes étaient ouvertes:

Couverture de juste valeur

A la date de clôture du bilan, il existait un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir les variations de la juste valeur d'une partie des emprunts émis. Cette relation de couverture considérée comme hautement efficace peut être qualifiée de couverture de juste valeur. La variation de la juste valeur de la partie sous-jacente des emprunts s'est élevée à 3,1 millions de CHF (2,8 millions de CHF l'exercice précédent). En 2018 comme en 2017, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier.

Couvertures de flux de trésorerie

A la date de clôture du bilan, il existe des opérations de couverture en lien avec des engagements d'investissement en cours. Ces instruments de couverture sont jugés très efficaces et peuvent également être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Leurs gains de réévaluation sont inscrits dans les autres éléments du résultat global (0,0 million de CHF pour l'exercice sous revue; 2,2 millions de CHF l'exercice précédent). En 2018 comme en 2017, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier. Le swap de taux d'intérêt adopté en lien avec le financement externe de centrales nucléaires et destiné à couvrir les variations des paiements d'intérêts a expiré au cours de l'exercice précédent. Il n'existe pas de positions ouvertes découlant de telles couvertures de flux de trésorerie à la date de clôture du bilan. Les relations de couverture de l'exercice précédent ont été qualifiées de couvertures de flux de trésorerie et considérées comme très efficaces. En 2017, leurs gains de réévaluation ont été inscrits dans les autres éléments du résultat global (avec 0,0 million de CHF). En 2017, cette relation de couverture n'a généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier.

Les différents contrats à terme destinés à couvrir les variations de cours du chiffre d'affaires en euros ont également expiré en 2017. Aucune nouvelle opération de couverture n'a été conclue pendant l'exercice sous revue. Il n'existe pas de positions ouvertes à la date de clôture du bilan. Ces instruments de couverture avaient été jugés très efficaces lors de l'exercice précédent et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Au cours de l'exercice précédent, une perte de 1,0 million de CHF issue de la couverture des variations a été inscrite dans le chiffre d'affaires net. Les gains et pertes liés à cet instrument de couverture ont été comptabilisés avec la même incidence qu'un contrat principal.

Couverture d'investissement net

Au cours des exercices précédents, BKW a placé trois obligations nominatives d'un montant nominatif total de 275,0 millions d'EUR. Ces obligations nominatives ont été placées en Allemagne et couvrent une partie des investissements nets réalisés dans ce pays. Elles ont été désignées comme couvertures d'investissement net. Les pertes et gains de change enregistrés sur les obligations nominatives sont inscrits dans les autres éléments du résultat global et compensent de manière proportionnelle les pertes et gains provenant du change des investissements nets désignés. Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

33 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-après indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre BKW et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

En millions de CHF	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Institutions de prévoyance	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Produits								
– Vente d'énergie	3,4	3,3	13,5	0,0	37,1	43,2		
– Autres ventes et prestations	7,7	6,3	3,2	0,0	31,9	21,3	1,2	1,3
– Intérêts et dividendes	1,9	2,2			28,7	21,7		
Charges								
– Achat d'énergie			3,7	0,0	257,0	276,5		
– Redevances hydrauliques	18,6	19,0						
– Autres achats et prestations	0,3	0,4	0,1	0,0	96,3	108,8	31,2	37,1
– Droits et taxes	2,2	5,6						
– Intérêts et dividendes	44,6	50,1	8,4	0,0	0,7	0,1		
– Impôts sur le bénéfice	13,3	4,8						
Actif								
– Liquidités	36,8	33,9						
– Créances et régularisations	1,7	4,5			27,7	15,9		
– Immobilisations financières à court terme					23,5	32,8		
– Prêts					27,5	26,2		
– Droits d'utilisation					12,7	11,6		
Engagements								
– Engagements et régularisations	14,1	5,5			36,4	51,1	10,5	9,2
– Engagements financiers	1,3	0,8						
– Droits d'utilisation					0,3	0,4		

Transactions avec le propriétaire

Le canton de Berne est l'actionnaire principal de BKW. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. BKW entretient des relations de diverses natures avec le canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise, dont le canton de Berne détient la majorité des actions.

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur BKW

Paul-Albert Nobs, jusque-là représentant de Groupe E au conseil d'administration de BKW, a quitté ses fonctions à l'assemblée générale du 12 mai 2017. Depuis cette date, Groupe E ne dispose d'aucun représentant au sein du conseil d'administration de BKW. Par conséquent, Groupe E n'est plus considéré comme une société liée depuis cette date.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent, au niveau des produits, des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie, d'exploitation d'entreprise et d'entretien/de maintenance, et au niveau des charges, des achats d'énergie, des transports d'énergie, des prestations de matériel/de tiers ainsi que d'autres prestations. Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent à leurs actionnaires au prix de production. Au cours de l'exercice 2018, les sociétés associées ont emprunté à BKW 17,4 millions de CHF (exercice précédent: emprunts de 1,9 million de CHF). Au cours de l'exercice précédent, une revalorisation de 6,0 millions de CHF a été inscrite pour un prêt. Cet emprunt a été converti en capitaux propres dans la société associée et en participation chez BKW. Au cours de l'exercice sous revue, les prêts ont augmenté de 8,3 millions de CHF à cause de remboursements (remboursements de 25,6 millions de CHF au cours de l'exercice précédent). Au cours de l'exercice sous revue, BKW a porté des prestations et du matériel de sociétés associées à son bilan à hauteur de 14,8 millions de CHF (14,4 millions de CHF l'exercice précédent).

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction du groupe

Rémunérations

En millions de CHF	2017	2018
Prestations échues à court terme	4,0	3,9
Contributions aux plans de prévoyance	0,7	1,2
Rémunérations en actions	1,0	1,5
Total	5,7	6,6

Les participations aux résultats, qui figurent dans les prestations échues à court terme, correspondent aux parts de l'exercice correspondant dont le montant varie.

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont détaillées dans le rapport de rémunération publié conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Transactions avec des sociétés dont les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ont une influence prépondérante

Au cours de l'exercice 2018, BKW a fourni à une société dont les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ont une influence prépondérante de l'énergie à hauteur de 1,7 million de CHF (rien l'exercice précédent) et des prestations pour un montant de 1,3 million de CHF (rien l'exercice précédent). Des créances d'un montant de 0,6 million de CHF (rien l'exercice précédent) envers cette société étaient en cours à la date de clôture du bilan.

34 Leasing

34.1 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants

En millions de CHF	Bailleur		Preneur de leasing	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Moins de 1 an	8,4	1,0	9,6	14,3
Entre 1 et 5 ans	1,8	2,5	23,6	32,0
Plus de 5 ans	1,2	4,1	39,2	35,7
Total	11,4	7,6	72,4	82,0

Les contrats de leasing opérationnel correspondent à des contrats de location de bâtiments d'exploitation, des contrats de bail et des leasings de véhicules. Les charges de leasing comptabilisées résultant des contrats de leasing opérationnels s'élèvent à 15,9 millions de CHF au cours de l'exercice sous revue (10,1 millions de CHF l'exercice précédent).

34.2 Leasing financier

En millions de CHF	Paiements de leasing minimaux		Valeur actuelle	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Moins de 1 an	12,1	6,5	8,9	4,7
Entre 1 et 5 ans	40,0	24,7	32,8	20,5
Plus de 5 ans	12,0	5,4	11,3	5,2
Total	64,1	36,6	53,0	30,4
Coûts de financement	-11,1	-6,2		
Valeur actuelle des paiements de leasing minimaux	53,0	30,4		

Le leasing financier est lié aux parcs éoliens qui sont financés par des contrats de leasing à long terme.

35 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers.

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	665,5	602,9
Dépôts à terme	160,0	214,5
Total liquidités	825,5	817,4

Les corrections du flux de trésorerie opérationnel qui entraînent des transactions sans incidence sur les liquidités se présentent de la manière suivante:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Amortissements et dépréciations	198,9	208,1
Résultat des sociétés associées	-48,8	-28,3
Résultat financier	10,2	167,6
Bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés	-6,9	-4,2
Variation des provisions à long terme (hors intérêts)	-65,5	-144,9
Taux de dissolution des droits d'utilisation cédés	0,5	-11,9
Variation résultant de l'évaluation de dérivés énergétiques	20,7	3,3
Autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie	-8,1	-54,1
Ajustement total des transactions sans incidence sur les liquidités	101,0	135,6

Les données relatives aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe durant l'exercice sous revue sont détaillées à la note 7. Le montant de 121,8 millions de CHF relatif aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe correspond au prix d'acquisition de 171,3 millions de CHF, moins les liquidités acquises pour un montant de 15,5 millions de CHF ainsi que les paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition au moment de cette dernière de 47,8 millions de CHF, plus les versements relatifs aux paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition de 13,8 millions de CHF effectués en 2018.

36 Rémunérations en actions

Les collaborateurs de BKW ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW SA à des conditions préférentielles. La possibilité de participation fixée annuellement prévoit de mettre un certain nombre d'actions à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de BKW (hors direction du groupe et cadres supérieurs) et des membres du conseil d'administration. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel défini et sont assorties d'une période de blocage. Au cours de l'exercice sous revue, il a été possible d'acquérir jusqu'à 327 450 actions BKW (320 100 actions l'exercice précédent) à un prix préférentiel. Pour l'exercice 2018, 77 701 actions (80 701 actions pour l'exercice précédent) ont été achetées au prix unitaire de 40,75 CHF (32,40 CHF l'exercice précédent). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 60,00 CHF (54,75 CHF pour l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions se sont élevées à 1,5 million de CHF (1,8 million de CHF pour l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, une participation aux résultats est versée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs sous la forme d'actions BKW dans le cadre de leur rémunération annuelle de base fixe. L'attribution des actions aux membres de la direction du groupe intervient chaque année pour l'exercice annuel en cours. Les actions sont soumises à une période de blocage. Pour l'exercice 2018, 26 546 actions (19 000 actions l'exercice précédent) d'une valeur unitaire de 71,60 CHF (57,05 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. Dans le cadre du processus Performance Management, les actions BKW sont attribuées aux cadres supérieurs au mois de mars de l'exercice suivant. Au cours de l'exercice 2018, 21 213 actions d'une valeur unitaire de 63,60 CHF ont été attribuées (en raison du premier report des évaluations des prestations de décembre à mars, aucune action n'avait été attribuée au cours l'exercice précédent). Ces actions sont également soumises à une période de blocage. Les charges de personnel comptabilisées en lien avec les participations aux résultats de la direction du groupe et des cadres supérieurs se sont élevées au total à 3,2 millions de CHF (1,1 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

L'attribution des actions au personnel, dans les deux situations décrites, n'est soumise à aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en bourse. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Dans le plan de participation au capital-actions de la société, les charges de personnel correspondent à la différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs.

37 Sociétés du groupe avec participations ne donnant pas le contrôle

Avec la société BKW Netzbeteiligung SA, sise en Suisse, BKW détient une société du groupe avec une participation ne donnant pas le contrôle. La société BKW Netzbeteiligung SA détient les parts dans Swissgrid SA.

Les informations financières concernant BKW Netzbeteiligung SA sont présentées séparément dans le tableau suivant. Les chiffres s'entendent avant élimination des opérations internes au groupe.

En millions de CHF	BKW Netzbeteiligung SA	
	31.12.2017	31.12.2018
Participations ne donnant pas le contrôle exprimées en %	49,9 %	49,9 %
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	181,0	180,6
Résultat affecté aux participations ne donnant pas le contrôle	3,9	5,3
Dividendes versés pour les participations ne donnant pas le contrôle	4,5	5,6
Bilan		
Actif immobilisé	361,7	361,7
Actif circulant	1,1	0,3
Engagements à long terme	0,0	0,0
Engagements à court terme	0,1	0,0
Compte de pertes et profits		
Produits financiers	7,9	10,7
Bénéfice net	7,8	10,7
Flux de trésorerie		
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	10,0	10,6
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	0,0	0,0
Cash-flow résultant de l'activité de financement	-9,1	-11,3

38 Actifs et engagements évalués à leur juste valeur

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est exclusivement déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des engagements identiques. BKW classe actuellement à ce niveau hiérarchique les actions cotées en bourse et les futures relevant du négoce d'énergie.
- Niveau 2: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres basés sur des données de marché directement ou indirectement observables. Ces paramètres ont un impact significatif sur la juste valeur. BKW classe à ce niveau hiérarchique les produits dérivés de gré à gré (tous les contrats à terme relevant du négoce d'énergie, les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises) ainsi que les parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds d'Etat (fonds de désaffectation et fonds de gestion de la Confédération). La fortune des fonds d'Etat étant gérée par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Conformément à la stratégie de placement fixée, la fortune des fonds est en grande partie investie dans des produits aux prix cotés sur des marchés actifs. Des investissements limités dans des actifs non associés à des prix cotés sur des marchés actifs sont également possibles. Leur évaluation est assurée par le dépositaire central (Global Custodian). BKW n'exerce aucune influence sur les procédures d'évaluation. Les comptes annuels des fonds sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe et publiés par les autorités fédérales compétentes.
- Niveau 3: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. BKW classe principalement à ce niveau hiérarchique les instruments de fonds propres non cotés, les paiements conditionnels du prix d'acquisition et les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle. Leur évaluation nécessite l'estimation par le management de facteurs non observables. Les justes valeurs des actifs financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé et corrigées d'un WACC de 5,3% (5,4% pour l'exercice précédent). Une marge constante (la croissance annuelle de la marge correspond à l'inflation) est appliquée aux modèles d'évaluation. Les paiements conditionnels du prix d'acquisition ainsi que les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle résultent de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs ont été déterminées en tenant compte des flux de paiement attendus, des prévisions de vente et d'autres critères de performance. Une variation de 10% des principaux facteurs non observables n'aurait pas d'impact majeur sur le résultat global ni sur les fonds propres de BKW.

Comme pendant la période de référence, aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant la période sous revue.

En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits				
Immobilisations financières à court terme				
– Instruments de dette	136,9	106,9	30,0	
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	0,7	0,7		
Produits dérivés (à court et long termes)	233,1		233,1	
Immobilisations financières à long terme				
– Créances envers les fonds d'Etat	1 169,8		1 169,8	
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec incidence sur les autres éléments du résultat				
– Instruments de fonds propres	7,4			7,4
Passifs financiers évalués à leur juste valeur (FVPL)				
Produits dérivés (à court et long termes)	245,4		245,4	
Autres engagements financiers				
– Obligations conditionnelles du prix d'acquisition liées aux regroupements d'entreprises	56,8			56,8
– Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle	8,1			8,1
En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à court terme				
– Titres détenus à des fins de négoce	176,1	176,1		
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	14,2	14,2		
Produits dérivés (à court et long termes)	152,9		152,9	
Immobilisations financières à long terme				
– Immobilisations financières disponibles à la vente	8,6			8,6
– Créances envers les fonds d'Etat	1 183,3		1 183,3	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et long termes)	156,9		156,9	
Autres engagements financiers				
– Obligations conditionnelles du prix d'acquisition liées aux regroupements d'entreprises	41,4			41,4
– Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle	11,7			11,7

Engagements également évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018:

- des emprunts obligataires d'un montant de 111,8 millions de CHF (114,7 millions de CHF pour l'exercice précédent) comme faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur (niveau 2)

Les dettes et les actifs évalués à leur juste valeur du niveau 3 ont enregistré les variations suivantes au cours de la période sous revue:

En millions de CHF	Engagements conditionnels du prix d'acquisition		Instruments de fonds propres		Engagements à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Etat au 01.01	44,5	41,4	18,5	8,6	16,0	11,7
Entrées	27,2	35,2	0,4	0,7		
Sorties	-10,5	-6,4	-0,2	-1,7	-4,3	-3,4
Ajustements de valeur						
– Réalisations portées au compte de pertes et profits	-23,1	-12,2	-10,8	n/a		-0,2
– Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global	3,3	-1,2	0,7	-0,2		
Etat au 31.12	41,4	56,8	8,6	7,4	11,7	8,1

39 Informations sur les actifs et les engagements financiers

39.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IFRS 9

Actifs financiers

En millions de CHF	Note	Actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ¹		Actifs financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat ¹		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat ¹		Total	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Liquidités	35	825,5	817,4					825,5	817,4
Créances résultant de ventes et de prestations	17	637,0	595,5					637,0	595,5
Autres créances financières à court terme	17	90,5	70,0					90,5	70,0
Immobilisations financières à court terme	21	221,5	140,6	176,1	136,9			397,6	277,5
Produits dérivés (à court et à long termes)	31			152,9	233,1			152,9	233,1
Comptes de régularisation financiers	20	87,9	57,4					87,9	57,4
Immobilisations financières à long terme	21	118,4	96,4			8,6	7,4	127,0	103,8
Total		1 980,8	1 777,3	329,0	370,0	8,6	7,4	2 318,4	2 154,7

1 Nouvelles désignations conformément à la norme IFRS 9. Jusqu'ici désignés comme «Prêts et créances», «Évalués à leur juste valeur» et «Instruments financiers disponibles à la vente».

Engagements financiers

En millions de CHF	Note	Engagements financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Engagements financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat		Inscription au bilan selon IAS 17		Total	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	418,3	327,5					418,3	327,5
Autres engagements financiers à court terme	25	130,9	157,4	11,9	29,5			142,8	186,9
Engagements financiers à court terme	26	203,0	408,6			8,8	4,7	211,8	413,3
Produits dérivés (à court et à long termes)	31			156,9	245,4			156,9	245,4
Comptes de régularisation financiers	20	187,6	167,6					187,6	167,6
Engagements financiers à long terme	26	1 228,8	1 018,6	114,7	111,8	44,1	25,7	1 387,6	1 156,1
Autres engagements financiers à long terme	29	87,3	66,2	42,8	45,9			130,1	112,1
Total		2 255,9	2 145,9	326,3	432,6	52,9	30,4	2 635,1	2 608,9

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les prêts, créances et engagements financiers inscrits à leur valeur d'acquisition selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif présentent des justes valeurs proches de leurs valeurs comptables. Les emprunts obligataires comptabilisés dans les engagements financiers à long terme présentaient quant à eux au 31 décembre 2018 une juste valeur différente de leur valeur comptable. A la fin de l'exercice sous revue, le cours boursier des emprunts (niveau 1 de la juste valeur) s'élevait à 1 118,9 millions de CHF (1 140,3 millions de CHF l'exercice précédent), et la valeur comptable à 1 050,0 millions de CHF (1 033,8 millions de CHF l'exercice précédent).

39.2 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IFRS 9

Résultat net

En millions de CHF	Actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ¹		Actifs financiers et engagements financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat ¹		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat ¹		Engagements financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Compris dans le chiffre d'affaires net:										
– Résultat du négoce d'énergie pour compte propre			36,8	5,5					36,8	5,5
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie			22,8	21,0					22,8	21,0
Compris dans les autres produits d'exploitation:										
– Modification des paiements conditionnels du prix d'acquisition			23,1	12,2					23,1	12,2
Compris dans les charges d'exploitation	-9,8	-2,5							-9,8	-2,5
Compris dans le résultat financier	15,5	3,1	-8,6	-3,2	-1,6	-0,2	-48,5	-46,5	-43,2	-46,8
Comptabilisés via les autres éléments du résultat global			1,2	-0,3	0,0	-0,2	-25,1	11,3	-23,9	10,8
Total	5,7	0,6	75,3	35,2	-1,6	-0,4	-73,6	-35,2	5,8	0,2

1 Nouvelles désignations conformément à la norme IFRS 9. Jusqu'ici désignés comme «Prêts et créances», «Évalués à leur juste valeur» et «Instruments financiers disponibles à la vente».

Au cours des exercices présentés, aucun instrument financier n'a été désigné comme «étant évalué à sa juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat».

39.3 Conventions de compensation

Dans le cadre de ses activités, BKW conclut des affaires mutuelles avec divers partenaires contractuels. Les créances et les engagements mutuels ainsi constitués sont inscrits au bilan à leur valeur nette dans la mesure où des procédures de compensation ont été convenues dans un contrat et où les conditions préalables à la compensation des postes du bilan sont remplies.

Les montants suivants sont inscrits au bilan à la valeur nette au jour d'établissement:

En millions de CHF	2017			2018		
	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes
Créances résultant de ventes et de prestations	1 179,0	-542,0	637,0	1 332,3	-736,8	595,5
Engagements résultant de ventes et de prestations	-960,3	542,0	-418,3	-1 064,3	736,8	-327,5
Valeurs de remplacement positives	807,7	-663,3	144,4	1 239,7	-1 008,9	230,8
Valeurs de remplacement négatives	-815,7	663,3	-152,4	-1 250,9	1 008,9	-242,0

40 Gestion des risques financiers

40.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, y compris le suivi de l'application des mesures. Le processus de gestion des risques est intégré au processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de liquidité, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Risk management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de mesure des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction du groupe inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction du groupe prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction du groupe des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles remonte à sa réunion du 6 décembre 2018.

40.2 Risques de crédit

Le risque de crédit désigne la perte potentielle qui peut survenir du fait de la possible détérioration de la solvabilité jusqu'à l'incapacité de paiement de partenaires commerciaux ou du fait de l'inexécution d'obligations contractuelles. Le risque de crédit couvre les risques de remplacement, d'aide financière ou de paiement anticipé. Le risque de crédit est géré de manière centralisée par l'unité Risk management. Le processus de gestion du risque couvre l'examen de solvabilité des contreparties, l'octroi d'une note et d'une limite, ainsi que la surveillance de l'exposition et le compte rendu.

Les risques de crédit sont contrôlés à l'aide d'une limite de crédit. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité à la contrepartie en utilisant un système de notation interne analogue à la nomenclature de Standard & Poor's (S&P). Une notation à partir de BBB- correspond par exemple à un Investment Grade. Le classement est calculé sur la base de l'approche Bâle II, fondée sur la notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite de crédit octroyée à la contrepartie, limite qui fait l'objet d'une surveillance quotidienne. Si une limite de crédit est dépassée, les mesures sont introduites en collaboration avec les domaines opérationnels.

Le tableau ci-après indique le risque de crédit afférent, à la date de clôture du bilan, aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements en compte courant et à terme auprès d'établissements de crédit, par classe de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution ou encore les autres contreparties au-dessus d'un certain seuil de risque de crédit. Le contrôle des autres contreparties fait l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Notation AAA à AA-	326,6	285,9
Notation A+ à BBB-	1 125,0	1 102,1
Notation BB+ et inférieure	31,4	38,6
Autres contreparties	323,3	325,3
Total	1 806,3	1 751,9
Eléments compris dans les postes du bilan:		
– Créances résultant de ventes et de prestations	637,0	595,5
– Produits dérivés (à court et à long termes)	152,9	233,1
– Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	190,9	105,9
– Liquidités	825,5	817,4

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers monétaires en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2018, le risque maximal de crédit encouru par BKW s'élevait à 2 147,3 millions de CHF (2 309,8 millions de CHF l'exercice précédent) et correspondait à la valeur comptable de tous les actifs financiers selon la note 39.1, à l'exception des instruments de fonds propres y figurant. Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait non seulement que toutes les contreparties deviennent insolubles simultanément, mais aussi que les sûretés et conventions de compensation existantes ne puissent pas être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 79,4 millions de CHF (77,0 millions de CHF pour l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque de crédit maximal.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de solvabilité avec octroi de notation. Les sûretés permettent aux clients avec Investment Grade de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Les opérations avec des contreparties avec Investment Grade ne sont généralement possibles qu'avec apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2018 étaient couverts par des sûretés d'un montant total de 131,8 millions de CHF (90,9 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est la raison pour laquelle il convient de veiller à une répartition adéquate des risques, étant précisé qu'une limite maximale est fixée pour chaque contrepartie ou pour chaque groupe (montant maximum autorisé des crédits).

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont principalement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 77% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (81% l'exercice précédent).

40.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités est effectuée pour l'ensemble du groupe à partir de ces éléments, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour optimiser le résultat financier.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-après présentent les données relatives aux durées résiduelles ainsi qu'aux flux de trésorerie des engagements financiers.

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2018	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	327,5	327,5				
Autres engagements financiers à court terme	25	186,9	186,9				
Comptes de régularisation financiers	20	167,6	167,6				
Engagements financiers	26	1 569,4	431,9	56,6	55,5	255,3	1 110,6
Autres engagements financiers à long terme	29	112,1		78,3	18,9	6,7	8,2
Total engagements non dérivés		2 363,5	1 113,9	134,9	74,4	262,0	1 118,8
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	31	230,8	197,2	42,7	10,3		
– Valeurs de remplacement négatives	31	-242,0	-192,3	-52,8	-16,3		
Valeurs de remplacement nettes		-11,2	4,9	-10,1	-6,0	0,0	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	31	2,3	2,3				
– Valeurs de remplacement négatives	31	-3,4				-1,9	-1,5
Valeurs de remplacement nettes		-1,1	2,3	0,0	0,0	-1,9	-1,5
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-7 369,8	-727,4	-264,0	-7,4	
– Entrées de trésorerie brutes			7 601,6	712,5	250,1	11,3	

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Les flux de trésorerie des engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements). L'emprunt convertible entièrement converti ou remboursé en 2018 a entraîné un flux de trésorerie à hauteur de la valeur nominale de l'emprunt au 31 décembre 2017 de 33,8 millions de CHF au moment de l'échéance contractuelle initiale (2020).

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2017	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	418,3	418,3				
Autres engagements financiers à court terme	25	142,8	142,8				
Comptes de régularisation financiers	20	187,6	187,6				
Engagements financiers	26	1599,4	222,9	429,2	92,6	59,2	1184,7
Autres engagements financiers à long terme	29	130,1		48,0	24,9	50,8	6,7
Total engagements non dérivés		2478,2	971,6	477,2	117,5	110,0	1191,4
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	31	144,4	117,1	35,4	11,2		
– Valeurs de remplacement négatives	31	-152,4	-128,2	-32,9	-10,4	-0,2	
Valeurs de remplacement nettes		-8,0	-11,1	2,5	0,8	-0,2	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	31	8,5	3,6	5,0			
– Valeurs de remplacement négatives	31	-4,5	-0,8				-3,8
Valeurs de remplacement nettes		4,0	2,8	5,0	0,0	0,0	-3,8
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-4069,1	-488,6	-163,6		
– Entrées de trésorerie brutes			4126,6	466,9	158,0	11,8	

40.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions non couvertes des opérations énergétiques et financières. Le procédé de mesure, de gestion et de supervision des postes de risques est défini selon la politique de BKW en matière de risques. Les risques de prix de l'énergie et des certificats sont gérés de manière centralisée dans le domaine du négoce. Une analyse systématique tenant compte des corrélations et une gestion efficace à l'aide d'indicateurs de valeur exposée (value at risk, VaR) permettent de maîtriser efficacement le risque global. Les risques de taux, les risques sur actions et les risques de change auxquels BKW est exposée sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Les limites de la valeur exposée (VaR) et les limites de positions nécessaires à la gestion des risques sont validées par la direction du groupe. La supervision continue et les comptes-rendus relatifs aux risques sont garantis par la gestion des risques.

40.4.1 Risques boursiers

Les risques boursiers auxquels BKW est exposée sont liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat, aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi qu'aux créances envers les fonds d'Etat (cf. note 21). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition que la norme IAS 32 donne des instruments financiers. Elles sont donc exclues des informations qui sont présentées ci-après sur la mesure des risques.

40.4.2 Risques de taux

La production d'électricité ainsi que les réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Le financement se fait généralement à long terme avec des échéances échelonnées. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur les résultats financiers demeure faible. En complément, BKW recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu variable.

40.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

40.4.4 Risques de prix de l'énergie/des certificats de CO₂

Concernant la gestion des actifs et le négoce en compte propre, BKW recourt à des positions énergétiques et des positions de certificats. Des positions énergétiques et de CO₂ majeures non couvertes seront autorisées au cours de l'année et au maximum pour six exercices suivants.

40.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, de change, boursiers et de prix de l'énergie font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée (value at risk, VaR) et d'un rapport correspondant. BKW utilise à cet effet un niveau de confiance de 99%, en appliquant une durée de détention d'un an pour les intérêts et les actions et d'un jour pour les devises et les produits énergétiques.

Value at Risk

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Intérêts	8,6	5,3
Cours des actions ¹	3,0	3,1
Devises	2,4	3,2

1 Rapporté aux «actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et n'ayant pas d'incidence sur le compte de résultat» (jusqu'ici désignés comme «instruments financiers disponibles à la vente»).

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, ou d'un jour, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir et du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Les fluctuations de valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, mais sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions non couvertes sur l'électricité, le gaz, CO₂, le charbon (financier) et le pétrole (financier) est calculé à l'aide de la Cross-Commodity-Value-at-Risk (CC-VaR). Cette dernière tient compte des interdépendances entre les matières premières citées. Le calcul est effectué au moyen d'une modélisation de type Monte-Carlo, sur la base d'une durée de détention d'un jour et d'un niveau de confiance de 99%. L'évaluation des paramètres de modélisation repose sur une période d'observation glissante de 512 jours. Le risque est géré à l'aide de limites relatives à la CC-VaR, aux positions et aux volumes de négoce. Une limite relative aux pertes s'applique par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2018, le négoce en compte propre CC-VaR s'élevait à 3,3 millions de CHF (2,4 millions de CHF l'exercice précédent).

41 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Engagements de garantie		
– en faveur de sociétés associées	8,7	0,7
– en faveur de tiers	68,3	78,7
Engagements d'investissement	53,1	27,3
Total	130,1	106,7

Engagements conditionnels

Les garanties accordées sont constituées pour 45,0 millions de CHF (25,6 millions de CHF pour l'exercice précédent) de garanties présentant une durée inférieure ou égale à douze mois. Des garanties d'un montant de 5,7 millions de CHF (2,5 millions de CHF l'exercice précédent) ne sont pas limitées dans le temps.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

En cas de sinistre, les exploitants de centrales nucléaires affiliés au pool d'assureurs européen EMANI auraient l'obligation contractuelle de payer un supplément correspondant à six primes annuelles. Pour BKW, cela correspond à un engagement maximal d'environ 1,1 million de CHF (1,2 million de CHF pour l'exercice précédent).

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

Les engagements d'investissement concernent deux projets de parcs éoliens en Norvège avec plusieurs sites éoliens en construction. Un site éolien a été raccordé au réseau en 2018. Il est prévu que les autres sites éoliens soient raccordés au réseau entre 2019 et 2020. Les coûts d'investissement escomptés pour BKW se montent à un total de 141,7 millions d'EUR. Au 31 décembre 2018, 117,5 millions d'EUR environ avaient été investis.

42 Événements survenus après la clôture du bilan

Approbation des comptes du groupe

Le conseil d'administration de BKW a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 15 mars 2019. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires BKW du 24 mai 2019.

Périmètre de consolidation

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe									
Suisse									
A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG			•		Beringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
A1 Elektro AG			•		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
AEK Elektro AG			•		Soleure	0,5	CHF	100,0	31.12.
AEK Energie AG	•	•	•	•	Soleure	6,0	CHF	96,5	31.12.
AEK onyx AG	•	•		•	Soleure	1,0	CHF	100,0	31.12.
AEK Pellet AG	•				Klus-Balsthal	9,0	CHF	100,0	31.12.
ahochn AG			•		Dübendorf	0,3	CHF	100,0	31.12.
Aicher, De Martin, Zweng AG			•		Lucerne	0,1	CHF	100,0	31.12.
antec group AG			•		Dübendorf	0,4	CHF	100,0	31.12.
antec operations AG			•		Dübendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Arnold AG			•		Wangen an der Aare	0,5	CHF	100,0	31.12.
Arpe AG			•		Buckten	0,1	CHF	100,0	31.12.
Balzer Ingenieure AG			•		Coire	0,1	CHF	100,0	31.12.
Baumeler Leitungsbau AG			•		Buchrain	0,1	CHF	100,0	31.12.
BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	•				Bätterkinden	0,1	CHF	56,0	31.12.
Benco Service GmbH			•		Biel-Benken	0,02	CHF	100,0	31.12.
BKW AEK Contracting AG	•				Soleure	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Building Solutions AG			•		Ostermundigen	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Energie SA	•	•	•	•	Berne	132,0	CHF	100,0	31.12.
BKW Netzbeteiligung SA		•			Berne	25,2	CHF	50,1	31.12.
BKW Réseau Suisse SA		•			Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Valais SA	•				Viège	0,1	CHF	100,0	31.12.
BPU Ingenieurunternehmung AG	•				Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
cc energie sa			•		Morat	1,0	CHF	66,7	31.12.
ceed SA			•		Soleure	0,1	CHF	68,0	31.12.
Centrale biomasse Otelfingen SA	•				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	31.12.
Corell Technologies Sàrl			•		Martigny	0,02	CHF	100,0	31.12.
Curea Elektro AG			•		Landquart	0,2	CHF	100,0	31.12.
Darnuzer Ingenieure AG			•		Davos	0,4	CHF	100,0	31.12.
E3 HLK AG			•		Kriens	0,1	CHF	100,0	31.12.
Electricité G. Bugnard S.A.			•		Val-de-Charmey	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektrizitätswerke Wynau AG, Langenthal	•				Langenthal	3,0	CHF	100,0	31.12.
Elektro Feuz AG			•		Grindelwald	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Naegelin AG			•		Frenkendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Winter AG			•		Rapperswil-Jona	0,3	CHF	100,0	31.12.
Emeltec Sàrl			•		Martigny	0,04	CHF	100,0	31.12.
Energie Biberist AG EBAG	•				Biberist	5,0	CHF	65,0	31.12.
enerpeak ag			•		Dübendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
engytec AG				•	Risch	0,3	CHF	60,0	31.12.
Frey + Gnehm Ingenieure AG			•		Oltén	0,1	CHF	100,0	31.12.
GRIAG Holding AG			•		Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Grunder Ingenieure AG			•		Rüegsau	0,1	CHF	100,0	31.12.
Hertig Haustechnik AG			•		Wohlen (AG)	0,1	CHF	100,0	31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			•		Tafers	0,1	CHF	70,0	31.12.
Hinni AG			•		Biel-Benken	0,2	CHF	100,0	31.12.
Holzwärme Grindelwald AG	•				Grindelwald	2,5	CHF	93,4	31.12.
Inag-Nievergelt AG			•		Zurich	0,7	CHF	85,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	31.12.
Ingenieurteam IFE AG			●		Widnau	0,2	CHF	100,0	31.12.
ISP Electro Solutions AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	31.12.
IWAG Ingenieure AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
IWM AG			●		Monthey	0,1	CHF	100,0	31.12.
Jermann Ingenieure und Geometer AG			●		Arlesheim	0,1	CHF	100,0	31.12.
Juvent SA	●				Saint-Imier	6,0	CHF	70,0	31.12.
Karl Waechter AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kasteler-Guggisberg AG			●		Berne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	1,3	CHF	59,9	31.12.
Kraftwerk Lauenen AG	●				Lauenen	2,0	CHF	85,0	31.12.
Kraftwerk Spiggebach AG	●				Reichenbach im Kandertal	3,8	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerke Fermelbach AG	●				St. Stephan	4,5	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0	31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Ragn d'Err AG	●				Surses	6,0	CHF	80,0	31.12.
Kurz Heizungen AG			●		Urtenen-Schönbühl	0,3	CHF	100,0	31.12.
Lami SA, bureau d'études et atelier de dessins			●		Martigny	0,2	CHF	100,0	31.12.
Lutz Bodenmüller AG			●		Beringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marcel Rieben Ingenieure AG			●		Köniz	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marzolo & Partner AG			●		Uster	0,1	CHF	100,0	31.12.
Michel Rime SA			●		Echallens	0,2	CHF	100,0	31.12.
Mollet Energie AG			●		Soleure	0,2	CHF	66,3	31.12.
MORA Holding AG			●		Frenkendorf	0,2	CHF	100,0	31.12.
Neukom Installationen AG			●		Rafz	0,2	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Dienste AG	●				Langenthal	2,0	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Mittelland AG				●	Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Netze AG		●	●	●	Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
OSTAG Ingenieure AG	●				Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Raboud Energie SA			●		Bulle	0,1	CHF	100,0	31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0	31.12.
Ruefer Ingenieure AG	●				Langnau im Emmental	0,1	CHF	100,0	31.12.
Schmid, Amrhein AG			●		Lucerne	0,3	CHF	100,0	31.12.
Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen			●		Tobel-Tägerschen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Securon AG	●				Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i. S.	7,3	CHF	84,2	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	-	CHF	65,0	31.12.
Société des forces électriques de la Goule SA	●	●			Saint-Imier	3,5	CHF	84,3	31.12.
sol-E Suisse SA				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
TID Technische Informationen & Dienstleistungen									
P. Tschannen GmbH			●		Schüpfen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Weber AG, Stäfa			●		Stäfa	0,1	CHF	100,0	31.12.
Werner Electro AG			●		Brig-Glis	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wind Energy Trading WET AG	●				Lausanne	0,1	CHF	60,0	31.12.
Winkelmann Elektro AG			●		Kerzers	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wymann Elektro AG			●		Steffisburg	0,2	CHF	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Chine									
Solar-Log New energy Tech. Co. Ltd.			●		Shanghai	10,0	CNY	100,0	31.12.
Allemagne									
Assmann Beraten + Planen AG			●		Berlin	0,6	EUR	100,0	31.12.
Bajuenergy Wind GmbH			●		Eberswalde	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Bippen Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Borkum West II Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Deutschland GmbH	●		●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Dubener Platte Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Erneuerbare Energien GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Europa SE			●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Holleben Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Landkern Wind GmbH	●				Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Service GmbH	●		●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
CLIMAPLAN GmbH. Ingenieure für Versorgungstechnik			●		Munich	0,1	EUR	100,0	31.12.
DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH	●				Heidelberg	0,03	EUR	100,0	31.12.
emutec energy link GmbH			●		Norderstedt	0,03	EUR	100,0	31.12.
EMUTEC GmbH			●		Norderstedt	0,03	EUR	100,0	31.12.
EWIS GmbH			●		Lübeck	0,03	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk + Partner GmbH			●		Freital	0,1	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk GmbH			●		Deggendorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
igr Aktiengesellschaft			●		Rockenhausen	1,9	EUR	100,0	31.12.
IHB GmbH Ingenieurdienstleistungen			●		Leipzig	0,1	EUR	100,0	31.12.
Ingenieurbüro Prof. Dr.-Ing. Vogt Planungsgesellschaft mbH			●		Leipzig	0,03	EUR	100,0	31.12.
ITS Ingenieurgesellschaft mbH			●		Gotha	0,03	EUR	85,0	31.12.
KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH			●		Hausen	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte + GGL Ingenieurgesellschaft mbH			●		Krefeld	0,03	EUR	85,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Burgwedel	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Münster	0,03	EUR	87,5	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Erfurt	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH, Emsland			●		Meppen	0,03	EUR	50,0	31.12.
Lindschulte Ingenieur-Holding GmbH			●		Nordhorn	0,1	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte KHP Planungsgesellschaft mbH			●		Oldenburg	0,03	EUR	90,0	31.12.
Lindschulte Sachverständigen und Gutachter GmbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Thillmann GmbH			●		Koblenz	0,03	EUR	90,0	31.12.
PALATIA Ingenieur- und Städtebau GmbH			●		Rockenhausen	0,04	EUR	100,0	31.12.
Podufal-Wiehofsky Generalplanung GmbH			●		Löhne	0,03	EUR	100,0	31.12.
Propertunities Immobilien Consulting GmbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	80,0	31.12.
QSB Holding GmbH			●		Lübbecke	0,03	EUR	100,0	31.12.
QSB Industrial GmbH			●		Speyer	0,03	EUR	100,0	31.12.
Schweisstechnik Gentner GmbH			●		Speyer	0,1	EUR	100,0	31.12.
Schwesig + Lindschulte GmbH			●		Rostock	0,03	EUR	75,0	31.12.
SDS Entwicklung GmbH				●	Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Solare Datensysteme GmbH			●		Geislingen	0,03	EUR	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wald + Corbe Consulting GmbH			●		Hügelsheim	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wald + Corbe Infrastrukturplanung GmbH			●		Hügelsheim	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wintecs GmbH			●		Lingen	0,03	EUR	90,0	30.06.
France									
BKW France SAS	●				Paris	4,0	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne de St. Germier SAS	●				Paris	3,0	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne St. Julien du Terroux SAS	●				Paris	2,8	EUR	100,0	31.12.
Hydronext SAS	●				Neuilly-sur-Seine	0,2	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS	●				Paris	0,04	EUR	100,0	31.12.
RAZ Energie 3 SAS	●				Paris	3,9	EUR	100,0	31.12.
Saméole Bois du Goulet SAS	●				Paris	2,3	EUR	100,0	31.12.
Italie									
BKW Hydro Italia S.r.l.	●				Milan	25,4	EUR	100,0	31.12.
BKW Italia S.p.A.	●	●	●		Milan	13,4	EUR	100,0	31.12.
Frosio S.r.l.			●		Brescia	0,02	EUR	70,0	31.12.
Green Castellana S.p.A.	●				Milan	0,1	EUR	100,0	31.12.
Proxima S.r.l.			●		Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Tamarete Energia S.r.l.	●				Ortona	3,6	EUR	60,0	31.12.
Traital S.r.l.			●		Milan	0,04	EUR	100,0	31.12.
Volturino Wind S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm Buglia S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm S.r.l.	●				Milan	0,02	EUR	100,0	31.12.
Wind International Italy S.r.l.	●				Milan	52,2	EUR	100,0	31.12.
Croatie									
igr d.o.o.			●		Zagreb	0,02	HRK	100,0	31.12.
Monténégro									
igr consult d.o.o.			●		Tivat	0,001	EUR	100,0	31.12.
Norvège									
BKW Norway NWP AS	●				Oslo	0,1	CHF	100,0	31.12.
Mårker Vindpark AS	●				Oslo	0,003	EUR	100,0	31.12.
Proxima Scandinavia AS			●		Oslo	0,1	NOK	60,0	31.12.
Autriche									
AEP Planung und Beratung Gesellschaft mbH			●		Schwaz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Hydroconsult GmbH			●		Graz	0,03	EUR	100,0	31.12.
IKK Engineering GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
IKK Group GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Ingenieurgemeinschaft DI Anton Bilek und DI Gunter Krischner GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
QSB Industrial GmbH			●		Vienne-Aéroport	0,04	EUR	100,0	31.12.
TBH Ingenieur GmbH			●		Seiersberg-Pirka	0,04	EUR	100,0	31.12.
Roumanie									
LAMI ING EUR S.r.l.			●		Timișoara	0,1	RON	100,0	31.12.
Joint operations									
Bielensee Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0	30.09.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés associées									
Suisse									
Abonax AG	●				Saint-Gall	1,0	CHF	34,0	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	14,5	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA	●				Delémont	7,4	CHF	41,0	30.09.
Electra-Massa AG	●				Naters	20,0	CHF	16,1	31.12.
Electricité de la Lienne SA	●				Sion	24,0	CHF	33,3	30.09.
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	33,3	31.12.
ETRANS SA		●			Laufenburg	7,5	CHF	11,5	31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	31.12.
Externes Lager der Kernkraftwerke Schweiz	●				Baden	–	CHF	25,0	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0	30.09.
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1	30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5	30.09.
GEBNET AG	●				Buchegg	7,0	CHF	40,9	31.12.
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3	31.12.
Grass Biogas und Service	●				Zernez	–	CHF	22,9	31.12.
Kraftwerk Berschnerbach AG	●				Walenstadt	4,5	CHF	49,0	31.12.
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9	31.12.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7	30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerke Wiler-Kippel AG	●				Kippel	6,0	CHF	34,0	31.12.
La Prairie Biogaz SA	●				Porrentruy	1,4	CHF	30,0	31.12.
Metanord SA	●				Bellinzona	18,0	CHF	33,3	31.12.
Nagra, Soc. coop. nat. p. le stockage des déchets radioactifs	●				Wettingen	–	CHF	14,3	31.12.
NIS AG		●			Sursee	1,0	CHF	25,0	31.12.
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	31.12.
Officine Idroelettriche della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0	30.09.
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	●				Les Planchettes	6,0	CHF	11,7	31.12.
Solutions Renouvelables Boudry SA	●				Boudry	0,9	CHF	49,0	31.12.
Spontis SA		●			Avenches	2,7	CHF	30,0	31.12.
Swisseldex SA		●			Berne	1,0	CHF	21,4	31.12.
Swissgrid SA		●			Argovie	318,1	CHF	36,4	31.12.
Thermosource SA	●				Bienne	2,0	CHF	50,0	31.12.
Trinkwasserkraftwerk Saas-Grund AG	●				Saas-Grund	1,2	CHF	40,0	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140,0	CHF	30,0	30.09.
Wärme Mittelland AG	●				Soleure	1,0	CHF	50,0	31.12.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7	31.12.
Allemagne									
ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
HelveticWind Deutschland GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	29,0	31.12.
France									
Centrale Electricque de la Plaine	●				Drémil Lafage	–	EUR	33,3	31.12.
Italie									
EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.	●				Milan	10,0	EUR	25,0	31.12.
HelveticWind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	29,0	31.12.
Norvège									
Nordic Wind Power DA	●				Oslo	–	EUR	28,1	31.12.

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 15 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BKW SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte de pertes et profits consolidés, le compte de résultat global consolidé, la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 18 à 102) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés [ci-joint].

Classification et évaluation des contrats sur le commerce d'énergie

– Risque

Comme présenté dans les principes comptables sous 5.1 Présentation du chiffre d'affaires respectivement 5.6.1 Dérivés énergétiques, BKW conclut des contrats de livraison et d'achat d'électricité avec des tiers. Ces contrats sont qualifiés soit comme transaction «own use», soit comme instrument financier (transactions commerciales ou transactions de couverture respectivement) selon l'objectif du contrat. La distinction entre les deux catégories «own use» et instrument financier est clé. En effet, la première catégorie n'est pas reconnue au bilan et est comptabilisée brute lors de sa réalisation en tant qu'approvisionnement en énergie et respectivement chiffre d'affaires. Concernant la deuxième catégorie, la comptabilisation se fait à la juste valeur (Fair Value) à la date de clôture de l'exercice et le bénéfice net résultant est représenté dans le chiffre d'affaires net. BKW a défini des règles précises selon lesquelles les contrats doivent être catégorisés, comptabilisés et évalués.

– Nos procédures d'audit

Nous avons réalisé nos procédures d'audit à l'aide des contrôles internes et d'entretiens avec les personnes responsables, afin de vérifier, à la date de clôture, qu'aucun contrat «own use» ou contrat qualifié d'instrument financier n'ait été reclassé subséquemment dans l'autre catégorie contrairement à son objectif initial. De plus, nous avons testé les contrôles internes existants sur les contrats établis avec les contreparties et examiné ces contrôles basés sur des échantillons représentatifs. A la fin de l'année, nous avons audité par échantillonnage les contrats qualifiés comme instruments financiers lors de l'établissement du bilan à l'aide de spécialistes en évaluation. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant la classification et l'évaluation des contrats sur le commerce d'énergie.

Evaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires

– Risque

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les provisions y relatives sont des éléments clés de l'audit puisqu'elles sont significatives. Comme décrit à la note 6.2, les calculs détaillés sont actualisés tous les 5 ans et sont ensuite revus par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Les provisions, décrites à la note 27, sont réajustées lors d'une nouvelle évaluation et ce pour chaque exercice respectif.

– Nos procédures d'audit

Nous avons obtenu une compréhension des différentes hypothèses et des valeurs retenues pour l'estimation de la provision et avons vérifié la comptabilisation effectuée par BKW. En outre, nous avons vérifié les valeurs établies avec la dernière étude de coûts disponible, examiné l'appréciation du IFSN, et audité l'origine et l'importance des variations ainsi que des estimations sur la base de documents internes et externes. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation des ajustements. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires.



Evaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables

– Risque

BKW détient des participations dans différentes sociétés associées et partenaires. BKW s'est engagé à acheter auprès des sociétés de partenaire l'énergie au prix de revient majoré d'une marge définie. Selon la structure des coûts des sociétés de partenaire, ainsi que selon l'évolution du prix de l'électricité, ces contrats d'acquisition d'énergie peuvent devenir des contrats défavorables. BKW ne comptabilise pas ces pertes valeurs contre la participation elle-même mais présente une provision décrite à la note 27 sous «Contrats d'acquisition d'énergie défavorables». Pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables, différentes hypothèses sur les valeurs futures doivent être établies. Ces hypothèses peuvent avoir un impact non négligeable sur l'évaluation de la provision. Les provisions sur les contrats défavorables en sont d'autant plus essentielles.

– Nos procédures d'audit

Nous avons revu avec le management le processus de l'identification des contrats potentiellement défavorables. Afin d'évaluer le calcul des provisions pour contrats défavorables, nous avons fait appel à nos spécialistes d'évaluation qui ont audité les hypothèses ainsi que les méthodes de calcul. Les courbes de prix ont notamment été comparées avec des études externes. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables.

Estimation des engagements de prévoyance en faveur du personnel

– Risque

Les collaborateurs de BKW sont assurés auprès caisses de pension et sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des prescriptions légales. Comme décrit dans la note 28 Prévoyance en faveur du personnel, l'engagement de prévoyance des membres actuels et retraités représente un poste significatif du bilan consolidé. Il s'agit d'un élément clé dans le cadre de l'audit, car l'évaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel requiert différentes hypothèses et ces dernières peuvent avoir un impact notable sur le résultat global consolidé et le bilan consolidé du groupe.

– Nos procédures d'audit

Nos procédures d'audit ont compris d'une part, des tests sur l'exhaustivité de la prise en compte des anciens et nouveaux employés dans les engagements de prévoyances en faveur du personnel. Et d'autre part, nous avons comparé les hypothèses actuarielles retenues avec nos directives internes et sources externes. En outre, nous avons évalué le calcul des actuaires de même que leurs compétences, aptitudes et objectivité afin de nous appuyer sur leurs résultats. Nous avons audité la juste valeur des actifs du plan à l'aide de données du marché et de méthodes d'évaluation. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation de la variation de l'engagement de prévoyance dans les comptes consolidés du groupe. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'estimation des engagements de prévoyance en faveur du personnel.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Ernst & Young SA

Rico Fehr
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

RAPPORT DE GESTION 2018

Comptes annuels de BKW SA

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Compte de pertes et profits

En millions de CHF	2017	2018
Produits de participations	132,3	121,4
Produits des intérêts	41,9	41,4
Autres produits d'exploitation	0,3	0,4
Total des produits	174,5	163,2
Charges d'intérêt	-38,8	-38,6
Autres charges financières	-0,9	-1,0
Autres charges d'exploitation	-3,9	-4,7
Impôts directs	-3,7	-0,9
Total des charges	-47,3	-45,2
Bénéfice net	127,2	118,0

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Bilan

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Actif		
Liquidités	3,1	5,8
Créances		
– envers des tiers	0,1	0,1
– envers des participations	0,0	172,1
Prêts	150,0	350,0
Comptes de régularisation	5,2	4,0
Total actif circulant	158,4	532,0
Prêts	1 316,6	994,4
Autres immobilisations financières		
– envers des tiers	9,9	8,8
Participations	1 491,0	1 490,5
Total actif immobilisé	2 817,5	2 493,7
Total actif	2 975,9	3 025,7
Passif		
Engagements résultant de ventes		
– envers des tiers	0,5	0,6
– envers des participations	3,3	0,0
Engagements à court terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	150,0	350,0
Autres engagements à court terme	3,7	1,8
Comptes de régularisation	13,6	13,2
Total engagements à court terme	171,1	365,6
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	884,6	700,0
– Prêts passifs	304,9	294,4
Total engagements à long terme	1 189,5	994,4
Total fonds de tiers	1 360,6	1 360,0
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux		
– Réserve issue d'apports de capital	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices	1 155,0	1 155,0
Réserves facultatives provenant de bénéfices		
– Résultat reporté	206,5	239,4
– Bénéfice net	127,2	118,0
Bénéfice au bilan	333,7	357,4
Actions propres	-31,5	-4,8
Total fonds propres	1 615,3	1 665,7
Total passif	2 975,9	3 025,7

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation suisse, notamment à celles de l'article relatif aux principes de comptabilité commerciale et de la présentation des comptes du code des obligations (art. 957 à 962).

Créances

Les créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Les créances inscrites au bilan sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

Actif immobilisé

Les participations détenues par BKW SA sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Les prêts financiers existants envers BKW Energie SA sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements à long terme

Les emprunts obligataires et les emprunts convertibles de l'exercice précédent sont présentés sous les emprunts. Les obligations nominatives sont inscrites au bilan en tant que prêts passifs. Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale.

Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	But de la société	Capital-actions CHF	Taux %
BKW Energie SA, Berne	Energie, Réseaux, Prestations	132 000 000	100,0
BKW Netzbeteiligung SA, Berne	Réseaux	25 200 000	50,1
BKW Réseau Suisse SA, Berne	Réseaux	100 000	100,0
sol-E Suisse SA, Berne	Energie	100 000	100,0

Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix. Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 98 à 102, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

Emprunts

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Emprunt obligataire à 1,875 %, 2010–2018	150,0	n/a
Emprunt obligataire à 3,375 %, 2009–2019	350,0	350,0
Emprunt obligataire à 3 %, 2007–2022	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 0,75 %, 2018–2025	n/a	200,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Emprunt convertible à 0,125 % 2014–2020	34,7	n/a
Total	1 034,7	1 050,0

Pendant l'exercice 2018, BKW a décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt convertible à 0,125 % avec une durée initiale de 2014 à 2020 (CH0253592742). En raison de conversions, la valeur nominale résiduelle de l'emprunt convertible était en effet descendue en-dessous de 15 % de la valeur nominale initiale de 163 375 000 CHF. Un remboursement anticipé était donc possible conformément aux conditions d'emprunt. Le délai de conversion a expiré le 18 juin 2018 et le remboursement est intervenu le 26 juin 2018. Pendant l'exercice sous revue, 34,6 millions de CHF (exercice précédent 98,8 millions de CHF) ont été convertis.

En octobre, BKW a procédé avec succès à l'émission d'un emprunt à 0,75 % de 200 millions de CHF, d'une durée de sept ans, en vue du refinancement des emprunts de 150 millions de CHF échus.

Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA, qui s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2018, est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

Actionnaires principaux et propre portefeuille

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3 % des actions au 31 décembre.

	31.12.2017	31.12.2018
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
Prudential plc	3,01 %	n/a
Actions propres	1,80 %	0,13 %

Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2016	103,9	3 485 021	0,0	0	103,9	3 485 021
Entrées			10,1	186 122	10,1	186 122
Transfert	10,1	186 122	-10,1	-186 122	0,0	0
Sorties	-82,5	-2 715 222			-82,5	-2 715 222
Portefeuille au 31.12.2017	31,5	955 921	0,0	0	31,5	955 921
Entrées	20,8	320 280	5,2	80 455	26,0	400 735
Transfert	-2,4	-45 005	2,4	45 005	0,0	0
Sorties	-45,1	-1 161 102	-7,6	-125 460	-52,7	-1 286 562
Portefeuille au 31.12.2018	4,8	70 094	0,0	0	4,8	70 094

Engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2018
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	636,0	503,7

Participation des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2017	31.12.2018
Urs Gasche	Président	4 347	4 547
Hartmut Geldmacher	Vice-président	4 320	4 920
Carole Ackermann	Membre (à compter du 18 mai 2018)	n/a	0
Marc-Alain Affolter	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	5 520	n/a
Roger Baillod	Membre	3 400	4 000
Georges Bindschedler	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	7 520	n/a
Barbara Egger-Jenzer	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	1 000	n/a
Rebecca Guntern	Membre (à compter du 1 ^{er} septembre 2018)	n/a	0
Andreas Rickenbacher	Membre (à compter du 18 mai 2018)	n/a	0
Kurt Schär	Membre	2 200	2 800
Total		28 307	16 267

Dans le cadre du programme de participation au capital-actions de BKW, les membres du conseil d'administration ont acquis 3 600 actions en 2018 (4 400 actions l'exercice précédent). Les rémunérations en actions issues des achats s'élevaient à 125 000 CHF (exercice précédent: 60 000 CHF) et correspondaient à l'avantage matériel lié à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel.

Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2017	31.12.2018
Suzanne Thoma	CEO	25 493	33 708
Hermann Ineichen	Chef du secteur d'activité Production	14 693	19 693
Roland Küpfer	Chef du secteur d'activité Réseaux	1 250	5 341
Ronald Trächsel	CFO	9 870	14 870
Renato Sturani	Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité (jusqu'au 15 mai 2018)	11 428	n/a
Total		62 734	73 612

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	239 345 240
Bénéfice net	118 004 217
Bénéfice au bilan	357 349 457

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

CHF	
Dividende de 1,80 CHF par action de dividende ¹	94 913 831
Report à nouveau	262 435 626
Total	357 349 457

1 Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par BKW SA. Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 52 729 906. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 27 mai 2019. Dès le 28 mai 2019, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le versement des dividendes se monterait à 95 040 000 CHF et le report aux nouveaux comptes à 262 309 457 CHF.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

CHF	
Dividende par action	1,80
Déduction de l'impôt anticipé de 35 %	0,63
Dividende net	1,17

Berne, le 15 mars 2019

Au nom du conseil d'administration
Le président
Urs Gasche

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 15 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 110 à 114) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas d'éléments clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rico Fehr
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

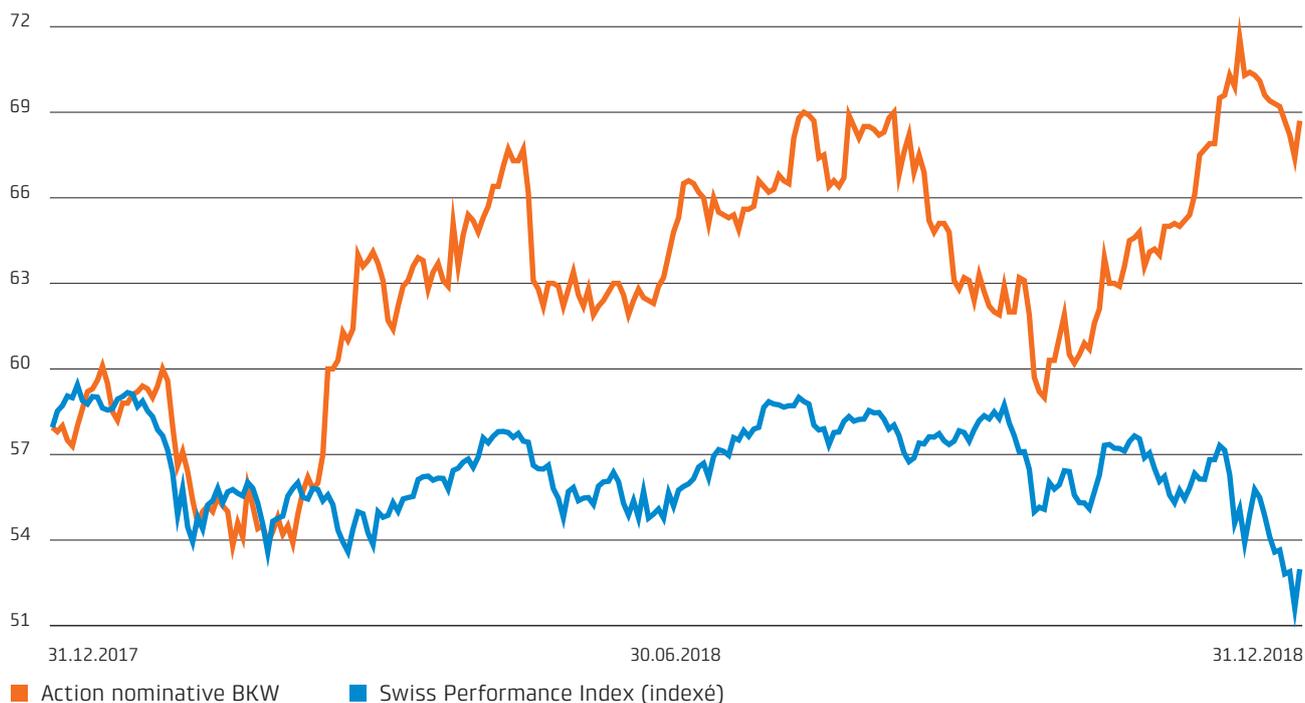
Informations pour les investisseurs

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS

Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

Evolution du cours de l'action BKW

31.12.2017 – 31.12.2018



En 2018, l'action BKW a une fois de plus suivi une trajectoire positive. Au début de l'année, l'action n'a toutefois pas pu échapper à l'évolution du marché global et, tout comme le SPI, a perdu environ 6%. En mars, elle n'a pas suivi le mouvement latéral du SPI et a de nouveau enregistré des bénéfices. Le 20 mars, BKW a pu présenter un très bon résultat d'exploitation pour l'année civile 2017. Son résultat d'exploitation opérationnel a augmenté de près de 10%, et son bénéfice net de 16%. Le cours de l'action BKW a réagi de manière positive et a poursuivi sa tendance à la hausse, qui s'est amorcée en mars et a perduré jusqu'en mai. Après le versement des dividendes, les prises de bénéfices ont réduit le cours de l'action. Par la suite, le cours de l'action s'est toutefois stabilisé et a augmenté régulièrement jusqu'au début du mois de septembre.

Le 4 septembre, BKW a annoncé un excellent résultat semestriel. La poursuite de la forte croissance de l'activité de services s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires. Les effets négatifs persistants des prix bas de l'électricité ont été largement compensés, de sorte que le résultat d'exploitation opérationnel n'a été que légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Malgré les bons résultats semestriels et la confirmation des perspectives pour 2018, l'action BKW, à l'instar des autres valeurs secondaires, a fortement baissé à l'automne dans le sillage de l'évolution des marchés financiers internationaux. La tendance est redevenue positive à partir de fin octobre. L'augmentation de la demande de valeurs défensives au quatrième trimestre a porté le cours de l'action à son niveau de septembre et l'action BKW a franchi pour la première fois la barre des 70 CHF.

L'action BKW a clôturé l'exercice à 67,80 CHF, réalisant ainsi un taux de croissance à deux chiffres, comme au cours des années précédentes. En affichant une performance de plus de 18% depuis le début de l'année, elle se situe largement au-dessus de l'évolution décroissante du SPI (-8%).

Cotation

L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange. Jusqu'à fin 2018, une cotation supplémentaire a eu lieu à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SIX	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2018, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 1,80 CHF par action. Les dividendes seront versés le 31 mai 2019.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les raisons suivantes:

- a) lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société grâce à son acquisition. Cette restriction est aussi valable pour les personnes morales, sociétés de personnes, associations de personnes et exploitations en main commune qui sont liées par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une quelconque autre manière. Elle vaut en outre pour toutes les sociétés de personnes et personnes physiques ou morales qui procèdent ensemble ou se sont mises d'accord pour acquérir les actions;
- b) lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux et actions propres

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre.

	31.12.2017	31.12.2018
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
Prudential plc	3,01%	n/a
Actions propres	1,80%	0,13%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 37,5%. L'action BKW est intégrée au Swiss Performance Index (SPI).

La capitalisation boursière de BKW a augmenté en 2018 de près de 20%, s'établissant à 3,6 milliards de CHF.

Chiffres-dés par action

CHF	31.12.2017	31.12.2018
Résultat	4,92	3,56
Fonds propres	60,61	60,66
Dividende	1,80	1,80
Rendement du dividende, en % ¹	3,1	2,6
Rapport cours/bénéfice ¹	11,8	19,3
Cours au 31 décembre	57,95	68,70
Cours le plus haut	62,15	71,60
Cours le plus bas	49,00	53,80

1 Sur la base du cours au 31 décembre

Emprunts

Au 31 décembre 2018, les emprunts obligataires en cours de BKW sont les suivants:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 3,375 %	350 millions de CHF	2009–2019	29.07.2019	CH0103164577
Emprunt obligataire à 3 %	200 millions de CHF	2007–2022	27.04.2022	CH0030356718
Emprunt obligataire à 0,75 %	200 millions de CHF	2018–2025	25.10.2025	CH0435590358
Emprunt obligataire à 2,5 %	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745

Au premier semestre 2018, BKW a décidé de rembourser de manière anticipée le reste de l'emprunt convertible à 0,125 % avec une durée initiale de 2014 à 2020 (CH0253592742). En raison de conversions, la valeur nominale résiduelle de l'emprunt convertible était en effet descendue en-dessous de 15 % de la valeur nominale initiale de 163 375 000 CHF. Un remboursement anticipé était donc possible conformément aux conditions d'emprunt. Le délai de conversion a expiré le 18 juin 2018 et le remboursement est intervenu le 26 juin 2018.

En octobre, BKW a procédé avec succès à l'émission d'un emprunt à 0,75 % de 200 millions de CHF, d'une durée de sept ans, en vue du refinancement des emprunts de 150 millions de CHF échus.

Calendrier financier

Assemblée générale	24 mai 2019
Date ex-dividende	28 mai 2019
Versement des dividendes	31 mai 2019
Publication du résultat semestriel 2019	3 septembre 2019

Contact: investor.relations@bkw.ch

Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2017 Prélèvement BKW GWh	2018 Prélèvement BKW GWh	Ecart %
Centrales BKW et sociétés du groupe					
Centrales hydroélectriques					
Aarberg	100,0	15,0	78,6	83,4	6,1
Bannwil	100,0	27,0	128,2	144,0	12,3
Kallnach	100,0	8,1	61,2	61,1	-0,2
Kandergrund	100,0	18,8	94,4	105,5	11,8
Mühleberg	100,0	45,0	142,0	162,3	14,3
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	69,0	82,3	19,3
Spiez	100,0	18,6	99,7	103,4	3,7
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	29,1	99,5	90,1	-9,4
Isch	100,0	1,4	6,5	5,3	-18,5
Société des forces électriques de la Goule SA	100,0	5,2	17,3	20,2	16,8
Elektrizitätswerke Wynau AG	100,0	20,2	76,8	75,1	-2,2
Total centrales hydroélectriques		203,4	873,2	932,7	6,8
Centrales nucléaires					
Mühleberg	100,0	373,0	2 983,4	2 940,4	-1,4
Centrales thermiques fossiles					
Tamarete Energia S.r.l.	60,0	62,4	176,3	100,7	-42,9
Nouvelles énergies renouvelables					
Fotovoltaik Schweiz	100,0	9,8	7,5	11,5	53,6
Biomasse Schweiz	100,0	1,4	21,4	19,0	-11,6
Kleinwasser Schweiz	100,0	33,3	124,5	139,2	11,8
BKW Hydro Italia S.r.l.	100,0	59,8	141,9	188,1	32,6
Juvent S.A.	100,0	24,2	74,1	67,0	-9,6
Parc Eolien Fresnoy Brancourt SAS	100,0	13,8	31,0	32,1	3,6
Sameole Bois du Goulet SAS	100,0	10,0	19,9	22,5	13,3
Ferme Eolienne St Julien du Terroux SAS	100,0	10,3	2,5	19,1	665,6
Ferme Eolienne de Saint Germier SAS	100,0	10,0	6,1	29,3	382,1
RAZ Energie 3 SAS	100,0	18,4	2,4	39,4	1 510,6
BKW Erneuerbare Energien GbmH	100,0	15,0	20,5	17,3	-15,4
BKW Holleben Wind GmbH	100,0	25,5	42,7	35,9	-16,0
BKW Bippen Wind GmbH	100,0	27,6	39,3	37,9	-3,7
BKW Dubener Platte Wind GmbH	100,0	40,0	64,2	61,4	-4,3
BKW Landkern Wind GbmH	100,0	8,0	13,8	12,5	-9,1
Wind Farm S.r.l.	100,0	41,4	56,4	51,2	-9,2
Wind Farm Buglia S.r.l.	100,0	20,0	32,5	27,9	-14,1
Wind International Italy S.r.l.	100,0	81,9	139,8	124,6	-10,9
Volturino Wind S.r.l.	100,0	25,2	66,0	59,4	-10,0
Green Castellaneta S.p.A.	100,0	56,0	125,4	123,7	-1,4
Total nouvelles énergies renouvelables		531,6	1 031,9	1 118,9	8,4
Total centrales BKW et sociétés du groupe		1 170,4	5 064,8	5 092,7	0,6

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2017 Prélèvement BKW GWh	2018 Prélèvement BKW GWh	Ecart %
Participations et contrats de prélèvement					
Centrales hydroélectriques					
Bielerssee Kraftwerke AG BIK	50,0	18,9	48,2	56,8	17,8
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	50,0	78,2	91,7	17,2
Electra-Massa AG	16,1	54,8	121,2	131,2	8,2
Electricité de la Lienne SA	25,0	24,9	52,2	59,8	14,6
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	121,8	359,4	360,6	0,3
Grande Dixence SA	13,3	206,0	311,4	313,6	0,7
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	94,1	91,5	-2,8
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	29,3	76,2	71,8	-5,8
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	82,2	194,5	212,2	9,1
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	659,8	991,9	951,1	-4,1
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	15,9	18,8	18,6
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	57,2	133,6	89,0	-33,4
Flumenthal	37,9	9,5	45,0	50,7	12,6
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	11,7	4,6	6,0	10,0	66,6
Argessa AG	63,0	20,8	47,3	57,2	20,8
Total centrales hydroélectriques		1 398,9	2 575,1	2 566,0	-0,4
Centrales nucléaires					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,5	179,3	826,9	1 153,2	39,5
Cattenom	3,0	155,0	946,3	979,6	3,5
Fessenheim	5,0	0,0	290,7	0,0	-100,0
Total centrales nucléaires		334,3	2 063,9	2 132,8	3,3
Nouvelles énergies renouvelables					
HelveticWind Sendenhorst GmbH	100,0	4,2	6,8	21,7	218,4
HelveticWind Lüdersdorf Parstein GmbH	100,0	6,5	13,2	38,0	187,8
HelveticWind Wulkow GmbH	100,0	2,9	6,5	19,8	206,7
HelveticWind Prötzel GmbH	100,0	5,2	7,1	22,3	211,5
HelveticWind Gross Welle GmbH	100,0	5,8	9,1	29,6	224,0
Ventisei S.r.l.	100,0	16,0	9,4	35,9	281,7
Centrale solaire Mont-Soleil	100,0	0,2	0,6	0,6	0,0
Total nouvelles énergies renouvelables		40,8	52,8	167,9	1 330,1
Centrales thermiques fossiles					
EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	192,0	1 072,5	752,3	-29,9
ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	33,0	239,6	1 081,1	963,1	-10,9
Total centrales thermiques fossiles		431,6	2 153,6	1 715,4	-20,3
Energies non exploitées issues de participations financières		15,4	20,2	17,0	-15,8
Total participations et contrats de prélèvement		2 221,1	6 865,6	6 599,1	-3,9
Total production, contrats de prélèvement compris		3 391,5	11 930,4	11 691,8	-2,0

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

RAPPORT DE GESTION 2018

Corporate Governance

Corporate Governance

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à un bon gouvernement d'entreprise dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes telles que les clients, les collectivités publiques et les collaborateurs. BKW respecte les prescriptions établies par le droit suisse des sociétés anonymes et l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Le groupe a inscrit ces principes et règles de Corporate Governance dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

Le présent rapport poursuit un objectif de transparence et vise à permettre aux actionnaires et aux parties prenantes de BKW de fonder leurs décisions d'investissement sur des éléments concrets. BKW met en œuvre et optimise en permanence les principes de Corporate Governance qui ont fait leurs preuves et maintient un juste équilibre entre conduite et contrôle. En outre, le groupe applique une gestion d'entreprise adaptée aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité. L'ensemble de ces pratiques contribue à augmenter la valeur du groupe. Par ailleurs, BKW intègre des aspects concrets de durabilité dans sa stratégie d'entreprise. En la matière, elle tient compte d'exigences régionales et globales et met en rapport différentes parties prenantes à travers le dialogue.

La structure managériale de BKW est définie de manière à attribuer clairement les responsabilités et à empêcher toute concentration unilatérale de compétences et tout conflit d'intérêts. Les fonctions de président du conseil d'administration et de CEO sont donc séparées. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants, c'est-à-dire qu'aucun n'exerce de fonction exécutive. Tous les membres du conseil d'administration se sont présentés de manière individuelle à l'élection lors de l'assemblée générale de mai 2018, à l'exception d'Andreas Rickenbacher, délégué par le canton de Berne. Depuis plusieurs années, le conseil d'administration est composé de membres de sexes féminin et masculin. Cela constitue un moyen de garantir au conseil d'administration une diversité appropriée de ses membres.

Les informations ci-après sont conformes aux dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de Corporate Governance et à l'édition 2016 du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées aux pages 147 à 157 du rapport de rémunération. Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2018. Les changements importants décidés ou survenus entre cette date et l'impression du présent rapport sont mentionnés au point 10 de celui-ci. Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de BKW: statuts de BKW SA sur www.bkw.ch/statuts, organigramme de la direction du groupe sur www.bkw.ch/organigramme, Code de conduite sur www.bkw.ch/codedeconduite, et bien d'autres informations encore.

1 Structure et actionnariat du groupe

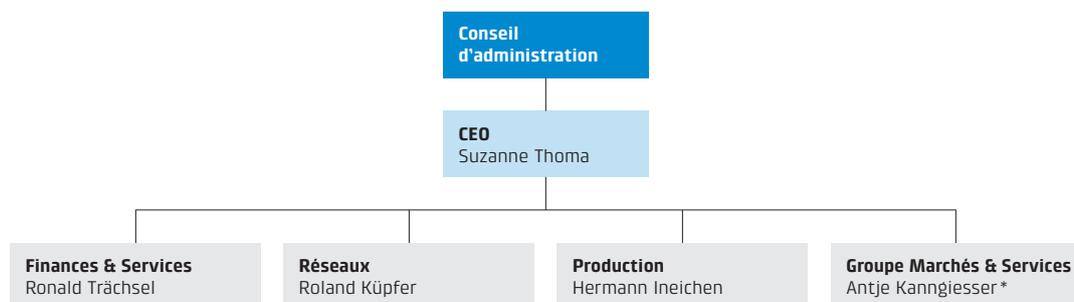
1.1 Structure du groupe

La structure opérationnelle du groupe BKW est illustrée par le graphique ci-après et précisée par les informations sur les segments au point 9, pages 47 à 49 des états financiers du groupe BKW.

Le secteur d'activité Renouvelables & Efficacité a été supprimé durant l'exercice sous revue, suite

au regroupement de l'éolien et de l'énergie conventionnelle.

L'organisation complète du groupe BKW est consultable sur le site www.bkw.ch/organigramme.



* Membre de la direction du groupe au 1^{er} janvier 2019

Sociétés du groupe cotées

Les actions de BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, sont cotées à la SIX Swiss Exchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2018, sa capitalisation boursière s'élevait à 3622,5 millions de CHF. Au 28 décembre 2018 (dernier jour de cotation), les actions de BKW SA ont cessé d'être cotées à la BX Swiss (cotation secondaire).

Données de référence des actions BKW

Symbole de valeur	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	action nominative

Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation aux pages 98 à 102 des comptes du groupe. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

1.2 Actionnaires principaux

En %	Participation au 31.12.2017	Participation au 31.12.2018
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
Prudential plc	3,01	n/a
BKW SA et sociétés du groupe	1,80	0,13

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir une participation supérieure à 3% des droits de vote de BKW selon l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF).

Le lien <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html> permet de consulter les avis d'obligation de

déclarer conformément à l'art. 120 LIMF que BKW a publiés au cours de l'exercice 2018 sur la plateforme de publication électronique de SIX Exchange Regulation.

1.3 Participations croisées

BKW ne détient pas de participations croisées de plus de 5% dans une société hors du groupe BKW.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000,00 CHF au 31 décembre 2018, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

2.2 Capital-actions autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2018, BKW ne dispose d'aucun capital-actions autorisé ni d'aucun capital-actions conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers années

Le capital-actions de BKW est demeuré inchangé de 2016 à 2018.

2.4 Actions et bons de participation

Les 52 800 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Tout actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Les actions nominatives de BKW ne peuvent être transférées que par cession ou conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés. Toute cession doit être annoncée à BKW. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire au registre des actions un acquéreur en tant qu'actionnaire ayant droit de vote dans les cas ci-après:

- Si, du fait de son inscription, l'acquéreur vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société.
- S'il n'acquiert pas les actions en son nom propre et pour son propre compte.

Pour plus d'informations en matière de restrictions à l'inscription, nous renvoyons à l'article 5 des statuts: www.bkw.ch/statuts

L'inscription de nommées – soit l'inscription d'actionnaires qui acquièrent des actions en leur nom propre mais pour le compte de tiers – est possible mais les actions concernées ne confèrent pas le droit de vote.

Pour la procédure et les conditions de levée des restrictions au transfert, nous renvoyons au point 6.2 du présent rapport.

2.7 Emprunts convertibles et options

BKW a émis en septembre 2014 un prêt convertible pour plus de 163 millions de CHF dont la durée s'étend du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125% par an, jusqu'à 100%. Le prix de conversion se montait à 38,90 CHF, ce qui représentait

un rapport de conversion de 128,53755 actions par emprunt pour une valeur nominale de 5000,00 CHF. Dans le cas d'une éventuelle conversion, en qualité d'émettrice BKW était tenue, conformément aux conditions d'emprunt, de déduire d'abord le droit de timbre fédéral de 35% sur la différence entre le plancher obligatoire applicable à la conversion et le plancher obligatoire en vigueur à l'émission. Les fractions sont versées en espèces. Le prix de conversion et le rapport de conversion sont ajustés si un dividende excédant 1,20 CHF par action est distribué. Le 18 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire de BKW SA a décidé de verser un dividende de 1,80 CHF par action au titre de l'exercice 2017. Conformément au point 6 (a) (iv) des conditions d'emprunt, cela a entraîné un ajustement du prix de conversion à 37,47 CHF et du rapport de conversion à 133,44009 pour une valeur nominale de 5000,00 CHF par emprunt au 23 mai 2018. A l'émission, l'emprunt était convertible en environ 4,2 millions d'actions nominatives garanties par le portefeuille d'actions propres de BKW. Le délai de conversion était fixé du 10 novembre 2014 au 20 septembre 2020. En raison des conversions, la valeur nominale est tombée au-dessous de 15% du montant nominal d'origine de 163 375 000,00 CHF. BKW a décidé d'effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt convertible au 26 juin 2018 en vertu du point 5 (b) (i) des conditions d'emprunt. Le délai de conversion a pris fin de manière anticipée au 18 juin 2018. En 2018, 34,6 millions de CHF en valeur nominale de l'emprunt obligatoire ont été convertis en 910822 actions.

La société n'a émis aucune option.

3 Conseil d'administration

Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il en compte actuellement sept, qui sont indépendants et n'occupent pas de

fonctions exécutives. En vertu de l'article 762 CO et de l'article 19 des statuts, un membre est délégué au sein du conseil d'administration par le canton de Berne.

3.1 Membres

Composition	Fonction	En fonction depuis
Urs Gasche	Président, président du comité de rémunération et de nomination	2011
Hartmut Geldmacher	Vice-président, membre du comité de rémunération et de nomination	2011
Carole Ackermann	Membre, membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2018
Roger Bailod	Membre, président du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2013
Rebecca Guntern	Membre	2018
Andreas Rickenbacher ¹	Membre, membre du comité de rémunération et de nomination	2018
Kurt Schär	Membre, président suppléant du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2012

1 Délégué du canton de Berne

Aucun membre du CA n'appartient simultanément à la direction du groupe BKW ou à la direction d'une société du groupe. De même, au cours des trois derniers exercices, aucun membre du CA n'appartenait simultanément à la direction du groupe BKW et à la direction d'une société du groupe. Enfin, les membres du CA n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires essentielles avec BKW ou une société du groupe.

Départs au cours de l'exercice sous revue

Durant l'exercice sous revue, les membres du conseil d'administration Marc-Alain Affolter, Georges Bindschedler et Barbara Egger-Jenzer ont quitté le conseil d'administration au terme de leur mandat, à la fin de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

3.2 Activités et liens d'intérêt

Urs Gasche (1955, CH)

Avocat

Carrière

Depuis 2018 Consultant au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger, services d'avocat sans activités judiciaires, expertise dans les mandats de conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles

2011–2017 Membre du Conseil national

2010–2017 Associé au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger, services d'avocat sans activités judiciaires, expertise dans les mandats de conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles

2002–2010 Directeur des finances au Conseil-exécutif du canton de Berne et représentant du canton de Berne au sein du conseil d'administration de BKW Energie SA Berne

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de Kumagra AG, Berne
- Membre du conseil d'administration de sitem-insel SA, Berne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de fondation de la fondation Schloss Jegenstorf, Jegenstorf
- Membre du conseil de fondation du Musée Alpin Suisse, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président de l'association Quality Alliance Eco-Drive, Zurich
- Membre du comité de l'association Public Private Partnership PPP, Zurich

Autres activités importantes

Aucune

Hartmut Geldmacher (1955, D)

Diplômé en commerce

Carrière

Depuis 2011 Entrepreneur indépendant

2002–2011 Membre du comité directeur et chef du personnel de E.ON Energie AG, Munich

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit, financier et de vérification de Bayernwerk AG, Ratisbonne
- Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit, financier et de vérification de Hansewerk AG, Quickborn

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Président du conseil de fondation de la Bayerische EliteAkademie, Munich

Autres activités importantes

Aucune

Carole Ackermann (1970, CH, A)

Dr en économie HSG

Carrière

Depuis 2007 CEO et cofondatrice de DiamondScull AG, Zoug

2004–2007 Membre de la direction de Ionbond SA, Olten, CEO de Ionbond China

1999–2004 Directrice de Saurer SA, Arbon

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de BVZ Holding AG, et notamment du conseil d'administration de Gornergrat chemin de fer SA et de BVZ Asset Management AG, entreprises basées à Zermatt (groupe d'entreprises)
- Membre du conseil d'administration de Plaston Holding AG, Widnau

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration de CAP, Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration de Swiss TXT SA, Bienne
- Membre du conseil d'administration de DiamondScull AG, Zoug

Mandats dans d'autres entités juridiques

Membre du conseil d'administration de l'agence de promotion de l'innovation Be-advanced SA, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

- Membre du comité d'investissement de SVC SA pour le capital-risque des PME
- Maître de conférence en gestion d'entreprise/ projet d'intégration à l'Université de Saint-Gall

Roger Baillod (1958, CH)

Economiste d'entreprise dipl. HES, expert comptable dipl.

Carrière

Depuis 2017 Administrateur professionnel et consultant en entreprise
 1996–2016 Chief Financial Officer (jusqu'en sept. 2016) et membre de la direction du groupe de Bucher Industries SA à Niederweningen, Zurich (jusqu'en déc. 2016)
 1993–1996 Membre de la direction de deux entreprises industrielles

1984–1993 Economiste et conseiller économique chez ATAG Ernst & Young Holding SA à Zurich et à St-Gall

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de Rieter Holding SA, Winterthour
- Membre du conseil d'administration de klingelInberg SA, Zurich

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros à Zurich
- Vice-président du conseil d'administration de l'entreprise Les fils d'Edouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Schlieren
- Président du conseil d'administration de Mitreva SA, Zurich
- Membre du conseil d'administration de Cascina Immobilien AG, Vaz/Obervez
- Membre du conseil d'administration d'Obere Au happy car AG, Coire

Mandats dans d'autres entités juridiques

Président du conseil de fondation de la Joh. Jacob Rieter-Stiftung, Winterthour

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Rebecca Guntern Flückiger (1972, CH)
Pharmacienne avec dipl. fédéral de l'Université de Bâle, Bachelor of Business Administration

Carrière

Depuis 2018 Head Cluster Europe,
 Sandoz Pharmaceuticals SA
 2015–2018 Head Cluster BACH,
 Sandoz Pharmaceuticals SA
 2013–2015 Head Strategic Accounts & Commercial Excellence WEMEA,
 Sandoz Pharmaceuticals SA
 2011–2013 Country Head Spain & Zyperus,
 Sandoz Pharmaceuticals SA
 2008–2011 Country Head Switzerland,
 Sandoz Pharmaceuticals SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Membre du conseil d'administration de Sandoz Pharmaceuticals SA, Risch

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration de la Société Suisse des Explosifs SA, Brigue-Flis

Mandats dans d'autres entités juridiques

Membre du conseil d'administration d'Intergenerika, Liestal

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Vice-présidente/membre du conseil d'administration d'Advance Women in Business, Zurich

Andreas Rickenbacher (1968, CH)**Lic. ès sc. pol., économiste d'entreprise****Carrière**

Depuis 2016 Membre de conseil d'administration, entrepreneur, conseiller en entreprise (propriétaire d'Andreas Rickenbacher Management SA)

2016–2018 Représentant du canton au conseil d'administration de Swissgrid SA (de mai 2016 à mai 2018)

2006–2016 Membre du Conseil-exécutif du canton de Berne, directeur de l'économie et de l'emploi (jusqu'en juin 2016); représentant du canton au conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne AIB (2006-2010, d'office)

2004–2006 Propriétaire de Rickenbacher Projets Sàrl (conseil en marketing et communication; mandats de conseil d'administration)

1998–2004 Chef de projet au sein d'une petite société de conseil aux entreprises

1992–1998 Assistant projet et, à compter de 1996, chef de projet au sein du GfS-Forschungsinstitut

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Membre du conseil d'administration de Bernexpo Holding AG, Bernexpo AG, Messepark Bern AG, entreprises basées à Berne (groupe d'entreprises)

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration d'Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld
- Président du conseil d'administration de Bigla Care AG, Biglen
- Membre du conseil d'administration de Bantel & Partner AG, Zurich
- Membre du conseil d'administration de HRS Holding AG, HRS Real Estate SA, HRS Investment SA et HRS Promotion SA, entreprises basées à Frauenfeld, de HRS Real Estate AG à Vaduz, ainsi que de HRS Renovation SA et HRS International SA, deux entreprises basées à Zurich (groupe d'entreprises)
- Membre de la direction de Leolea Stadt Bern GmbH, Berne
- Président du conseil d'administration de BE! Tourisme SA, Berne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président de la fondation Switzerland Innovation, Berne
- Vice-président, chef de département Marketing de la Société des Courses internationales du Lauberhorn à Wengen, Lauterbrunnen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board du Swiss Economic Forum (SEF)

Kurt Schär (1965, CH)**Electronicien radio-TV/planificateur marketing et formation CA de la Swiss Board School****Carrière**

Depuis 2014 Propriétaire de Sunnsite Management AG

2001–2014 CEO de Biketec GmbH, le fabricant de vélo électrique Flyer basé à Huttwil

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration d'Erlebnismacher AG, Teufen, ainsi que de Herzroute AG et d'Emmental Tours AG, deux entreprises situées à Berthoud (groupe d'entreprises)

- Président du conseil d'administration de Sunnsite Management AG, Luthern LU
- Président du conseil d'administration de Anavon Ski AG, Disentis
- Vice-président du conseil d'administration de Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil d'administration de Stöcklin Möbel AG, Aesch (BL)
- Président du conseil d'administration de Sorglos Design AG, Luthern (LU)
- Membre du conseil d'administration d'IE Engineering Group AG, Zurich
- Président du conseil d'administration de Brau AG Langenthal, Langenthal
- Président du conseil d'administration de Sankt Martin Calfeisental AG, Pfäfers (SG)
- Vice-président du conseil d'administration de Bern Welcome AG, BE! Tourisme SA, Bern Meetings & Events AG, entreprises basées à Berne (groupe d'entreprises)

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du conseil de fondation de la fondation WBM (Werkstätte für Behinderte), Madiswil
- Membre du conseil de fondation de la fondation de prévoyance pour le personnel de l'entreprise Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil de fondation de la fondation Dialogue Risque, Saint-Gall
- Président du conseil de fondation de la Fondation Taunerhaus Roggwil, Roggwil

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

3.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres du conseil d'administration sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum cinq dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que dix mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations obligatoirement inscrites au registre du commerce. Pour plus

d'informations et pour connaître les exceptions, voir l'art. 21 des statuts sur le site www.bkw.ch/statuts.

3.4 Election et durée du mandat

A l'exception du représentant délégué par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus un par un, chaque année, lors de l'assemblée générale. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'article 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration, les membres du comité de rémunération et de nomination ainsi que le représentant indépendant sont également élus un par un, chaque année, par l'assemblée générale.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches dans le conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de la haute direction de l'entreprise et de la haute surveillance de ses instances. Hormis celles du président et du vice-président, aucune autre fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration est un organe collectif dont le président exerce des missions de direction et de coordination, supervise la mise en œuvre des décisions du conseil et assure la concertation avec la CEO. Sous réserve de décisions effectives du conseil d'administration, ses membres n'ont aucune prérogative personnelle vis-à-vis de la société et ne peuvent donc prendre aucune disposition de leur propre chef.

Le conseil d'administration peut déléguer, sur décision, une partie de ses missions et compétences à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité de rémunération et de nomination. Les missions, l'organisation et les compétences de ces comités sont définies en détail dans des règlements approuvés par le

conseil d'administration. Le conseil d'administration peut à tout moment constituer d'autres comités ad hoc chargés d'affaires individuelles importantes, telles qu'un gros investissement, une alliance ou une coopération. En cas d'éventuels comités ad hoc, le conseil d'administration élit les membres en son sein lors de la première réunion suivant chaque assemblée générale.

3.5.2 Comités du conseil d'administration

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de trois membres élus par le conseil d'administration. Le président du comité de contrôle financier et de gestion des risques est également élu par le conseil d'administration; son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Roger Baillod	Président
Kurt Schär	Président suppléant
Dr. Carole Ackermann	Membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière de la société et propose les décisions nécessaires.

Tâches

- Discuter les comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe.
- Surveiller l'unité Révision interne subordonnée et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Révision interne.
- Préparer l'élection ou la révocation de l'organe de révision externe et du chef de l'unité Révision interne.
- Évaluer la qualité de la comptabilité et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration sur la base de l'évaluation effectuée par l'unité Révision interne et par l'organe de révision externe.

- Évaluer l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne.
- Évaluer la Compliance et l'organisation y afférente.
- Évaluer la situation en termes de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planification à moyen terme à l'attention du conseil d'administration.
- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration de ses propres activités et résultats.

Compétences

- Approuver les décomptes relatifs aux crédits autorisés par le conseil d'administration, sous réserve de notification au conseil d'administration en cas de dépassement extraordinaire des crédits.
- Donner les ordres de vérification.
- Assurer le contact direct du président et des membres du comité de contrôle financier et de gestion des risques avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe, ainsi qu'avec la CEO et le CFO.
- Fixer les rémunérations du chef de l'unité Révision interne et de l'organe de révision externe.

Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 24 des statuts, le comité de rémunération et de nomination est composé de trois membres élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont rééligibles. Par ailleurs, le comité de rémunération et de nomination se constitue lui-même.

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président
Hartmut Geldmacher	Membre
Andreas Rickenbacher	Membre

Le comité de rémunération et de nomination se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il

apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Le comité de rémunération et de nomination fait des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les missions et les compétences du comité de rémunération et de nomination sont décrites dans le rapport de rémunération, aux pages 151 et 152.

3.5.3 Méthodes de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration se réunit sur invitation de son président ou de son vice-président exerçant la fonction de suppléant. Les réunions ont lieu aussi souvent que l'exigent les affaires, soit, en règle générale, six fois par an. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance, de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Avant toute réunion du conseil d'administration, chaque membre reçoit des documents en vue de préparer les différents points de l'ordre du jour. La CEO et les autres membres de la direction du groupe assistent avec voix consultative à chaque réunion du conseil d'administration, sauf dispositions contraires du président du conseil d'administration. Les employés du groupe occupant une fonction de cadre, les membres de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent également assister avec voix consultative. Le secrétaire du conseil d'administration, Stefan Emmenegger, est présent lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions, des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences et peut délibérer valablement si la majorité de ses membres est présente à la réunion ou participe à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les négociations et les décisions sont

consignées dans un procès-verbal. Ce dernier est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration et approuvé lors de la réunion suivante. Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration a tenu six réunions, d'une durée moyenne de 3,5 heures, en présence de la CEO et des autres membres de la direction du groupe.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques tient au moins quatre réunions ordinaires par an, conformément à son règlement. En principe, la CEO, le CFO, le chef de l'unité Accounting and Tax et le chef de l'unité Révision interne assistent aux réunions. Si nécessaire, le président peut faire appel aux auditeurs de l'organe de révision externe, à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie, à des cadres dirigeants ainsi qu'à des experts externes aux fins d'obtenir des renseignements. Au cours de l'exercice 2018, le comité a tenu quatre réunions ordinaires d'une durée moyenne de 3,5 heures.

Conformément à son règlement, le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins trois fois par an. La CEO assiste avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération et de nomination et dispose d'un droit de proposition. Elle n'assiste pas aux réunions au cours desquelles les questions de sa propre rémunération et/ou de ses performances sont abordées. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements. Au cours de l'exercice 2018, le comité de rémunération et de nomination a tenu trois réunions ordinaires d'une durée moyenne de trois heures.

A l'instar du comité de contrôle financier et de gestion des risques, le comité de rémunération et de nomination peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

3.6 Règlement des compétences

Conformément à la législation, le conseil d'administration exerce la haute direction et la haute surveillance du groupe BKW. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables définies à l'art. 716a, al. 1 du CO. Par ailleurs, il peut prendre des décisions pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Selon l'art. 20 des statuts, le conseil d'administration a délégué entièrement la gestion opérationnelle de la société à la CEO et fixé les compétences de cette dernière dans le règlement d'organisation. La CEO préside la direction du groupe et est aidée par ses membres. Elle est responsable de la gestion opérationnelle du groupe et représente le groupe vis-à-vis des tiers.

La direction du groupe se compose de la CEO, du CFO et des chefs des secteurs d'activité Réseaux et Production. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par la CEO, en concertation avec les autres membres de la direction du groupe. Les autres membres de la direction du groupe disposent de droits d'expression et de proposition. En 2018, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Les réunions ont duré en moyenne trois à cinq heures. La direction du groupe soutient la CEO dans sa mission de gestion opérationnelle du groupe BKW. La direction directe des secteurs d'activité incombe à leurs chefs respectifs. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. Elle prépare en outre les affaires relevant de la compétence décisionnelle des organes supérieurs.

Compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les missions et les compétences suivantes, en plus des affaires réservées par la loi et les statuts:

- Définition de la raison d'être.
- Définition de la stratégie d'entreprise globale.
- Approbation des affaires de haute importance stratégique, sur la base de la raison d'être et des éventuelles répercussions économiques, ou de projets individuels pouvant avoir des consé-

quences très négatives pour l'impact extérieur de BKW.

- Approbation des affaires qui ne sont pas encore prévues au budget et dans la planification à moyen terme lorsque les investissements pour BKW dépassent un montant de 25 millions de CHF.
- Approbation de l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays.
- Approbation de l'organisation juridique et de la structure managériale supérieure (direction du groupe).
- Approbation des finances, p. ex. du budget et des planifications, des clôtures et du rapport de gestion, des normes de présentation des comptes et des principes du contrôle financier, et détermination de la politique de financement et de placement du groupe BKW.
- Approbation des principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluation des principaux risques.
- Garantie du respect des normes applicables (Compliance).

Compétences de la CEO

La CEO a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Mettre en relation la stratégie d'entreprise et la gestion opérationnelle des affaires:
 - (I) en garantissant le succès économique dans le cadre des conditions-cadres économiques générales et spécifiques à la branche
 - (II) en élaborant les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise globale, y compris son financement, à l'attention du conseil d'administration
 - (III) en garantissant l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration
 - (IV) en dirigeant la gestion opérationnelle de l'entreprise
 - (V) en établissant des rapports sur la réussite des affaires de haute importance stratégique qui ont été approuvées par le conseil d'administration (en règle générale deux ans après leur approbation)
- Préparer les plans financiers de l'entreprise et gérer la responsabilité de l'ensemble des résultats financiers selon les objectifs définis par le conseil d'administration.

- Statuer sur la structure de l'organisation ainsi que les attributions et les compétences des membres de la direction du groupe dans le cadre des directives du conseil d'administration.
- Nommer les membres de la direction élargie du groupe d'autres collaborateurs du groupe BKW, notamment les chefs des unités commerciales pour leurs fonctions.
- Gérer la direction du groupe et les personnes subordonnées à la CEO.
- Procéder à l'évaluation des prestations et préparer l'examen et le calcul des rémunérations pour les membres de la direction du groupe à l'attention du comité de rémunération et de nomination.
- Surveiller la direction du groupe et mettre en place des organes de surveillance appropriés pour que l'entreprise agisse en conformité avec les objectifs définis, ses besoins et les mesures adoptées par le conseil d'administration.
- Faire office d'intermédiaire entre la direction du groupe et le conseil d'administration afin de garantir l'information en temps voulu et précise du conseil d'administration.
- Garantir le respect de la raison d'être, des règlements et des directives en matière de comportement ainsi que la conformité avec les exigences légales applicables et celles des statuts.
- Représenter l'entreprise auprès des collaborateurs et de tiers, en particulier garantir une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représentants de gouvernements, régulateurs et organisations.
- Assister le président dans ses missions de direction du conseil d'administration et de préparation des réunions du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et de ses comités.

La CEO a délégué des missions et des compétences à des fonctions subordonnées qualifiées et elle instruit et surveille ces dernières en conséquence.

Compétences de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Contribuer de manière importante à la garantie du succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives de la CEO.
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.
- Coordonner et faire concorder les activités (commerciales) de chaque secteur d'activité en considérant les intérêts généraux de l'ensemble du groupe BKW, en étroite collaboration avec les autres membres de la direction du groupe.
- Formuler des propositions pour la planification stratégique ainsi que sa réalisation, son introduction et sa surveillance.
- Déterminer et mettre en œuvre les principes de collaboration au sein du groupe BKW.
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques.
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes.
- Assumer la responsabilité de la direction des secteurs d'activité attribués.
- Décider d'inscrire un acquéreur d'actions au registre des actions de BKW SA comme actionnaire ayant droit de vote, dans la mesure où la décision n'est pas du ressort du conseil d'administration. Cette attribution peut être déléguée entièrement ou partiellement à des unités organisationnelles subordonnées.
- Préparer, mettre en œuvre et établir les plans annuels et les budgets.

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses missions et de ses compétences ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les missions et les compétences de comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les missions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. La direction du groupe a actuellement délégué une partie de ses missions au comité Projet de désaffectation de la CNM de la direction du

groupe dans le cadre de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la direction du groupe au point 4, pages 141 à 143.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail de la CEO et de la direction du groupe au moyen de processus d'établissement de rapports différenciés et grâce au droit de regard dans les processus commerciaux et les opérations commerciales.

A chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par la CEO et les autres membres de la direction du groupe. Au moins une fois par semestre, au moment de la clôture intermédiaire et de la clôture annuelle, le conseil d'administration reçoit des informations détaillées sur la marche des affaires. Le groupe BKW dispose d'un système informatique complet de gestion des informations (MIS – Management Information System). Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration. Dans le cadre de la planification et à l'occasion de l'arrêté des comptes, BKW produit un rapport complet sur la gestion des risques.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la conférence présidentielle. Les participants à ladite conférence sont le président du conseil d'administration, la CEO, les autres membres de la direction du groupe et la cheffe Marchés & Services.

Instruments de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la Compliance et de la révision interne du groupe BKW.

Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par l'unité commerciale Risk management, dont l'organisation incombe au CFO. Le Risk management est responsable de la gestion des risques stratégiques du groupe, de la gestion du risque de crédit et de la gestion des risques opérationnels du négoce et de trésorerie. La direction du groupe et le CFO reçoivent des conseils du comité de gestion des risques et d'un comité spécialisé.

La gestion des risques englobe l'identification et l'évaluation permanentes des risques de l'ensemble du groupe BKW, ainsi que la définition des mesures visant à les réduire. C'est la norme ISO 31000 qui sert de fondement au processus intégré de gestion des risques. Elle prend en considération des événements externes et internes, analyse et contrôle les risques de menaces potentielles pour l'homme et l'environnement, pour la sécurité de la gestion de l'infrastructure, la réputation de l'entreprise ainsi que pour les liquidités, les capitaux propres et les résultats. La capacité à supporter les risques y est également analysée. La forte croissance du groupe BKW dans le domaine d'activité Prestations renforce également la nécessité d'une gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. La priorité actuelle consiste par conséquent à intégrer progressivement les nouvelles filiales dans le processus de gestion des risques et à définir en la matière une politique uniforme et contraignante pour l'ensemble du groupe. Outre les changements inhérents à l'évolution de la structure du groupe, la transition numérique représente un autre axe important de la gestion des risques: l'optimisation et l'automatisation du traitement et de l'analyse des données, ainsi que le reporting en temps réel améliorent la transparence des pro-

cessus de l'entreprise et facilitent le contrôle opérationnel des risques.

Des limites d'engagement sont mises en place pour les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques liés aux situations de marché extraordinaires ainsi que les risques opérationnels et stratégiques sont éliminés au moyen de mesures individuelles. La mise en œuvre et le respect des mesures de gestion nécessaires sont examinés régulièrement. Des contrôles approfondis sont effectués dans les domaines du négoce et des finances/de la trésorerie, qui comportent des risques plus élevés.

Conformité

Le conseil d'administration doit garantir le respect des normes applicables (Compliance), notamment par le biais de l'approbation et du contrôle régulier des principes de gouvernance et du code de conduite. La CEO veille à ce que l'organisation soit appropriée et que le respect des normes applicables soit contrôlé dans tous les domaines du groupe BKW. Elle fournit un rapport ad hoc au conseil d'administration au moins une fois par an. Par ailleurs, elle effectue chaque année une évaluation détaillée des risques et informe le conseil d'administration des résultats. En ce qui concerne les risques de compliance, l'attention se porte sur l'identification et l'évaluation d'éventuelles violations des prescriptions légales et interdictions. Les mesures incluent des formations sur le risque, des informations ad hoc sur les derniers développements survenus, une actualisation du règlement, une prise en charge des systèmes informateurs et la transmission de conseils.

Durant l'exercice sous revue, BKW a mis en place un système informateur à l'échelle du groupe, qui permet désormais également les signalements anonymes. En outre, BKW a défini une stratégie de protection des données pour le groupe et organisé des formations en matière de risque. Ces actions se fondent sur le règlement général européen sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, qui s'applique également à BKW.

Le conseil d'administration et la direction du groupe sont assistés par le service spécialisé Compliance.

Révision

L'unité Révision interne présente des rapports trimestriels au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur ses activités de révision, notamment sur le contrôle du système de contrôle interne de BKW, des opérations et des processus commerciaux au sein du groupe. Elle remet également tous les ans un rapport sur la mise en œuvre du plan d'audit défini par le comité de contrôle financier et de gestion des risques, et des recommandations faites à la direction sur la base des audits réalisés. En cas de fautes graves, telles que des actes délictueux ou des violations graves aux devoirs de diligence élémentaires, l'unité Révision interne délivre également un rapport au comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision externe de BKW est la société Ernst & Young SA, sise à Berne. Cette dernière rend compte chaque année dans un rapport complet adressé au conseil d'administration de l'audit des comptes annuels et des constatations relatives au système de contrôle interne.

4 Direction du groupe

4.1 Membres



De gauche à droite: Antje Kanngiesser, Ronald Trächsel, Suzanne Thoma, Roland Küpfer, Hermann Ineichen

Direction du groupe

Composition	Fonction	Depuis
Suzanne Thoma	CEO, membre de la direction du groupe depuis 2010	2013
Hermann Ineichen	Chef du secteur d'activité Production, CEO suppléant	2000
Ronald Trächsel	CFO	2014
Roland Küpfer	Chef du secteur d'activité Réseaux	2017
Antje Kanngiesser	Cheffe du secteur d'activité Groupe Marchés & Services	2019 ¹

1 Le 7 décembre 2018, le conseil d'administration a élu Mme Antje Kanngiesser en tant que membre de la direction du groupe à compter du 1^{er} janvier 2019.

Départs au cours de l'exercice sous revue

Le secteur d'activité Renouvelables & Efficacité a été supprimé durant l'exercice sous revue, suite au regroupement de l'éolien et de l'énergie conventionnelle. De ce fait, au 31 mai 2018, Renato Sturani a cessé de faire partie de la direction du groupe en qualité de chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité.

4.2 Activités et liens d'intérêt

Suzanne Thoma (1962, CH)

Ingénieure sciences techniques, chimiste dipl. EPF

Carrière

- Depuis 2013 CEO
- 2010–2013 Cheffe du secteur d'activité Réseaux
- 2007–2009 Cheffe de la division Automotive du groupe WICOR à Rapperswil
- 2002–2007 CEO de Rolic Technologies SA, une entreprise opérant dans le secteur des hautes technologies
- 1990–2002 Diverses fonctions dans différents pays pour la société Ciba Spécialités Chimiques SA (aujourd'hui BASF SA)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de Schaffner Holding SA, Luterbach
- Membre du conseil d'administration d'UPM Corporation, Helsinki

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration du groupe Beckers, Suède

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

Présidente du conseil d'administration de BKW Building Solutions AG, Ostermundigen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Hermann Ineichen (1957, CH)

Ingénieur électricien diplômé EPF et titulaire d'un MSC en énergie de l'EPFL

Carrière

- Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Production
- 2001–2013 Chef du secteur d'activité Energie Suisse
- 1996–2000 Chef du secteur d'activité Négocier

Avant 1996 Chef du service des tarifs auprès de Forces Motrices de la Suisse Centrale SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Président du conseil d'administration d'Energie Münchenbuchsee AG, Münchenbuchsee

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen
- Membre de la commission des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Ronald Trächsel (1959, CH)

Lic. ès sc. pol.

Carrière

- Depuis 2014 CFO
- 2008–2014 CFO du groupe Sika actif à l'international
- 2000–2008 CEO et CFO de l'entreprise Vitra active à l'international
- 1995–1999 CFO de Ringier International

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Membre du conseil d'administration et responsable du comité d'audit de ContourGlobal PLC, Londres

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration de Wyss Samen und Pflanzen AG, Zuchwil
- Membre du conseil d'administration de Création Baumann Holding AG, Langenthal

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration de AEK onyx AG, Soleure
- Membre du conseil d'administration de Swissgrid SA, Laufenburg
- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Roland Küpfer (1958, CH)

Docteur en sciences économiques, MBA, ing. électricien HES, ing. en informatique HES

Carrière

- Depuis 2017 Chef du secteur d'activité Réseaux
- 2013–2017 CEO de l'entreprise technologique Multiple Dimensions
- 2009–2013 CEO du groupe Cicor
- 2007–2009 Membre de la direction administrative d'ASCOM Security Communications, internationalisation
- 2001–2009 Chef de la division Schaffner Componenten, membre de la direction du groupe
- 1983–2001 Diverses fonctions de direction à l'international, p. ex Haag-Streit AG, SC Technology AG, ASCOM Autelca AG

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'Arnold AG, Wangen an der Aare
- Membre du conseil d'administration de cc energie SA, Morat

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

4.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres de la direction du groupe sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum six mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum trois dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que cinq mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations obligatoirement inscrites au registre du commerce. Les membres de la direction du groupe sont tenus de demander l'approbation du président du conseil d'administration avant d'accepter de tels nouveaux mandats. Pour plus d'informations et pour connaître les exceptions, voir l'art. 21 des statuts sur le site www.bkw.ch/statuts.

4.4 Contrats de management

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

5 Rémunérations et participations

Les informations relatives aux rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération, pages 147 à 157. Les indications concernant les participations sont consultables en page 114 de l'annexe aux comptes annuels.

6 Droits de participation des actionnaires

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts de BKW. Ces derniers sont consultables sur: www.bkw.ch/statuts.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Les actionnaires ayant droit de vote peuvent représenter eux-mêmes leurs actions au sein de l'assemblée générale ou les faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant désigné. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix lors de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion. L'assemblée générale peut également être convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant, au total, au minimum 10% du capital-actions. La demande doit être faite par écrit et mentionner l'objet de la discussion et les propositions.

Des actionnaires détenant ensemble des actions représentant au total une valeur nominale d'au moins 1 million de CHF peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale.

6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter, son nom doit figurer dans le registre des actions avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

En application de l'art. 135 de la loi sur les bourses (LBVMJ), BKW a relevé à 49% le seuil, défini à l'art. 6 de ses statuts, à partir duquel un actionnaire est obligé de présenter une offre publique d'acquisition.

En cas de changement de contrôle, il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe ou d'autres cadres dirigeants.

8 Organe de révision

Durée du mandat

L'organe de révision de BKW est élu chaque année. Il s'agit actuellement de la société Ernst & Young SA, qui exerce ce mandat pour BKW depuis 1990. Rico Fehr est le réviseur responsable depuis 2018. Les précédents réviseurs responsables étaient Bernadette Koch en 2017 et Roland Ruprecht de 2012 à 2016.

Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 965 000 CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (des prestations sur mandat et de conseil en comptabilité) se sont élevés à 71 000 CHF.

Outils d'informations de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle à l'égard de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi points 3.5.1 et 3.5.2, pages 134 et 135, Missions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce dernier tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Durant l'exercice 2018, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour de trois séances ordinaires tenues par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe. En fin d'année, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques doit approuver le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision de contrôles spécifiques supplémentaires.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité du reporting et des rapports d'audit, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec l'unité Révision interne. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi consistent ces prestations supplémentaires.

9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et clients tout comme le grand public et ses collaborateurs dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Le groupe communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers sont rendues publiques conformément aux dispositions de la législation boursière (annonces événementielles). Les annonces événementielles sont consultables immédiatement en s'inscrivant sur SIX Swiss Exchange et, pendant les deux ans qui suivent leur parution, sur www.bkw.ch/media.

En outre, il est possible de recevoir rapidement et gratuitement par e-mail de la part de BKW des informations potentiellement intéressantes concernant les cours. Cette prestation est proposée sur www.bkw.ch/newslettermedia.

BKW communique ses résultats annuels au moyen d'un rapport de gestion au format électronique. Le rapport de gestion est téléchargeable sur www.bkw.ch/rapportdegestion18. BKW présente également sa clôture annuelle lors de sa conférence de presse de bilan et d'analyse financière, ainsi que lors de l'assemblée générale. Les dates exactes pour l'exercice en cours et le suivant sont disponibles sur www.bkw.ch/calendrierfinancier.

Le rapport intermédiaire ainsi que les résultats au 30 juin sont disponibles au format électronique sur www.bkw.ch/rapportintermediaire18.

Les responsables Investor Relations et Media Relations sont joignables via notre site Web, par e-mail, par téléphone ou par courrier postal. Les coordonnées sont indiquées dans l'impressum, page 158, tandis que l'adresse du siège figure au dos de l'enveloppe contenant le présent rapport.

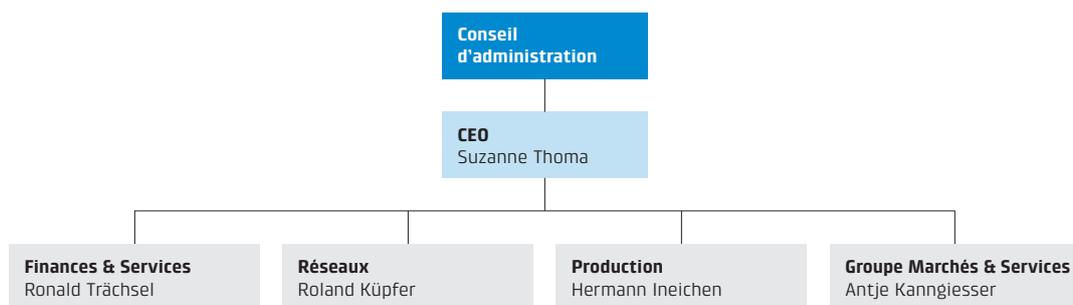
10 Changements organisationnels depuis le 31 décembre 2018

Changements organisationnels

Pas de changements organisationnels importants.

Changements au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BKW a élu Mme Antje Kanngiesser en tant que membre de la direction du groupe à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction du groupe compte donc à nouveau cinq membres.



RAPPORT DE GESTION 2018

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération

Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport de rémunération vous donne un aperçu de la politique salariale et du système de rémunération de BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et à la direction du groupe pour l'exercice 2018.

Le système de rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe vise à garantir le succès pérenne de l'entreprise BKW. Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration perçoivent principalement une rémunération de base fixe et des jetons de présence. En ce qui concerne la rémunération des membres de la direction du groupe, le système accorde une grande importance à la rémunération de base, verse une part variable à court terme nettement moindre en espèces (bonus) et prévoit une participation aux résultats à long terme importante sous forme d'actions.

Suite à la comparaison sectorielle menée en 2017, le conseil d'administration a décidé de relever légèrement les rémunérations fixes de ses membres à partir de 2018 (pour la première fois depuis 2009). Les rémunérations globales accordées aux membres de la direction feront quant à elles l'objet d'une augmentation progressive afin de rattraper le niveau du marché. Cette augmentation reflète également la forte croissance enregistrée par BKW. Elle est conforme à la politique salariale, qui accorde une importance particulière à la rémunération fixe d'une part et, d'autre part, à l'adéquation entre les intérêts de la direction du groupe et les intérêts des actionnaires concernant l'évolution positive à long terme de tout le groupe. En raison du cours extrêmement favorable de l'action en 2018, la participation aux résultats à long terme est restée particulièrement intéressante.

Lors de l'assemblée générale 2019, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif. Les rémunérations versées à la direction du groupe pour l'exercice 2018 ainsi que les rémunérations accordées au conseil d'administration pour la période de rémunération prenant fin à l'assemblée générale 2019 sont dans les limites approuvées lors des assemblées générales 2017 et 2018.

Meilleures salutations



Urs Gasche
Président du conseil d'administration

1 Politique salariale de BKW

La politique salariale établie pour BKW par le conseil d'administration s'inscrit dans la stratégie du groupe et vise en particulier à protéger les intérêts à long terme de l'entreprise. BKW propose des rémunérations compétitives par rapport au marché et rétribue les compétences, la responsabilité et le service rendu en prenant en compte la mise en œuvre de la stratégie et le résultat de l'entreprise. Il s'agit d'assurer la convergence des intérêts du conseil d'administration, des membres de la direction et des actionnaires. BKW souhaite recruter des personnes qualifiées sur le marché du travail et les associer durablement à l'entreprise.

Dans le cadre de sa politique salariale, l'entreprise révisé régulièrement son système de rémunération afin d'accorder des rémunérations globales justes et compétitives. Au besoin, elle redéfinit les taux de rémunération et les programmes de participation pour le conseil d'administration et la direction du groupe. La dernière révision a eu lieu en 2017 sur la base d'une comparaison sectorielle. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le rapport de rémunération dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, disponible sur www.bkw.ch/rapportderemuneration. Les premiers ajustements qui en découlent ont été mis en œuvre durant l'exercice 2018, dans le respect des rémunérations maximales fixées par l'assemblée générale en 2017 et en 2018.

2 Système de rémunération

Les bases de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont régies par les articles 27 et 28 des statuts. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de BKW à l'adresse www.bkw.ch/statuts.

Le système de rémunération de BKW est transparent et axé sur la croissance à moyen et long terme de la valeur de l'entreprise. Pour garantir l'indépendance du conseil d'administration en ce qui concerne la surveillance de la direction du groupe, ce système rémunère les membres du conseil d'administration sur une base fixe – aucune rémunération liée à la performance ne leur est accordée (lire à ce sujet le point 2.1). Afin d'inciter les membres de la direction à œuvrer pour le développement pérenne du groupe, leur rémunération comprend une part fixe substantielle et une participation aux résultats à long terme importante sous forme d'actions incesibles. La rémunération variable à court terme est comparativement assez faible (pour consulter le détail des rémunérations, voir le point 2.2).

2.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

a) Rémunération fixe (de base)

La rémunération de base du conseil d'administration comporte des honoraires fixes. Le montant de ces honoraires dépend des différentes fonctions (présidence ou vice-présidence) ainsi que des appartenances à des comités du conseil d'administration et des fonctions occupées en leur sein.

b) Jetons de présence

Un jeton de présence fixe est octroyé pour la participation à une séance de conseil d'administration ou de comité. Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de jeton de présence.

c) Rémunération en actions

Les membres du conseil d'administration ont une fois par an la possibilité de participer au capital-actions de BKW à des conditions préférentielles. Sous réserve d'une situation exceptionnelle, le nombre maximum d'actions accessibles à prix préférentiel est de 600. Le rabais correspond à 30% du cours moyen de l'action au dernier trimestre de l'exercice précédent.

Pour les membres du conseil d'administration, l'accès au programme de participation au capital-actions constitue une incitation à favoriser l'accroissement durable de la valeur de l'entreprise. Les actions acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage de trois ans. Celle-ci se traduit, lors du calcul de la rémunération indiquée dans le présent rapport, par l'application d'une déduction (conformément au point 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013).

d) Autres rémunérations

Les autres rémunérations englobent les contributions AVS/AI/AC/APG de BKW ainsi que d'éventuels impôts à la source.

2.2 Éléments de rémunération de la direction du groupe

a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base est une indemnisation au titre de l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction de l'expérience, des responsabilités assumées et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme tient compte en particulier du résultat financier annuel enregistré. En outre, le comité de rémunération et de nomination évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que la satisfaction de différents objectifs quantitatifs et qualitatifs. BKW budgétise sans réserves, ce qui signifie que l'EBIT inscrit au budget correspond à un objectif maximum à réaliser («stretched» EBIT). Lorsque l'EBIT budgétisé est réalisé, on

considère que la réalisation de l'objectif est totale. Les événements extraordinaires imprévisibles, tels que la suppression du taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro, sont exclus de l'évaluation de la réalisation des objectifs. Le comité de rémunération et de nomination établit alors une évaluation globale en tenant compte de l'environnement économique et sectoriel général dans lequel l'entreprise évolue.

La rémunération variable à court terme représente 0% à 30% de la rémunération de base pour la CEO et entre 0% et 20% de la rémunération de base pour les membres de la direction du groupe. Conformément à la politique salariale et à la stratégie d'entreprise de BKW, la rémunération variable à court terme est une composante de la rémunération globale des membres de la direction. Elle est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

Face à une situation exceptionnelle, il est possible de réduire ou de supprimer la rémunération variable à court terme. Une situation de ce type peut se présenter lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou à verser d'éventuelles parts variables aux collaborateurs qui y ont droit. Dans ce cas, malgré la réalisation des objectifs, ils n'ont pas droit à la rémunération variable à court terme. L'éventuelle réduction des versements de dividendes pour financer des investissements n'entre pas en compte dans le calcul de la rémunération variable.

c) Rémunération en actions incessibles

La rémunération en actions incessibles a pour objectif d'assurer le succès durable de l'entreprise. Elle est en corrélation directe avec les opportunités et les risques inhérents à l'évolution du cours de l'action. Ce dernier ayant été particulièrement favorable jusqu'à présent, la rémunération en actions s'est avérée être une composante importante de la rémunération globale des membres de la direction du groupe. Les actions attribuées sont soumises à une période de blocage de trois ans.

La participation aux résultats à long terme sous forme d'actions incessibles s'élève (sous réserve d'une situation exceptionnelle) à 40% de la rémunération de base de l'exercice en cours pour la CEO et à 30% pour les autres membres de la direction. Elle est calculée en premier lieu en francs suisses et octroyée ensuite sous la forme d'actions bloquées de BKW SA. Le calcul du nombre d'actions à attribuer se base sur une action évaluée à 33,00 CHF, ce qui correspond au cours moyen de l'action pour les exercices 2014/2015. Le comité de rémunération et de nomination procède chaque année à un réexamen de la part d'actions réservée à la direction du groupe au vu de l'évolution du cours. L'attribution des actions intervient chaque année en décembre pour l'exercice annuel en cours.

d) Prestations de prévoyance et cotisations sociales

Les prestations de prévoyance englobent les contributions de l'employeur à la caisse de pension. La caisse de pension BKW gère jusqu'en fin 2018 un plan de prévoyance basé sur la primauté des prestations, conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Pour l'année 2018, les prestations de prévoyance englobent donc, outre les contributions ordinaires de l'employeur, la part de l'employeur pour les versements supplémentaires liés à des augmentations du salaire assuré. Avec l'introduction de la primauté des contributions au 1^{er} janvier 2019, ces versements supplémentaires en cas d'augmentation du salaire assuré n'auront plus cours en 2019. Les prestations de prévoyance mentionnées intègrent en outre les contributions AVS/AII/AC/APG de l'employeur, à acquitter sur la rémunération globale.

3 Fixation des rémunérations: Organisation et compétences

L'assemblée générale approuve chaque année à la demande du conseil d'administration les montants globaux maximaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration se rapportent à la période entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En revanche, les montants globaux de la rémunération de la direction du groupe se rapportent à l'exercice complet suivant l'assemblée générale. Les articles 26 à 28 des statuts définissent également les détails de la réglementation ainsi que les conséquences d'un refus de l'assemblée générale. Ils fixent en outre les conditions et le plafond du montant complémentaire disponible pour la rémunération d'un membre de la direction du groupe qui serait nommé au cours d'une période pour laquelle l'assemblée générale a déjà approuvé la rémunération (art. 28).

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, Président
Hartmut Geldmacher	Vice-président du conseil d'administration, Membre
Andreas Rickenbacher	Membre du conseil d'administration, Membre

Conformément à l'art. 25 des statuts, le travail du comité de rémunération porte sur la stratégie de rémunération, en particulier au plus haut niveau de l'entreprise, compte tenu des objectifs et des critères de performance de BKW. Parallèlement, il a également pour compétence d'élaborer les critères régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. En raison de cette compétence supplémentaire, le comité de rémunération est désigné comité de rémunération et de nomination par le conseil d'administration et est repris en tant que tel dans le règlement d'organisation et dans le règlement du comité de rémunération et de nomination. Le comité de rémunération et de nomination apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération, ainsi que pour prépa-

rer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe.

Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de rémunération et de nomination.

Aperçu de la répartition des compétences

Objet	Comité de rémunération et de nomination	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montant global maximal pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP ¹	P ²	A ³
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés ⁴	A ^{4, 5}		
Politique salariale et système de rémunération de BKW	PP	A	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A	
Critères de performance pour les rémunérations versées à la CEO et aux membres de la direction du groupe	PP	A ⁵	
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A ⁶	
Evaluation des prestations et rémunération individuelle de la CEO	PP	A ⁶	
Evaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A ^{4, 5, 6}		
Rapport de rémunération	PP	A	VC ⁷
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration	PP	A	
Elections et démissions ainsi que planification de la relève pour les membres de la direction du groupe	PP	A	
Traitement des élections et planification de la relève pour le conseil d'administration	PP	A	

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée générale

3 A signifie approbation

4 Sur proposition de la CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif

4 Rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe

Les chiffres des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels.

rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale 2018 pour le mandat 2018/2019.

4.1 Rémunérations versées au conseil d'administration

Le présent rapport contient les rémunérations octroyées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2018 et 2017. Les montants versés en 2018 sont mis en regard de la

Les montants des rémunérations fixes et des jetons de présence des membres du conseil d'administration ont été légèrement relevés pour l'exercice 2018 du fait de la comparaison sectorielle précitée. Pour certains membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en partie ou en totalité versées à l'employeur. Les

jetons de présence attribués dépendent du nombre de séances du conseil d'administration auquel chaque membre assiste. Le président ne perçoit pas de jetons de présence.

Les autres rémunérations englobent les contributions aux assurances sociales ainsi que d'éventuels impôts à la source prévus par la loi. Suite à l'approbation par l'Administration fiscale du canton de Berne du règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration de BKW SA, la colonne «Autres rémunérations» ne contient plus d'in-

demnités forfaitaires fixes à compter de l'année 2018.

Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. En 2018, chaque membre du conseil d'administration a eu la possibilité d'acquérir 600 actions (2017: 600 actions) BKW à un prix préférentiel de 40,75 CHF (2017: 32,40 CHF) par action. La valeur vénale sous-jacente était de 60,00 CHF (2017: 54,75 CHF) par action.

CONTRÔLE

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2018

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	336	0	2	49	387
Hartmut Geldmacher	Vice-président	62	17	6	47	132
Carole Ackermann	Membre (à compter du 18 mai 2018)	32	19	0	0	51
Marc-Alain Affolter	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	6	3	34
Roger Bailod	Membre	60	24	6	1	91
Georges Bindschedler	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	6	0	31
Barbara Egger-Jenzer ¹	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	4	1	30
Rebecca Guntern	Membre (à compter du 1 ^{er} septembre 2018)	32	7	0	4	43
Andreas Rickenbacher	Membre (à compter du 18 mai 2018)	32	17	0	5	54
Kurt Schär	Membre	48	24	6	1	79
Total		662	123	36	111	932

CONTRÔLE

1 L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2017

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	280	0	8	52	340
Hartmut Geldmacher	Vice-président	52	10	8	44	114
Marc-Alain Affolter	Membre	40	20	8	13	81
Roger Bailod	Membre	50	20	8	6	84
Georges Bindschedler	Membre	40	30	8	6	84
Barbara Egger-Jenzer ¹	Membre	40	28	3	5	76
Paul-Albert Nobs	Membre (jusqu'au 12 mai 2017)	17	4	8	6	35
Kurt Schär	Membre	40	20	8	6	74
Total		559	132	59	138	888

CONTRÔLE

1 L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

Rémunération globale maximale pour le mandat 2018/2019

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de rémunération du conseil d'administration pour le mandat qui s'écoule entre l'assemblée générale (en mai d'une année) et l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante). Le présent rapport de rémunération se réfère à l'exercice 2018, et donc à la date de clôture du 31 décembre 2018 pour les informations à publier, il nécessite de procéder à une régularisation pour une période de huit mois (de mai à décembre 2018).

L'assemblée générale 2018 a approuvé un montant global maximal de 1 200 000 CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019. Au 31 décembre 2018, 618 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. Les rémunérations restant à verser en 2019 (de janvier à avril 2019) respectent le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale 2019 aura à examiner un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2018 à l'assemblée générale 2019). Le rapport de rémunération de l'exercice 2019 proposera une représentation globale portant sur la période de rémunération entre ces deux assemblées générales.

Rémunération globale du conseil d'administration 2018/2019

En milliers de CHF	Mandat complet 2018/2019	Période 2018 (mai à déc.)	Période 2019 (janv. à avril)
Rémunération globale max. approuvée par l'AG	1 200		
Rémunération effective	En cours – information fournie à l'AG 2019	618	En cours – information fournie à l'AG 2019

Rémunération globale du conseil d'administration 2017/2018

En milliers de CHF	Mandat complet 2017/2018	Période 2017 (mai à déc.)	Période 2018 (janv. à avril)
Rémunération globale max. approuvée par l'AG	1 500		
Rémunération effective	879	569	310

4.2 Rémunérations versées à la direction du groupe

Alors que les rémunérations des membres de la direction et de la CEO étaient restées identiques lors de l'exercice précédent, les rémunérations totales versées en 2018 ont été sensiblement plus élevées. Il existe trois raisons à cela: l'augmentation de la rémunération de base fixe pour rattraper le niveau actuel du marché, l'augmentation de la rémunération en actions afin de mieux aligner les intérêts de la direction du groupe avec ceux des actionnaires et enfin l'évolution satisfaisante du cours de l'action BKW. Les prestations de prévoyance ont aussi nettement progressé. Cette progression correspond toutefois essentiellement à un effet ponctuel imputable au fait qu'en 2018, la primauté des prestations de la caisse de pension BKW était encore en vigueur. Les presta-

tions de prévoyance comprennent en outre les contributions AVS/AI/AC/APG de l'employeur, qui sont calculées sur la rémunération de base, la rémunération variable à court terme et la rémunération en actions; elles ont donc également progressé en conséquence en 2018.

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2018

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe ¹ (CEO incluse)
	2018	2018
Rémunérations de base fixe	780	2 520
Rémunération variable à court terme	234	563
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions)	568	1 491
Prestations de prévoyance	449	1 097
Total	2 031	5 671

1 Avec la suppression du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité consécutive au regroupement de l'éolien et de l'énergie conventionnelle, une personne a quitté la direction du groupe le 31 mai 2018.

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2017

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe (CEO incluse)
	2017	2017
Rémunérations de base fixe	650	2 713
Rémunération variable à court terme	195	519
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions)	287	910
Prestations de prévoyance	169	675
Total	1 301	4 817

Suite à la révision menée en 2017, la rémunération de base de la CEO a été relevée de 20% et celle des autres membres de la direction de 10% environ. Par conséquent, la base de calcul de la rémunération variable à court terme a également augmenté. Comme en 2017, la rémunération variable à court terme représente 30% de la rémunération de base fixe pour la CEO, et 20% pour les autres membres de la direction. Par rapport à la rémunération de base, le poids de la rémunération variable à court terme reste donc inchangé.

Pour tenir compte davantage du développement à long terme positif de BKW et des intérêts des actionnaires, la part de rémunération en actions est passée à 40% de la rémunération de base fixe pour la CEO, et à 30% pour les autres membres de la direction du groupe. Durant l'exercice sous revue, la CEO s'est vu octroyer 9 455 actions (2017: 6 000) et les autres membres de la direction du groupe 24 796 actions (2017: 19 000). Le montant de la participation aux résultats à long terme a en outre augmenté du fait de l'évolution particulièrement positive de l'action BKW en 2018. Les actions octroyées sont incessibles par les membres de la direction du groupe jusqu'au 7 décembre 2021.

Les prestations de prévoyance, qui se composent des contributions de l'employeur à l'AVS/AI/AC/APG et des prestations de l'employeur à la caisse de pension, ont connu une forte augmentation en 2018. Cela est dû au fait qu'en 2018, la primauté des prestations de la caisse de pension était encore en vigueur et donnait lieu à des versements supplémentaires en cas d'augmentation des rémunérations assurées. Ces effets ponctuels disparaîtront à compter de 2019.

En résumé, on constate que les prestations versées respectent entièrement le montant global maximal de 8 000 000 CHF approuvé par l'assemblée générale 2017 en ce qui concerne les rémunérations destinées à la direction du groupe pour l'exercice 2018.

Calcul de la rémunération variable à court terme

Les objectifs financiers à court terme pour l'exercice 2018 ont été atteints et la mise en œuvre de la stratégie s'est poursuivie à un rythme soutenu, malgré un contexte défavorable cette année encore dans le secteur de l'énergie. Par rapport à 2017, les recettes de la production d'électricité sont à nouveau en net recul en raison de la baisse encore effective des prix de l'électricité. En outre, les conditions météorologiques inhabituelles, les interruptions imprévues dans les entreprises partenaires et les incertitudes concernant l'intégration de la Suisse dans le marché européen de l'électricité ont représenté autant de défis complexes à relever dans la gestion de nos activités liées à l'électricité. Grâce à l'assainissement continu et au repositionnement de l'activité Energie, nous avons pu dégager un résultat encourageant malgré la volatilité et la faiblesse des prix de l'électricité et le contexte réglementaire incertain. L'optimisation technologique de l'activité Réseaux en raison de la transformation numérique et l'intégration de la production d'énergie décentralisée et fluctuante ont continué de progresser rapidement. Le développement de l'activité Réseaux s'est poursuivi de manière positive et conforme aux prévisions. BKW a mené avec succès la structuration de l'activité de services sous la forme d'un réseau d'entreprises. Le groupe a enregistré un chiffre d'affaires et un bénéfice en nette progression et une forte hausse de sa rentabilité. En conséquence, la rémunération variable à court terme a été fixée respectivement à 30% de la rémunération fixe pour la CEO et à 20% pour les autres membres de la direction.

Rémunération globale maximale pour les membres de la direction du groupe

Pour l'exercice 2019, l'assemblée générale 2018 a validé un montant maximal de 8800000 CHF qui tient compte de l'ajustement au niveau du marché et préserve la marge de manœuvre requise pour l'évolution positive souhaitée du cours de l'action.

Pour l'exercice 2020, le même montant global maximal de 8800000 CHF sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2019. Ce montant doit permettre – eu égard à l'importante rémunération en actions versée aux membres de la direction – de créer la marge de manœuvre nécessaire à l'évolution positive souhaitée du cours de l'action, mais aussi de garantir la flexibilité requise en cas d'élargissement à venir de la direction du groupe.

5 Participation du personnel au capital-actions

Les actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW ou leurs proches au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 sont consultables en page 114 de l'annexe aux comptes annuels.

6 Contrats de travail des membres de la direction du groupe et contrats des membres du conseil d'administration

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe, qui comprennent des rémunérations de ces membres, ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de douze mois.

Il est possible de conclure des contrats de mandat à durée déterminée ou indéterminée avec les membres du conseil d'administration, mais le mandat est exclusivement soumis aux résultats de l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale. Les conseils d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe concordent avec les exigences de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Durant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de résiliation de six mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnité de départ.

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 15 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux et les paragraphes marqués de l'indication «contrôlé» aux pages 152 à 156 du rapport de rémunération.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Rico Fehr
Expert-réviseur agréé
(Réviseuse responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

Adresses

Investor Relations

BKW SA
Investor Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 53 56
investor.relations@bkw.ch

Media Relations

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 51 07
media@bkw.ch

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, français et anglais, la version allemande faisant foi.

Impressum

Rédaction et mise en page

Finances & Controlling,
Corporate Communications, Berne

Photos

Ruben Wyttenbach, Berne
www.rubenwytttenbach.ch

Production vidéo

frame eleven, Zurich
www.frame-eleven.com

Traduction

Supertext SA, Zurich
www.supertext.ch

